

versité de Paris 1

09088

onne.

tit d'Etude du Développement
nomique et Social

'Economie paysanne dans la
allée du fleuve Sénegal du
système agraire Waalo-Jeeri
le Barrage de Diama et de
mantali.



Tome I

ée de doctorat de 3^{ème} cycle des
ances Économiques Présentée et Su
ue publiquement par Mamadou
tapha Thione
ecteur de Recherche :

D... April 198

0908



Ce travail est dédié à mon père Moustapha THIOUNE
Qui m'a très tôt initié dans la recherche de la
connaissance
M'a toujours encouragé dans la lutte pour la
vérité et la justice
Mais qui malheureusement n'a pas vu aboutir
- mes études
La mort l'ayant retiré de ce monde le
26 juillet 1984.

En fait pour rendre compte utilement de la riche expérience, ancienne et nouvelle à la fois, pour faire des comparaisons qui aient un sens et en tirer les leçons, il faut construire un concept, développer une théorie des systèmes agraires capable de faire ressortir la nature et les raisons de leurs transformations dans le temps et de leurs variations adaptatives dans l'espace. Une théorie qui considère ces systèmes comme des éco-systèmes cultivés, socialement reproduits, socialement exploités, et dont il faut savoir étudier et entretenir les conditions de reproduction et d'exploitation.

Marcel MAZOYER



TABLE DES MATIERES

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
Clés pour lire le pulaar	
Avant-propos	
Tome 1 : Du système agraire waaalo-jeeri aux barrares de Diama et de Manantali	
Introduction générale.....	1
<u>Première partie</u> : Problématique de la recherche	
Chapitre I ; L'approche théorique.....	5
1. Bref aperçu sur l'état de la recherche dans la vallée du fleuve.....	5
2. La théorie des systèmes agraires	16
Chapitre II : Le Sénégal et la zone d'enquête	26
A. Le développement de l'économie de marché- au Sénégal par la production de l'arachide...	27
B. La situation économique et sociale du pays.....	33
C. La zone d'enquête.....	38
<u>Deuxième partie</u> : La dynamique du système agraire waalo-jeeri	
Chapitre III : Le système agraire waalo-jeeri.....	54
1. La base fondamentale du système.....	54
2. Les instruments de production.....	56
3. Le mode d'exploitation.....	71
4. La conservation du système agraire sur une période longue et agitée.....	79
Chapitre IV : La crise du système agraire waalo- jeeri et l'intégration de la région dans l'économie de marché.....	92
1. La période du XVI ^e au XVIII ^e siècle : la dynastie des Denyanke/Yaalalbe.....	92
2. La théocratie musulmane.....	110
3. Le phénomène migratoire.....	123

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
<u>Troisième partie</u> : Vers la mise en place de nouvelles formes d'exploitation de l'écosystème cultivé	
Chapitre V : Les expériences d'aménagement hydroagricole.....	132
1. Le jardin de Richard-Toll.....	133
2. Le colonat de Guédé.....	137
3. Le colonat de Richard-Toll.....	140
4. Analyse de la colonisation agricole.....	142
<u>Chapitre VI</u> : La période post-coloniale : les aménagements hydroagricoles face à la crise du système agraire waalo-jeeri.....	159
1. Les types d'aménagement.....	161
2. La SAED.....	180
3. La viabilité économique de la culture irriguée	187
Chapitre VII : La transition vers la culture irriguée généralisée et la problématique du développement agricole dans la vallée du fleuve Sénegal.....	195
1. La stratégie d'intervention de l'Etat.....	196
2. Le modèle de développement agricole de la vallée du fleuve.....	213
3. Les problèmes posés par le développement agricole de la vallée du fleuve Sénegal.....	220
Chapitre VIII : L'économie paysanne dans la transition vers la culture irriguée généralisée.....	223
1. Le système de production dans la transition....	223
2. La population.....	233
3. L'outillage.....	241
4. L'élevage.....	243
5. La productivité du travail.....	250
6. Les rendements.....	255
7. Les revenus de la famille paysanne.....	257
8. Les facteurs d'une différenciation sociale...	260
Conclusions générale.....	280
Glossaire des termes pulaar.....	284
Bibliographie.....	287

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
FIGURES	
1. Situation de la zone d'enquête	
1bis. Rive gauche du Sénégal et zone SAED.....	26
2. Profil en long du fleuve Sénégal.....	41
3. Comparaison des crues.....	41
4. Le waalo-jeeri de Saint-Louis à Bakel.....	51
5. La caba.....	56
6. La Houe.....	56
7. Bloc diagramme de la moyenne vallée du Sénégal.....	57
8. La hâche.....	58
9. Le bâton fouisseur.....	58
10. Schéma de Jean SCHMITZ.....	76
11. Schéma du système agraire waalo-jeeri	84
12. Circulation des moyens de production dans le système agraire waalo-jeeri.....	98
13. Aménagements tertiaires : cuvette de Ndombo.....	176
14. Schéma de la conduite de l'eau.....	177
15. Principaux types d'aménagement réalisés dans la vallée et le delta du Sénégal.....	179
16. Organigramme de la SAED.....	186
17. Schéma d'ensemble du bassin du fleuve avec les barrages.....	203
18. Engagement des bailleurs de fonds dans la part sénégalaise de financement des barrages.....	215
19. La transition.....	225
20. Histogramme de la population résidente de l'échantillon.....	235
21. La productivité du travail à Sinthiou Bamambé (W.J)	252
22. La productivité du travail à Orkadiéré (AV).....	252
23. La productivité du travail à Ndiaye (GA et AI).....	254
24. Courbe de distribution des parcelles à Orkadiéré et à Lobali.....	261

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
<u>TABLEAUX</u>	
1. Evolution du pouvoir d'achat du producteur d'arachide.....	35
2. Pluviométrie sur les trois départements.....	40
3. Répartition des parcelles, des cultures et de la main d'œuvre.....	67
4. Calendrier agricole au Fuuta-Toro.....	78
5. Evolution de la population africaine et mondiale..	105
6. Comparaison des quantités de mil et de gomme vendues..	121
7. Répartition des carrés en fonction du taux de migration	124
8. Destination des migrants de Sinthiou Bamambé et de Orkadiéré.....	126
9. Répartition des concessions en fonction de la part du revenu de l'émigration dans le revenu total.....	127
10. Evolution des superficies cultivées, de la production et des rendements (1942-1969).....	148
11. Structure des comptes d'exploitation successifs du colonat de Guédé.....	150
12. Nombre de colons, superficie, rendement et production.	151
13. Evolution des charges d'exploitation du colonat de Richard-Toll (1962-1970).....	152
14. Comparaison des revenus obtenus au colonat en fonction des charges réelles et des charges effectivement payées	153
15. Utilisation de la production au colonat.....	154
16. Décomposition du revenu moyen d'un colon.....	155
17. Endiguement et superficies rizicultivables (cuvettes O.A.V.).....	164
18. Engagement des bailleurs de fonds dans la première lettre de mission.....	182
19. Exécution financière de la SAED en 1983.....	183
20. Importation du riz brisé de 1980 à 1985.....	188
21. Décomposition du coût de l'ha irrigué e F CFA	190
22. Engagement des bailleurs de fonds dans la part sénégalaise du financement des barrages de Diama et de Manantali.....	206

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
23. Proportion des paysans ayant récolté l'une ou l'autre dans les terres waalo-jeeri.....	226
24. Répartition des exploitations (f) production agricole brute totale dans le waalo et le jeeri...	227
25. Production agricole dans la culture irriguée.....	228
26. Population du Galle.....	233
27. Répartition des exploitations en fonction de la taille des ménages.....	236
28. Répartition des exploitations en fonction de la population active.....	238
29. Répartition des exploitations en fonction du taux de la population active dans la population résidente.	239
30. Moyens de production de la famille paysanne dans les A.V. de Orkadiéré.....	241
31. Matériel disponible dans les grands aménagements.....	242
32. L'élevage à Sinthiou Bamambé (waalo-jeeri)	243
33. L'élevage à Orkadiéré (aménagements villageois).....	244
34. L'élevage à Ndiaye (Grands aménagements).....	245
35. L'élevage à Ndombo (aménagements intermédiaires).....	247
36. Productivité du travail à Sinthiou Bamambé.....	249
37. Productivité du travail à Orkadiéré (aménagements villageois).....	249
38. Productivité du travail dans les autres systèmes d'aménagements.....	250
39. Répartition des paysans de Orkadiéré en fonction du niveau de rendement.....	255
40. Répartition des paysans de Ndiaye en fonction du niveau de rendement.....	255
41. Répartition des paysans de Ndombo (f) niveau de rendement.....	256
42. Revenu brut d'exploitation dans la culture irriguée..	257
43. Origine des revenus extérieurs.....	258
44. Répartition des exploitations en fonction du nombre de parcelles dans les A.V.....	260
45. Répartition des exploitations de la lignée et du nombre de parcelles dans les A.V. de Lobali.....	263
46. Répartition des exploitations en fonction du nombre de parcelles et de la surface cultivée dans les A.V. de Orkadiéré.....	266

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
47.. Répartition des exploitations en fonction du nombre de parcelles et de la production récoltée dans les A.V. de Orkadiéré.....	267
48 .. Répartition des exploitations en fonction du nombre de parcelles et du R.BE dans les A.V. de Orkadiéré.....	268
49. Charges d'exploitation dans la culture irriguée.	269
50 . Répartition des exploitations en fonction de c/p et de la surface cultivée (Orkadiéré).....	270
51 . Répartition des exploitations en fonction de c/p et de la surface cultivée (Ndiaye).....	271
52 . Répartition des exploitations en fonction de la part des charges dans le produit brut et du RBE dans la culture irriguée.....	273

CLES POUR LIRE LE PULAAR

Nous donnons des indications s'inspirant autant que possible des recommandations de la conférence d'experts organisée par l'UNESCO à Bamako (Mali) en février et mars 1966.

FULFULDE :

1. LES VOYELLES : Ce sont /i/, /e/, /a/, /o/ et /u/. Bien noter que :

- /e/ se lit comme en français "é".

ex. : enen, "nous".

- /u/ se lit comme en français "ou".

ex. : unu, "pile".

2. LES VOYELLES LONGUES sont obtenues en redoublant les voyelles simples. Ce sont : /ii/, /aa/, /oo/ et /uu/. ex. : yiite : "le feu" feere, "autre" ; laawol, "la route" ; hoore, "la tête", luumo, "le marché".

3. LES CONSONNES : Toutes ont la même valeur que dans l'alphabet latin courant à l'exception de celles que nous présentons ci-après :

<u>CONSONNES</u>	<u>EXEMPLES</u>	
b	<u>habu</u>	= "lutte"
c (= tch)	<u>ceede</u>	= "cauris, argent"
d	<u>didi</u>	= "deux"
j (= dj)	<u>janngu</u>	= "étudie"
ny (= gn) = [^] ñ	<u>nyaamu</u>	= "mange"
ŋ (= 'ng) = [^] ñ	<u>narol</u>	= "beauté"
q	<u>qibla</u>	= "direction de la kaaba"
x (= kh)	<u>xayru</u>	= "bonheur"
y	<u>yamu</u>	= "demande"

REMARQUES : - L'apostrophe /' / marque l'occlusion glottale.

ex : na'i "les vaches". On ne l'écrit pas en début des mots.
ex : aawdi, "semence" ;

- le /g/ est toujours dur comme en français "gu" dans langue ;

- le /h/ est toujours aspiré ;
- le /q/, le /x/ (= kh comme en arabe) et le /z/ ne se rencontrent que dans les mots d'emprunt ;
- la prénasalisation se fait avec /m/ devant /b/ et avec /n/ partout ailleurs. ex. : mbarroga, "lion", ndiyam, "l'eau" njamu, "la bonne santé" et liingu, "le poisson".

A V A N T - P R O P O S

Cette étude que nous présentons fait suite à une réflexion que nous menons sur la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal depuis 1982.

Ce travail ne saurait être réalisé sans cette participation active des paysans qui m'ont initié à la pratique culturelle et à la connaissance du milieu rural.

Il est redévable aussi :
de mon maître Marcel MAZOYER qui m'a aidé à aborder dans de meilleures conditions les études de 3^e cycle et m'a initié à la théorie des systèmes agraires ;
de mon collègue Jean SCHMITZ qui, par sa disponibilité, m'a souvent donné des conseils pour mon insertion à l'ORSTOM-Sénégal et m'a guidé dans le travail de terrain ;
de mes professeurs de l'IEDES et de mes collègues de l'ORSTOM en particulier Abdou SOW qui m'a introduit dans la région, et Fulgence SECK de la Bibliothèque ; Serge LATOUCHE qui m'a fait connaître le maître après m'avoir initié à la démarche critique ;
du personnel de la SAED notamment Roger GOUDIARD, à l'époque Directeur Adjoint, Marie MBENGUE la documentaliste et de mon ami Alioune Badara GUEYE qui m'a, à chaque passage, hébergé chez lui ;

de mes amis de l'OMVS en particulier El Hadj Mamadou MANKA et Sidi SECK qui n'ont jamais cessé de m'encourager;

de mes amis Babacar DIOP , Idi Carras NIANE et Julien DECEUNINCK qui ont fait une lecture critique de ce travail;

de Tamsir N'DIAYE mon traducteur et interprète;

de mes collègues du Ministère du Plan et de la Coopération dont les soutiens multiformes ont été si appréciés;je pense en particulier à Hady Mamadou LY le Secrétaire Général,Baba TOP,Sokhna DIOP,Mdemba N'DIAYE, N'Deye Khadi NIANG et Mor Fall DIENG;

de Aïda à qui ce travail imposait de réelles contraintes parce que mon épouse;

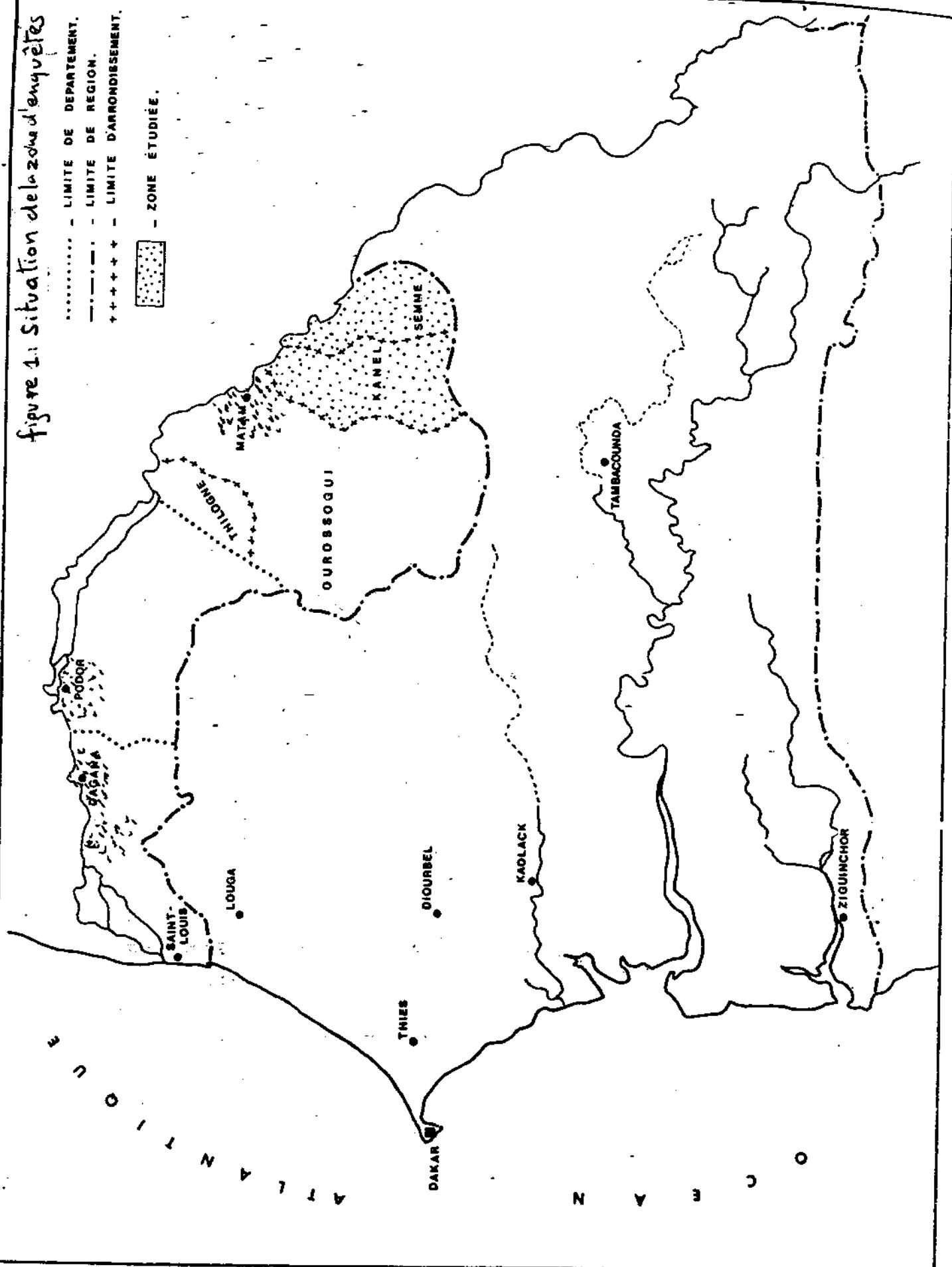
enfin à tous les parents en particulier mon frère Doudou THIOUNE,collègues et amis qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la poursuite de mes études;

Que ceux-ci soient sincèrement remerciés.

figure 1: Situation de la zone d'enquêtes

..... - LIMITÉ DE DÉPARTEMENT.
- - - - - LIMITÉ DE RÉGION.
+ + + + + LIMITÉ D'ARRONDISSEMENT.

- ZONE ÉTUDEE.



TOME I

DU SYSTEME AGRAIRE WAALO-JEERI AUX
BARRAGES DE DIAMA ET DE MANANTALI

INTRODUCTION GENERALE

Le problème de la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal a fait couler beaucoup d'encre. De la discussion théorique des intellectuels à la confrontation polémique des hommes politiques, rien n'a pu arrêter le "programme de développement intégré du Bassin".

Malgé tout, nous nous proposons d'apporter notre modeste contribution à ce débat. Pour cela, nous essayerons d'observer la mise en valeur dans son fonctionnement pratique, en rapport avec ses objectifs théoriques.

Tenant compte de l'ampleur du débat, nous nous proposons de privilégier la problématique suivante :

L'ECONOMIE PAYSANNE DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEgal

Du système agraire waalo-jeeri aux barrages de Diama et de Manantali.

Par ce titre, nous entendons évaluer la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal; c'est-à-dire voir:

-Quelles sont les tendances de l'évolution en cours; celles-ci conduisent-elles à un système agricole viable?

-Quelle est la situation de l'économie paysanne dans cette région?

Mais auparavant, essayons de cerner la démarche que nous avons utilisée pour mener à bout ce travail.

Dans la première partie, il est surtout question de méthodologie de la recherche. IL s'agit d'abord d'une discussion théorique qui fait le point sur l'état de la recherche dans la vallée du fleuve pour aboutir à la nécessité d'utiliser un autre concept : le système agraire. Ensuite, les questions pratiques d'enquête sur le terrain terminent cette partie.

Une fois la problématique posée, nous abordons la deuxième partie qui est consacrée à l'évolution et aux crises du système agraire waalo-jeeri, que nous avons d'abord commencé par reconstituer dans cette partie.

Nos recherches nous ont permis en effet de voir un système agraire original que nous appelons waalo-jeeri pour reprendre certes le langage des paysans de cette zone mais aussi par esprit de commodité car la traduction serait "système agraire composé d'une culture de décrue et d'une culture sous-pluie".

L'histoire de la région du fleuve va montrer que ce système agraire se conserve pendant une longue période pour entrer en crise à partir de la traite des noirs. Actuellement, il va probablement disparaître avec les barrages de Diama et de Manantali.

Suivant quelles modalités et au profit de qui ce système va-t-il disparaître ? Le souci de trouver une réponse à cette question va guider notre démarche.

...

Aussi la troisième partie traite-t-elle des nouvelles formes d'exploitation de l'écosystème cultivé, dans le contexte de crise du système originel.

L'introduction d'aménagements hydro-agricoles commence tout d'abord par des expériences/^{initiées} dès le début du 19^e siècle.

Elles seront poursuivies durant la période post-coloniale. Bien qu'elles se soient soldées par des échecs, la bourgeoisie post-coloniale va s'y appuyer pour ses besoins d'accumulation du capital mais aussi pour satisfaire les besoins de nourriture des populations urbaines.

Ce qui nous amène à la situation actuelle que nous pouvons caractériser par une situation de transition vers la culture irriguée généralisée.

En analysant cette transition, nous aboutissons à l'analyse du fonctionnement de l'économie paysanne. Ce qui nous permettra enfin de donner notre point de vue sur le rôle de l'exploitation agricole familiale dans le développement agricole de la vallée du fleuve rive gauche.

PREMIERE PARTIE

PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

+=+=+=+

C H A P I T R E I

L'APPROCHE THEORIQUE

Dans une première phase de ce chapitre, nous allons inventorier les travaux les plus remarqués dans la problématique du développement sur la région du Fleuve.

Dans une deuxième phase, nous présenterons la théorie des systèmes agraires telle que nous l'avons apprise du maître Marcel MAZOYER.

1. Bref aperçu sur l'état de la recherche dans la vallée du fleuve

Dans l'objectif de "faire le point" de la recherche socio-économique sur la vallée du fleuve Sénegal, nous partirons de l'idée selon laquelle la science avance en intégrant les éléments positifs du passé mais en critiquant les défaillances des expériences antérieures.

La recherche semble faire de même; et cette vérité se confirme des années 1950 à nos jours.

1.1. Les enquêtes socio-économiques à objectifs macro-économiques

Nous partons de l'enquête MISOES (Mission Socio-Economique du fleuve Sénegal) 1957-1958. Il s'agit de faire "un inventaire humain portant sur la démographie, la santé, les budgets de famille, l'habitat et l'agriculture"¹.

1. Couty et Lericollais: Vers une méthode pratique d'analyse régionale. Le cas de la vallée du fleuve Sénegal (1957-1980) page 25 AMIRA n°36 mai 1982.

Ceux qui ont mené l'enquête disent s'intéresser à ce travail comme "méthode d'analyse régionale". Mais il n'en demeure pas moins que ces enquêtes restent fort limitées si on cherche à comprendre le mouvement des sociétés africaines. Dans ce sens, nous partageons l'analyse de R. HALLU¹ sur la question et ~~l'envoyons~~ le lecteur à cette intéressante étude pour plus de détails.

Comme le dit R. HALLU, il s'agit de préciser en quoi les concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies utilisés seraient inadaptés dans le cadre de nouveaux types d'investigations que nous proposons de mettre en place à l'appui des politiques de développement.

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, effectuées en Afrique au cours des deux dernières décennies apparaissent à peu près généralement orientées de façon privilégiée vers la satisfaction des besoins de comptabilités nationales qu'ont élaborées chacun des pays concernés. Ajoutons que les concepts, les définitions, les nomenclatures, la logique méthodologique même de ces enquêtes, sont profondément liées à celles de la comptabilité nationale.

• René HALLU: Bilan et limites des enquêtes statistiques à objectifs macro-économiques, réalisées en Afrique francophone de 1955 à 1970. AMIRA n° 19 janvier 1978.

Toutefois, c'était une nécessité historique dans la période qui a suivi les indépendances. C'est pourquoi bien que limitées, de par les concepts mêmes sur lesquels elles avaient été construites, elles constituaient cependant les seules données disponibles relevées directement auprès des populations.

Sur le plan théorique, les enquêtes statistiques auprès des ménages ont été conçues dans le même esprit, avec les mêmes références théoriques de même nature effectuées dans les pays industrialisés occidentaux. Il est évident que la valeur des méthodes d'investigation statistiques pour autant qu'elles soient cohérentes, est liée à celles des concepts de la doctrine économique qui les fondent, implicitement ou explicitement.

Dans l'ensemble, les enquêtes démographiques, agricoles, budget-consommation des ménages, emploi, commerce, artisanat, migration... ont été organisées indépendamment les unes des autres. Ce qui interdit une compréhension globale de la vie et de l'évolution économique et sociale des milieux africains. Il s'agit dans ces enquêtes, de parler d'un échantillon commun plutôt que d'enquêtes, de s'attacher à mettre en lumière l'étroite interdépendance des différents aspects de la vie économique et sociale.

Il se dégage d'une telle démarche, une image figée et déformée des milieux observés. Cela s'explique par les catégories de la comptabilité nationale des pays occidentaux plaqués sur ces milieux africains. A ces vérités, nous ajoutons qu'une telle démarche relève aussi d'une tentative pour la micro-économie de riposter à la critique qui lui a été faite ; cette critique qui mettait au devant la démarche globale, l'approche pluridisciplinaire. Ces auteurs ont réagi comme si le tout était la somme des éléments. Alors pour eux, il fallait regrouper un géographe, un économiste,

un démographe, un statisticien, bref tout spécialiste dans un domaine précis sans une interrelation entre les dits spécialistes. C'est ce qui explique la forme donnée au livre de BOUTILLIER et autres : "La Moyenne Vallée" P.U.F 1962.

Il ne s'agit pas de rejeter ces cadres mais d'apprécier les limites de leur utilisation. Ces enquêtes semblent fonder la nécessité d'un renouvellement conceptuel et méthodologique, en vue de la mise au point d'un dispositif d'investigation orienté vers l'appui aux politiques et projets spécifiques de développement.

Dans le paragraphe suivant, nous nous proposons de voir la continuation de ces enquêtes et recherches principalement par les chercheurs de l'ORSTOM sur la vallée du fleuve Sénégal.

1.2 De l'unité de production au système de production

Comme le mentionnent COUTY et LERICOLLAIS¹ à juste raison, "l'emploi généralisé de la technique de sondage reposait, vers la fin des années 50, sur quelques postulats que les investigations ultérieures n'ont pas toujours complètement vérifiés".

C'est pourquoi il s'en est suivi une certaine évolution plus ou moins inégale dans les approches. Toutefois, BONNEFOND continue explicitement de se réclamer de micro-économie et utilise avec J. CANEIL le terme d'unité de production². Certes on y trouve de nombreux renseignements chiffrés ; mais la vision statique et empirique limite toujours ces travaux et ne les fait pas décoller des recherches antérieures.

1. COUTY et LERICOLLAIS op. cit. p. 26

2. BONNEFOND et CANEIL : étude d'unité de production de paysans pratiquant la culture irriguée dans le cadre de la SAED rapport d'étude; Société d'Etude du développement Economique et Social (SEDES)-Paris 1983.

Un autre groupe se détache nettement et essaie de mettre sur pied "une démarche centrée sur une problématique bien définie... basée sur la prise en compte dynamique de la totalité des éléments de la structure"¹. L'étude la plus complète de ce groupe est de J. P. MINVIELLE dans les environs de Matam. Ce dernier se propose d'étudier la migration dans la vallée en rapport avec le système de production.

1.2.1 Problématique de MINVIELLE

Tout d'abord, MINVIELLE lie la problématique d'une recherche à l'opposition entre démarche déductive et démarche inductive. Ensuite, il constate que ce débat se trouve le plus souvent transposé en sciences humaines en opposition entre d'une part approche spécifique et partielle, d'autre part monographie totalisante et globalisante.

Après avoir souligné l'inadéquation de ces approches, MINVIELLE se lance dans l'approche systémique. Ainsi, il écrit : "contrairement à des sociétés occidentales par exemple..., l'appréhension correcte de la production ou de la répartition en milieu "traditionnel" africain ne pourra en aucun cas se faire par la seule prise en compte d'éléments relevant directement de la sphère économique"¹.

Ce qui lui permet d'utiliser la "monographie "comme moyen de recherche et non fin en soi... et la problématique comme hypothèse devant être confirmée ou infirmée et non comme présupposé strict des résultats à obtenir". Enfin, comme il le dit si bien, "une dialectique pourra dès lors s'instaurer entre hypothèses particulières inhérentes à la problématique retenue et observations sur le terrain".

Et pour une telle approche, le recours à l'histoire s'avère obligatoire.

1.2.2. Recours à l'histoire

Si l'approche systémique impose le recours à l'histoire, les méthodes historiques doivent néanmoins être l'objet d'une certaine attention. En suivant "l'évolution de l'économie du fleuve", MINVIELLE nous présente / trois (3) stades : économie traditionnelle, économie de traite et enfin aménagements hydroagricoles.

A vrai dire une telle démarche suscite des réserves qu'il nous est difficile de passer sous silence. En effet, le terme "économie traditionnelle" nous fait penser à la dichotomie économie traditionnelle/économie moderne¹ utilisée par le colonisateur en s'installant en Afrique. Ce qui ne le fait pas décoller de l'ethno-centrisme qu'il dénonce. Et ceci est confirmé par les deux autres termes : économie de traite et aménagement hydroagricole qui relèvent d'une vue externe des sociétés.

Faut-il évoquer une démarche basée sur une vue uniquement interne des sociétés africaines ? C'est ce que fait Jacques FAYE² quand il étudie les systèmes de production. Nous sortons ici de la vallée car J. FAYE a travaillé sur le bassin arachidier.

Nous/ le citons donc que pour illustrer une méthode.

1. Sidi SECK utilise la même dictotomie dans sa thèse d'Etat intitulé : "Irrigation et Aménagement de l'espace dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal - Participation paysanne et problèmes de développement"
2. Jacques FAYE : les transformations vécues dans les sociétés de développement : l'exemple des wolof du Sine Saloum au Sénégal, in économie rurale n° Spécial 147 - 148, janv. - mars 1982 p. 15 à 20

1.2.3. Problématique de Jacques FAYE

Jacques FAYE, après avoir constaté "le recul" des "grandes théories du développement", nous donne ce qui est pour lui la cause essentielle d'un tel phénomène : "ceci nous paraît dû en grande partie à l'accent quasi exclusif, mis par ces théories sur les relations entre les sociétés en développement et le capitalisme mondial comme facteur explicatif des transformations socio-économiques".

C'est pourquoi il écrit : "on ne peut donc comprendre les transformations de ces sociétés si l'on n'intègre pas dans l'analyse leurs rapports internes".

Ainsi, l'auteur commence par décrire : "le mode de production ancien". Dans ce paragraphe, tous les aspects sont abordés : "elles (les communautés segmentaires et lignagères) étaient organisées en communautés intervillageoises où la parenté structurait les rapports des hommes sur le plan de la production, du contrôle et de la distribution des facteurs de production et des produits".

Puis il aborde la "culture d'exportation et les transformations sociales". Après avoir fait l'historique de la culture de l'arachide, l'auteur écrit : "Si nous nous replaçons maintenant au niveau du groupe familial de production, on note divers changements dans le système cultural". Ce qui lui permet de noter ces changements dans la répartition de la main d'œuvre familiale, dans l'utilisation de la production et aussi de montrer le phénomène migratoire induit par ce système de culture. Les effets de l'immigration dans le bassin arachidier terminent cette partie.

La dernière partie abordée est "la mécanisation et les transformations socio-économiques". Ainsi il écrit : "la mécanisation de l'agriculture à partir des années soixante a aggravé la pression sur la terre et a apporté quelques transformations dans la répartition du temps de travail". Dans toute cette partie, J. FAYE nous fait une description systématique ~~de~~ ces transformations mais le cadre reste toujours "le groupement familial".

Pour conclure, J. FAYE écrit : "Nous nous sommes contentés dans cet exposé d'analyser quelques transformations essentielles intervenues au sein du groupe familial en tant que groupe organisé pour assurer sa subsistance". Mais l'auteur est conscient des limites de cette recherche. C'est pourquoi il écrit : "L'examen des modifications intervenues dans les rapports entre les différents groupes sociaux qui structurent la communauté agricole, révèlerait la même dynamique provoquée par des facteurs externes et internes.

"Pour la recherche socio-économique, ce ne sont pas les études de terrain qui ont manqué. Les études ont plutôt mis l'accent sur l'observation et l'analyse des phénomènes statiques alors que la compréhension et la prise en compte des logiques paysannes nécessitent que l'accent soit mis sur l'analyse des processus en œuvre dans le milieu. Méthodologiquement, nous sommes moins armés pour cela mais ce n'est pas une raison".

1.2.4. Les chercheurs de l'INRA¹

Si l'influence de l'agronomie est nettement visible dans leurs recherches, ces chercheurs tentent d'articuler l'agronomie et les autres disciplines telles que l'économie, la sociologie et l'histoire. Parmi eux, nous verrons le cas de Claude REBOUL.

Dans son étude intitulée "Barrage contre le développement ?", Claude REBOUL cherche à faire "mieux connaître, pour mieux défendre, les intérêts des paysans par rapport aux aménagements hydrauliques projetés dans la vallée du fleuve Sénégal".

Certes ce document est partial ; mais son caractère rigoureux n'est plus à démontrer.

Cl. REBOUL démythifie et démythifie les barrages comme seule alternative, face à la crise de l'économie paysanne en démontrant que les "présupposés les plus fondamentaux" notamment l'intérêt économique de l'irrigation, la fatalité naturelle de la sécheresse et l'absence de solution de rechange en agriculture sous-pluie et de décrue, ne tiennent pas.

Si donc ce texte peut gêner certains par son caractère radical, sur le plan méthodologique, il constitue un bon exemple de pluridisciplinarité et suppose une bonne connaissance des systèmes agraires.

1. Nous ne citerons pas ici, René Dumont qui apparemment ne théorise pas mais démonte, à la manière d'un habile mécanicien, le système pour montrer les goulots d'étranglement mais aussi les performances.

1.2.5. Système de production

C'est là que l'approche de MINVIELLE se trouve appréciable. En effet, après avoir défini et cerné avec précision certains termes-clé de sa recherche (exploitation agricole, migrant, unité de résidence, travail, travail et actifs, etc...), l'auteur tente d'évaluer les performances des différents systèmes de production en les isolant toutefois les uns des autres.

D'autres ont utilisé le concept de système de production mais dans un sens plus faible. C'est le cas de Philippe BONNEFOND qui n'a utilisé que la riziculture et tombe dans le descriptif et le partiel. Car le paysan de la vallée cultive davantage à la manière dite "traditionnelle". Jean Yves WEIGEL¹ a tenté sans beaucoup de succès une synthèse de MINVIELLE et de BONNEFOND.

Dans l'ensemble, ces études permettent de saisir les systèmes de production des paysans dans la vallée du fleuve. Ce qui est un net progrès par rapport à la MISOES (Mission Socio-Economique du Sénégal).

Ainsi, avec Pierre CAMPAGNE², nous retiendrons que les systèmes de production dont il est question sont des systèmes de production familiaux.

Disons qu'un système est une représentation des états, des relations et des éléments à l'intérieur et à l'extérieur du lieu où se réalise l'agriculture c'est à dire l'exploitation agricole.

1. Voir la critique de Moustapha THIOUNE : Une évaluation de la vallée du fleuve Sénégal : DEA socio-économie du Développement, option développement agricole IEDES, PARIS I Sorbonne fév. 83 p. 61

2. Pierre CAMPAGNE : "Synthèse des débats" lors du séminaire sur la "recherche comparée sur les systèmes de production familiaux" 23 - 28 juin 1984 France

Le terme "production" renvoie à la finalité de produire. Le chef d'exploitation va être là pour organiser les différents processus permettant d'atteindre cette finalité.

Enfin, le terme familial trouve son importance d'abord dans le fait que c'est la famille qui est privilégiée en tant que structure de décision et de gestion dans l'acte de production. De ce point de vue, l'exploitation apparaît comme le lieu où l'on peut observer la réalisation de la combinaison entre les facteurs de production (décision et gestion). Elle devient le support de l'analyse.

Mais en indiquant que la famille est ce qui va spécifier le caractère particulier du système de production analysé, on introduit dans l'étude la relation sociale en tant que phénomène majeur à caractériser.

De plus, en privilégiant le caractère familial, on va introduire une logique particulière qui est la logique familiale. Ce qui met en présence deux ensembles dont les reproductions respectives sont intimement liées : l'exploitation agricole et la famille.

Cette approche va donc s'intéresser au système de production familial en tant que structure mais aussi en tant qu'élément en perpétuelle transformation. Tout autre élément en présence (Etat, modes de consommation, systèmes fonciers, marché, organisme d'encadrement) ne sera pris que comme facteur de cette transformation.

C'est pourquoi "toutes ces recherches techniques et économiques sur les systèmes pratiqués et praticables dans les exploitations et sur leurs améliorations possibles à court et moyen terme font partie intégrante de la recherche-développement : une recherche-développement appliquée aux unités de production à caractère micro-économique donc"¹ (nous soulignons, M. THIOUNE)

2. La théorie des systèmes agraires

2.1 La compréhension générale

Le concept de système agraire n'est certes pas nouveau. En effet, dès 1946, il figure dans le célèbre article d'André CHOLLEY intitulé "Problèmes de structure agraire et d'économie rurale", comme le rapporte Gilles SAUTTER. Dans cet article, l'auteur le définit comme suit : "ce système agraire évoque en effet d'abord une conception psychologique plus ou moins collective résultant des apports de toute une série de générations et comprenant des tendances ethniques, des traditions, des expériences individuelles des échanges avec d'autres groupements humains, etc..., qui régulent le choix de cultures et leur combinaison, i. e. la manière de les répartir sur la terre... Le système agraire répond ensuite à une organisation du travail (outils, attelages, main d'œuvre) que nous dénommons généralement le train de culture".

2. Gilles SAUTTER : "Systèmes agraires" texte dactylographié 12 pages
Pour la suite nous nous inspirons essentiellement de ce texte.

1. Marcel MAZOYER : "Rapport de synthèse provisoire présenté au Comité par son Président"
Comité systèmes agraires - Ministère de la Recherche et de la Technologie -
Paris 1985

Le système agraire selon A. CHOLLEY fait partie d'un ensemble plus large, dont il parle comme "combinaison ou complexe emprunté, à des domaines différents très étroitement liés pourtant, éléments à tel point solidaires qu'il n'est pas concevable que l'un d'entre eux se transforme radicalement sans que les autres en soient sensiblement affectés et que la combinaison toute entière s'en trouve modifiée dans sa structure, dans son dynamisme, dans ses aspects extérieurs même. Cette combinaison comme la plupart de celles qui sont l'expression d'une activité humaine, est d'ordre à la fois physique, biologique et humain".

A lire cet extrait, nous voyons bien que le sens que l'on sait du mot système est bien intégré.

En effet, un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé en fonction d'un but.

Un système a un double aspect : un aspect structurel car c'est une organisation spatiale des éléments à un moment donné, un aspect fonctionnel en tant qu'il est processus c'est à dire succession de phénomènes dans le temps.

Ainsi la recherche-développement¹ permet de distinguer trois stades de recherche constituant une série d'englobants successifs :

1. Nous choisirons ce terme et la démarche relevant de son contenu au lieu de recherche d'accompagnement qui, comme le dit si bien R. TOURTE, oblige le chercheur à accompagner un processus et une entreprise basés sur des thèmes pré-choisis qu'il ne peut réellement modifier, pas plus d'ailleurs que les partenaires développements : le projet est généralement fermé.

Premier stade : le système de culture qui correspond à la parcelle, de même que le système d'élevage correspond au troupeau.

Concept au carrefour de l'agronomie et de la microéconomie agricole, le système de culture se définit par une surface de terrain traitée d'une manière homogène, par des cultures avec leur ordre de succession et par les itinéraires techniques qui leurs sont appliqués¹.

Deuxième stade : le système de production correspond à l'exploitation agricole ; nous avons déjà discuté cette notion.

Troisième stade : le système agraire qui est le domaine du paysage ou de la communauté rurale. Alors, "appliqué au système agraire, le diagnostic est l'opération qui vise à analyser et juger des modes d'utilisation de l'espace rural, à un moment et à une échelle donnés, en fonction d'objectifs de connaissance et de valorisation de cet espace rural"².

2.2. L'approche de Marcel MAZÖYER

2.2.1 Les objectifs de la recherche

Comme il le dit lui-même, le champ de recherche... "est celui "des changements qui affectent dans la longue durée l'ensemble (ou un ensemble dominant) des unités de production d'une région, d'un pays et quelques fois de continents entiers" ainsi que "les conditions et conséquences économiques, sociales, politiques et culturelles impliquées par ces évolutions et par ces différenciations".³

1. Michel SEILLOTTE, Journées du Département d'Agronomie de l'INRA Vichy 1982

2. Philippe JOUVE et Yves CLOSET, in "La fonction diagnostic appliquée à l'étude des systèmes agraires - Cahier de la Recherche-développement n° 3 et 4 1984 p. 5

3. Cf. Marcel MAZÖYER op.cit.

Autrement dit, pour MAZOYER, il s'agit de rendre compte des bouleversements profonds qui affectent l'agriculture des régions et des sous-continents entiers, transformations historiques et adaptations géographiques plus profondes et plus vastes des processus de production agricole qui affectent aussi bien le milieu cultivé lui-même que les moyens de production et les modes d'exploitation du milieu : passage de cultures forestières sur brûlis aux cultures à jachère, passage de la culture manuelle à la culture attelée, révolutions agricoles des temps modernes ... en Europe occidentale par exemple.

Mais ailleurs aussi adoption de la riziculture submergée dans les pays de mousson ou des cultures de décrue dans la vallée du Nil, etc...

2.2.2 Les présupposés de la théorie des systèmes agraires selon MAZOYER

Nous savons qu'avec la révolution néolithique, l'homme expérimente l'agriculture pour accroître la production et reproduire son espèce. L'objet du travail agricole va être d'artificialiser le milieu qui contient les plantes et animaux domestiques, animaux et plantes permettant à ce même milieu de se développer. Il s'agit donc de produire et reproduire sans cesse le milieu. L'objet du travail agricole est donc l'écosystème cultivé qu'il faut produire, reproduire et exploiter.

L'agriculture (culture et élevage) sera l'activité sociale qui consiste à transformer le milieu pour mieux l'exploiter. C'est une activité de transformation du milieu au profit d'espèces cultivées et domestiques en vue d'intensifier l'exploitation des espèces.

Les espèces cultivées sont des espèces végétales et animales, particulièrement choisies parce que particulièrement exploitables, particulièrement améliorées et au fond elles sont particulièrement soignées. Ceci veut dire qu'il s'agit de leur faire bénéficier de tous les soins que le travail agricole produit.

La théorie des systèmes agraires nous permet de découvrir les raisons de la viabilité (ou la **reproductibilité**) d'un écosystème. C'est donc découvrir la rationalité d'un écosystème. Ce qui exige une démarche s'appuyant essentiellement sur le mouvement interne de l'objet étudié.

2.2.3 Les concepts opératoires

Une fois, l'objectif annoncé et les hypothèses précisées, il reste maintenant à sélectionner après discussion les notions et concepts qui conviennent le mieux à ce type de recherche. C'est ce qu'a fait Marcel MAZOYER quand il distingue deux grands domaines d'analyse : la micro-analyse et la macro-analyse.

La micro-analyse : ce sont les recherches techniques et économiques sur les systèmes pratiqués et praticables dans les exploitations et sur leurs améliorations possibles à court et à moyen terme. Pour l'auteur même si ces recherches font partie de la recherche-développement, il s'agit d'une recherche-développement appliquée aux unités de production, c'est une recherche-développement à caractère micro-économique donc.

les concepts de la micro-analyse pour utiles qu'ils soient et qu'il, restent, sont insuffisants, nous dit MAZOYER. C'est pourquoi il va chercher dans la macro-analyse les concepts qui peuvent lui permettre de :

- identifier ces changements d'état des processus de production agricole, les caractériser et les distinguer ;
- saisir l'origine, suivre le développement de tout nouvel ordre agricole en même temps que le recul de l'ordre ancien auquel il se substitue ;
- déterminer les conditions de ce changement : les conditions économiques, politiques, socio-culturelles d'une époque qui l'autorisent, l'accélèrent ou le ralentissent ;
- déterminer à l'inverse les obstacles et les freins qui interdisent ou limite ce développement.

Et il conclut : "Le concept qui nous semble le plus approprié est celui de système agraire".

Il est défini comme un mode d'exploitation du milieu historiquement constitué et durable, un système de forces de production adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et aux besoins sociaux du moment.

Plus précisément selon MAZOYER, on pourrait définir un système agraire comme une combinaison caractéristique de variables essentielles, à savoir :

- le milieu cultivé : milieu originel et transformations acquises
- les instruments de production : outils, machines, matériels biologiques (plantes cultivées, animaux domestiques), et la force de travail sociale (physique et intellectuelle) qui les met en oeuvre
- le mode d'artificialisation du milieu qui en résulte (reproduction et exploitation de l'écosystème cultivé.)
- la division sociale du travail entre agriculture, artisanat et industrie qui permet la reproduction des instruments de travail, et par conséquent,
- le surplus agricole qui, au delà des besoins des producteurs agricoles, permet de satisfaire les besoins des autres groupes sociaux ;
- les rapports d'échange entre ces branches associées, les rapports de propriété et les rapports de force qui régulent la répartition des produits du travail, des biens de production et des biens de consommation, et les rapports d'échange entre systèmes (la concurrence) ;
- enfin, l'ensemble des idées et des institutions qui permettent d'assurer la reproduction sociale : production, rapports de production et d'échange, répartition du produit...

Au concept de système agraire, sont associés d'autres concepts permettant une meilleure compréhension de la démarche.

2.2.4. Autres notions importantes

Le fonctionnement d'un système fait appel à une notion importante : la division du travail. Par exemple, dans la famille paysanne fuitané, l'homme remue la terre avec le jalo (la daba), la femme pointe un trou avec le luugal (un genre de bâton fouisseur) et l'enfant dépose les deux ou trois graines pour le semis.

Avec l'évolution du système, une division plus élaborée du travail peut se présenter de la façon suivante : le cultivateur s'occupe des cultures, le baylo (forgeron) travaille le fer comme le labo (boiselier) taille le bois, le maabo (tisserand) tisse les habits, etc... Ce qui peut aboutir à une division de la société en castes.

Si le système est au point, la loi de K. MARX relative à la correspondance entre forces productives et rapports de production se vérifie. Au cours de son évolution la correspondance peut faire défaut, le système est alors en crise. Il n'arrive plus à se reproduire et même peut ne plus arriver à satisfaire les besoins de la famille paysanne (crise de l'économie paysanne). En France par exemple, sous l'Ancien régime, prédomine un système céréalier à jachère labourée associé à l'élevage par la culture attelée et l'usage du fumier ; mais les cultures fourragères sont rares et les animaux tirent leur subsistance de la végétation spontanée et des sous-produits des cultures. L'économie paysanne, entravée par les servitudes collectives (vaine pâture, assolement obligatoire) et par les charges féodales, cléricales et royales s'enfonce dans la crise : disettes et famines se multiplient.

On passe alors d'un système agraire à un autre système agraire, on dit qu'il y a révolution agricole. C'est, précise MAZOYER, un changement de système agraire allant dans le sens progressif, d'un développement agricole¹.

Autrement dit, la révolution agricole ne consiste pas ^{en} une simple expansion du mode d'exploitation préexistant mais comporte au contraire un changement qualitatif profond du processus de production qui affecte la nature de l'écosystème cultivé, la forme ou la quantité d'énergie utilisée (humaine, animale, mécanique), la puissance de l'outil, la productivité du travail.

Dans certains cas, si la crise s'amplifie le système périclite et disparaît progressivement

Agriculture comparée

L'agriculture comparée étudie le secteur agraire des sociétés contemporaines ainsi que les sociétés agraires anciennes, leur origine et les transformations par lesquelles elles ont abouti à la situation présente. Elle s'applique à découvrir les conditions d'un développement agricole adapté à chaque situation et viable (c'est à dire reproductible).

selon MAZOYER,

1. Développement agricole : c'est/un changement du processus de la production agricole dans le sens progressif d'une amélioration du milieu cultivé, des outils, des matériels biologiques, des conditions du travail agricole et de la satisfaction des besoins sociaux

- Cette discipline trouve son origine dans la fondation d'une chaire du même nom à l'Institut national agronomique de Paris, en 1878. Illustrée successivement par E. RISLER, H. HITIER, C. VEZIN, elle a été marquée par le Professeur R. DUMONT dont le génie de l'étude critique des situations agraires concrètes s'est étendu à tous les continents et dont les études sur la faim dans le monde et la géopolitique agraire contemporaine ont touché un large public.

Dans la dernière période, tout en poursuivant cette tradition, l'agriculture comparée a construit ses propres concepts et développement théorique, portant sur "L'EVOLUTION HISTORIQUE ET LA DIFFERENCIATION GEOGRAPHIQUE DES SYSTEMES AGRAIRES" (M. MAZOYER 1972).

Aujourd'hui, l'agriculture comparée est enseignée dans plusieurs pays notamment : le Sénégal au département d'Economie et Sociologie rurales de l'Institut national de Développement rural de Thiès (INDR) par votre serviteur sous le titre : "SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE". (M. THIOUNE)

Si nous n'avons pas trop déformé la pensée du maître, telle est notre compréhension du concept de système agraire ; base théorique sur laquelle nous allons nous appuyer dans le cadre de ce travail.

CHAPTER II

LE SENEGAL ET LA ZONE D'ENQUETE

Situé à l'extrême Ouest de l'Afrique Occidentale, le Sénégal couvre 201 000 km² avec une population d'un peu plus de 6 millions d'habitants. Ce qui lui donne, avec un écosystème fortement nuancé, une large façade maritime privilégiant le pays pour les échanges régionaux, internationaux voire intercontinentaux.

C'est pourquoi dès le XV^e siècle, le colonisateur y a mis pied à terre et ne l'a jamais quitté sans y avoir réalisé son projet de mise en valeur.

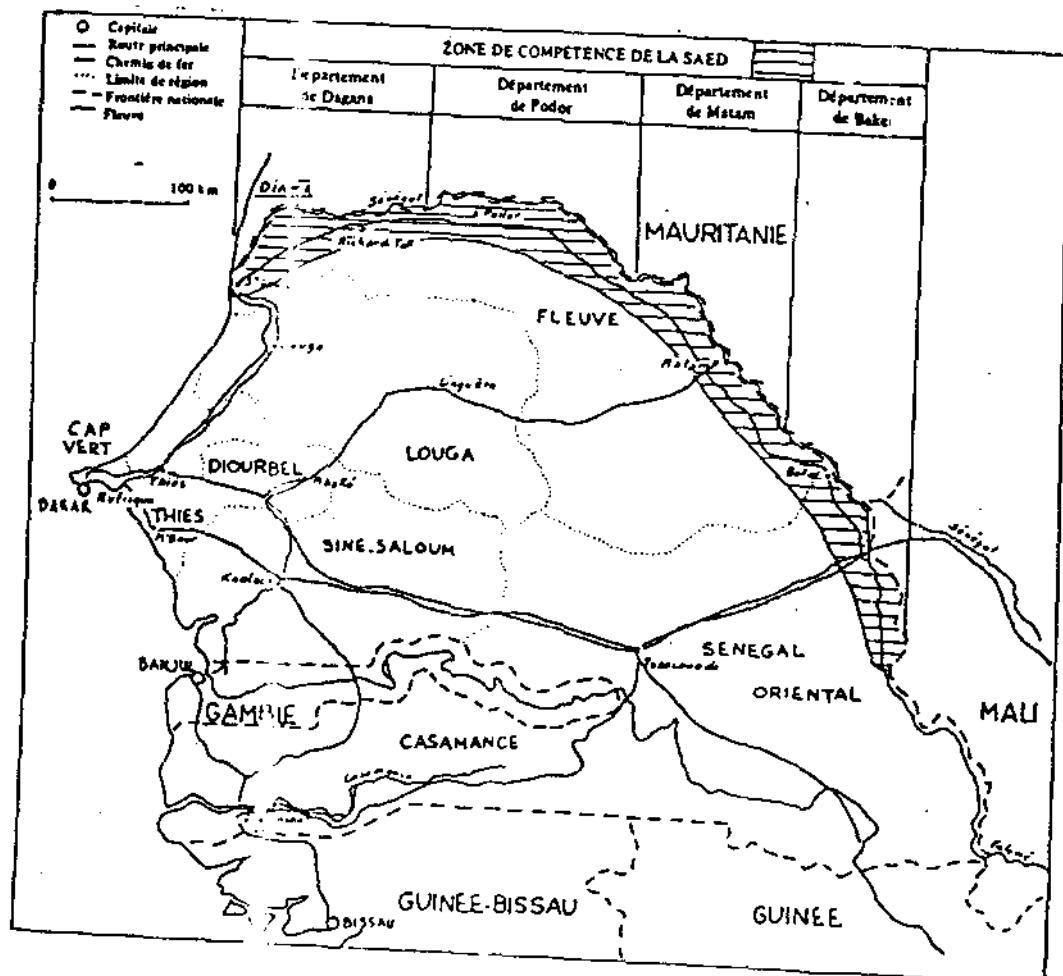


Figure 1bis Rive gauche du fleuve et zone SAED

II. Le développement de l'économie de marché au Sénégal par la production de l'arachide¹

L'arachide, importée du Brésil depuis le 16^e siècle, se répand très vite au Sénégal où les paysans l'adoptent pour la consommation et la fabrication locale d'huile.

Ainsi Samba SOW nous dit : " c'est l'exploitation pour l'extraction d'huile qui devait être à l'origine du développement de cette plante et allait transformer l'économie du Sénégal et pour un temps faire sa fortune"².

Ensuite Samba SOW montre que les tentatives de transformation de l'arachide en huile pour les besoins de la France ne commencent qu'au 19^e siècle, soit 3 siècles après son introduction.

Le premier à se lancer dans cette entreprise est un négociant de Saint-Louis M. GRANGES. Celui-ci expédie 722 kg de graines à Marseille.

Ensuite vient un parisien M. ROUSSEAU représentant d'une maison en Rouen. En 1840, avec l'aide de M. SAINT-JEAN, il achète près de Rufisque (27 km de Dakar) une concession de 6 ha pour y cultiver de l'arachide. Il crée en même temps une factorie. L'année d'après, ils expédient en France 70 tonnes de graines à transformer en huile à SOTTEVILLE-LES-ROUEN.

1. A vrai dire la première tentative fut le coton, comme l'indique Pierre BOUTTIER dans sa thèse de doctorat de 3^e cycle intitulée: Origine et crise des systèmes agraires wolof et sérère - IEDES Paris 1-Sorbonne 1978.

2. Samba SOW Histoire de l'huilerie au Sénégal - IDEP/ET/R 2102 Dakar 1971, page 2.

C'est pourquoi selon Samba SOW, "le rendement obtenu fut jugé si favorable que le commerce marseillais demanda aussitôt de nouveaux envois ; c'est ainsi que naquit au Sénégal, la culture de l'arachide pour l'exportation"¹

Cependant d'autres tentent "l'aventure de la transformation sur place"¹ dès 1833. A. PREVAUDEAU² rapporte l'expérience d'un négociant marseillais, M. BENJAMIN Jobert installé à Gorée. Celui-ci présente à la Chambre de commerce de Marseille un échantillon d'huile d'arachide fabriquée par lui. Et un an après cette expérience, en 1834, deux négociants de Bordeaux MM. B. et E. DEVES adressent au gouverneur du Sénégal par l'intermédiaire du Ministre de la Marine et des Colonies, un mémoire demandant que soit cédée une ancienne indigoterie située à la pointe Nord de l'île de Saint-Louis à leurs associés commanditaires, MM. Rey et ROLLAND. Ces derniers ont à l'intention d'y tenter un établissement pour la fabrication d'huile à partir des plantes oléagineuses du pays. Cette demande se heurte à la résistance passive du gouverneur du Sénégal qui se fait rappeler à l'ordre par le Ministre.

Mais cette affaire n'aura pas de suite. Cinq ans, plus tard, un autre négociant de Saint-Louis M. MONTEILLIET présente pratiquement la même requête puisqu'il s'agit à partir des plantes oléagineuses du pays, de fabriquer de l'huile, mais surtout le lieu choisi par M. MONTEILLIET est l'ancienne indigoterie de la pointe Nord de Saint-Louis.

1. Samba SOW op. cit. p. 2

2. A. PREVAUDEAU : "Contribution à l'histoire de l'industrie huilière au Sénégal"
Archives du Sénégal - Dakar.

Samba SOW, en citant A. PREVAUDEAU, nous rapporte les trois points de la requête de MONTEILLIET

1) l'assimilation des huiles d'arachide et de bref à celles de palme et de tou Loucouna dans le tarif des droits à payer à l'entrée en France ;

2) la concession d'un privilège exclusif de 10 à 12 années pour l'exercice de cette industrie dans la colonie ;

3) la concession à titre gratuit d'un bâtiment dit l'indigatoire de la pointe Nord¹.

Après plusieurs négociations, le gouverneur accorde à M. MONTEILLIET un privilège de six ans à la pointe Nord de l'île de Gorée pour la fabrication de l'huile d'arachide.

Ce qui amène de vives protestations. Et le 26 juillet 1841, le Conseil d'administration du Sénégal annule la décision accordant un privilège de six ans pour la fabrication d'huile d'arachide à M. MONTEILLIET décédé entre temps.

Vingt ans après, le marquis de Rays Charles de Breij relance le problème de l'industrie d'huilerie. Le 21 mars 1862, il fait transmettre par l'intermédiaire du Ministre de la Marine et des Colonies un mémoire dans lequel il sollicite une concession de 100 ha à Dakar ou à Rufisque ou en cas de refus un emplacement suffisant dans l'île de Gorée pour l'installation de presse à huile.

Bien que le marquis expédie son matériel en même temps qu'il expédie sa demande, le conseil d'administration

s'oppose à cette demande dans la lettre de son Président, le gouverneur JAURÉGUIBERY en date du 25 mars 1862 : "Le Conseil voudrait que l'on refusât à M. le Marquis de Rays l'autorisation de fonder au Sénégal un établissement destiné à convertir les arachides en huile - Il voit dans la réussite d'une entreprise de ce genre une entrave sérieuse au développement commercial de la colonie par la culture des arachides, la ruine des espérances de la prospérité future que l'on commence à concevoir"¹ .

Cette lettre suscite beaucoup de "marchandage entre le Conseil d'Administration et le ministère de la Marine et des Colonies" pour reprendre l'expression de Samba SOW. Mais malgré toutes les difficultés rencontrées, le Marquis de Rays réussit à implanter son usine à Dakar et dans un premier temps il se procure la matière première en l'achetant aux producteurs.

Son expérience convainc les autorités et c'est ici que s'arrête l'aventure de l'huile. Alors la France, après avoir satisfait aux conditions politico-administratives va façonner le Sénégal pour satisfaire ses besoins en huiles alimentaires bon marché.

1. Cité par Samba SOW op. cit p 8

A partir de 1885, le Sénégal va connaître un développement extraordinaire de l'arachide. Cette production commence à une large échelle dans la zone desservie par le rail : la récolte de 1884-85 fournit déjà 45 000 t en coques. Très vite, elle dépasse 200 000 t, les bonnes années et ceci jusqu'en 1914. Malgré les deux guerres mondiales, l'arachide s'étend à de nouvelles régions, notamment le Sine Saloum, pour donner en 1936-37, la récolte record de 600 000 t, redémarre encore une fois à partir de 1950 et s'étend à la Casamance et au Sénégal Oriental, pour dépasser le record du million de tonnes en 1965-66. La courbe de croissance accuse de 1885 à 1914 un taux de 8,8 % l'an, de 1918 à 1940 celui de 2,7 %¹.

L'extension de la culture de l'arachide² est à l'origine de l'installation de négociants français donc, de traitants mulâtres et noirs en Gambie. Elle renverse les rapports de force entre le commerce anglais et le commerce français sur la Côte Occidentale d'Afrique. L'arachide, huile comestible mélangée à l'huile d'olive, entrait dans la fabrication du savon de Marseille, alors que l'industrie anglaise utilisait l'huile de palme. De ce fait, la France sera le principal débouché de l'arachide.

...

1. VANHERBEEKER cité par S. AMIN dans l'Afrique de l'Ouest bloquée p. 24
Les éditions de Minuit Paris 1971

2. Nous reportons le lecteur à Pierre BOUTTIER qui y consacre des développements très intéressants, depuis les questions agronomiques jusqu'aux groupes sociaux.

La prépondérance du commerce français, note Amadou Aly DIENG, s'accrut quand les commerçants français substituèrent le paiement en argent ~~au~~ système de troc¹. Ce processus de substitution ~~au~~ troc du paiement en argent ~~est~~ favorisé par le système bancaire dont la fonction principale ~~est~~ ~~de~~ "faciliter l'intégration de l'Afrique de l'Ouest en finançant les activités tournées vers les pays développés"².

C'est ce phénomène d'ailleurs qui accule les traitants sénégalais à la ruine au profit des petits commerçants européens et de l'immigration libano-syrienne.

Le B.A. ³ est donc intégré dans le marché mondial par l'exportation de l'huile d'arachide vers la-France (voir B.F.Tchouinga⁴).

Cette intégration s'est faite selon des modalités variées. En effet, de la traite des Noirs, on passe ~~au~~ commerce de la gomme, ensuite à la migration de force de travail pour l'économie de marché.

-
1. Amadou Aly DIENG : le rôle du système bancaire dans la mise en valeur de l'Afrique de l'Ouest p. 123 Nouvelles Editions Africaines Dakar 1982
 2. A. A. DIENG op. cit. p. 136
 3. Bassin Arachidier
 4. Bernard Founou TCHOUINGA : Les fondements de l'économie de traite au Sénégal -ed. Silex Paris 1982; 171 pages.

B: La situation économique et sociale du pays

Depuis l'indépendance⁽¹⁾, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) a été relativement lente. Elle a accusé un rythme moyen annuel de près de 2,2 % à prix constant (1971).

L'analyse de cette croissance révèle cependant une cassure de la tendance en 1973. On constate ainsi un taux de croissance moyen annuel du PIB de près de 2,3 % de 1959 à 1973 et de 3,0 % de 1973 à 1979. Ce qui est donc insuffisant pour un taux de croissance démographique de 3 %.

Il faut reconnaître à la nouvelle équipe dirigeante en place depuis 1981⁽²⁾, le mérite d'avoir fait un bilan sans complaisance de la situation économique.

Ce qui lui permet de s'engager sur de profondes réformes de structure de l'économie du Sénégal.

Nous nous contentons essentiellement, dans ce paragraphe, de faire une présentation brève de la situation économique et sociale du pays où nous avons fait nos enquêtes et recherches pendant trois années fermes, de 1982 à 1985. Le VII^e Plan de développement économique et social du Sénégal sera ici notre base de travail.

Comme l'indique le VII^e Plan, "les racines profondes des difficultés contemporaines sont... à rechercher... au-delà des chiffres de conjoncture, au sein même du système d'organisation socio-économique"².

En effet, la stratégie de développement basée sur l'exportation des cultures de rente (arachide surtout, coton à un moindre degré) et des minéraux (phosphate) a plongé le pays dans une crise générale.

1. En 1981, le Premier Ministre M. Abdou DIOUF occupe le poste de Président de la République par suite du départ du premier Président L. SENGHOR. Déjà en 1971, le Plan de Redressement Économique et Financier (PREF) annonçait un début d'autocritique

2. VII^e Plan de Développement Économique et Social tome 1 page 46.

A cela s'ajoutent :

- une utilisation insuffisamment productive des ressources tirées de la valorisation de la rente et des apports extérieurs
- une répartition inégale du revenu national, au profit de la consommation urbaine
- une quasi absence d'épargne nationale.

Autrement dit, les couches dirigeantes détentrices de l'essentiel des richesses nationales (bourgeoisie post-coloniale, forces religieuses) se sont occupées moins d'activités productrices de valeur d'usage mais plutôt de consommation improductrice (voiture, et produits divers de luxe importés, villas somptueuses) et de cérémonies exigeant une forte consommation finale au sens de la comptabilité nationale (mariage, baptême et décès avec grande festivité).

*Il s'agit ici de la classe politique et des hommes d'affaires.

La conséquence d'une telle situation est alors :

- une vulnérabilité croissante de l'économie à l'égard des variables exogènes (climat, cours mondiaux, taux d'intérêt...), résultant pour partie des quatre caractéristiques précédentes ;
- et, un taux de croissance du produit national presque identique à celui de la croissance de la population.

Ce qui exige de multiples formes de prélèvement du surplus global¹ (une politique des prix ne favorisant pas le développement agricole, un système fiscal très lourd) pour prendre en charge une bureaucratie parasitaire. C'est pourquoi, depuis 1960, le pouvoir d'achat n'a cessé de baisser régulièrement, passant de 29 FCFA en 1960 à 19,4 FCFA en 1984 (francs constants 1972), comme l'indique le tableau suivant :

Tableau n°1: Evolution du pouvoir d'achat du producteur d'arachide
1960 à 1984

Année	1960	1965	1972	1977	1983	1984
Montant FCFA	29	25	23,7	21,6	21,3	19,4

Source : VII^e Plan du Sénégal

1. Provenant essentiellement de l'arachide.

C'est là qu'il faut comprendre à notre sens, un des aspects fondamentaux de la politique de désengagement de l'Etat sénégalais menée depuis 1979. Si cette politique nous paraît bonne dans son principe, elle rencontre néanmoins des difficultés. Car le désengagement suppose la prise en charge effective, par le secteur privé(individuel ou coopératif), des secteurs où l'Etat s'est désengagé.

Pour que cette prise en charge réelle puisse s'effectuer, l'Etat doit mettre sur pied une politique économique appropriée pour drainer l'épargne vers les projets productifs¹.

Une autre manifestation de la crise est "l'approfondissement des disparités de revenu"². En effet, pendant la période des IVème, Vème et VIème plans(1973-1985), le milieu rural, soit les 2/3 de la population, n'a reçu que 21% des investissements et le milieu urbain(1/3 de la population) environ 55%, le reste ne pouvant être ventilé.

C'est pourquoi le professeur René DUMONT écrit:

-
1. Nous disons bien ici, "drainer l'épargne nationale vers les projets productifs" car presque toute l'économie fonctionne par des projets; ce qui est dû simplement par l'insuffisance de capital accumulé.
 2. VIIème plan de développement économique et social du Sénégal T.1, p.51

"Le Sénégal est l'un des rares pays du Tiers-Monde où le Produit national brut par tête ait reculé au début de l'indépendance et ces dernières années. Encore inclut-on dans ce produit national brut un secteur tertiaire dominant, qui n'est pas directement productif, mais au contraire, largement parasitaire..."¹

Face à cette situation, l'Etat est **en train** de mettre en oeuvre un programme de redressement économique et financier intéressant. Cependant, la recherche doit, si elle veut y porter des correctifs pour un développement endogène, montrer les forces qui détiennent l'épargne à drainer, les secteurs où doit se diriger cette épargne pour y être investie et révéler les blocages sociaux et culturels.

Nous pouvons dire beaucoup de choses sur la situation macro-économique mais ceci n'est pas notre propos dans ce travail. Abordons maintenant la zone d'enquête.

1. René DUMONT : le défi sénégalais
et M. F. MOTTIN ENDA - Dakar 1982 p.7

6. La zone d'enquête

Comme dans tout l'Ouest africain, le bassin du Sénégal repose sur un socle précambrien issu de roches sédimentaires très anciennes qui ont été fortement plissées et métamorphisées par l'injonction de roches éruptives, puis nivélées par l'érosion.

Depuis l'ère primaire, ces transformations ont fait apparaître trois socles bien distincts dans le cours du fleuve :

- le cours supérieur, avant Kayes (Mali), franchit des formations sédimentaires très anciennes ;
- le cours moyen, de Kayes à Bakel et la Falémé, traverse des régions plutôt métamorphiques et granitiques ;
- le cours inférieur à l'aval de Bakel, traverse un bassin sédimentaire récent, qui se subdivise lui-même en deux : la vallée proprement dite de Bakel à Richard-Toll et le delta entre Richard-Toll et Saint-Louis.

Comprise entre 15 et 17 degrés de latitude Nord, la vallée du Fleuve est entièrement située dans la zone de climat soudano-sahélienne.

1. La pluviométrie : L'exemple de Matam
De 1951 à 1980, nous avons trois décennies :

Première décennie (1951-1960)

Sur Matam, la pluviométrie passe de 681,2 mm en 1951 à 484,8 mm en 1960. Au cours de cette période, elle accuse un minimum de 470,5 mm en 1953, un maximum de 688,9 mm en 1958 et une moyenne de 549,9 mm.

Quant au nombre de jours de pluie, il passe de 50 jours en 1951 à 37 jours en 1960, avec une moyenne de 43 jours sur la même période.

Deuxième décennie (1961-1970)

Cette deuxième décennie voit la pluviométrie baisser. En effet, elle passe de 479,7 mm en 1971 à 281 mm en 1970 et ceci pour 32 jours en 1961 à 28 jours en 1970. Les écarts par rapport à la moyenne s'élargissent car le minimum est ici 281 mm en 1970, le maximum 700,6 mm en 1965 et la moyenne 470,6 mm.

Troisième décennie (1970-1980)

La baisse de la pluviométrie continue avec un minimum de 175 mm en 1972, un maximum de 407,5 mm et une moyenne de 294,2. Cette baisse se répercute aussi sur le nombre de jours.

Conclusion

Sur la période de 1950 à 1980, la pluviométrie baisse progressivement aussi bien en quantité qu'en durée de pluie. En moyenne, on a sur cette période 438,2 mm de pluie et une température qui varie entre 27 et 42 ° C.

Sur l'ensemble de la région, la pluviométrie dure 4 mois. Elle peut être abondante dans un endroit comme le département de Matam et rare dans un autre comme celui de Podor, comme l'indique le tableau¹ suivant :

Tableau 1: Pluviométrie sur les trois départements (en mm)

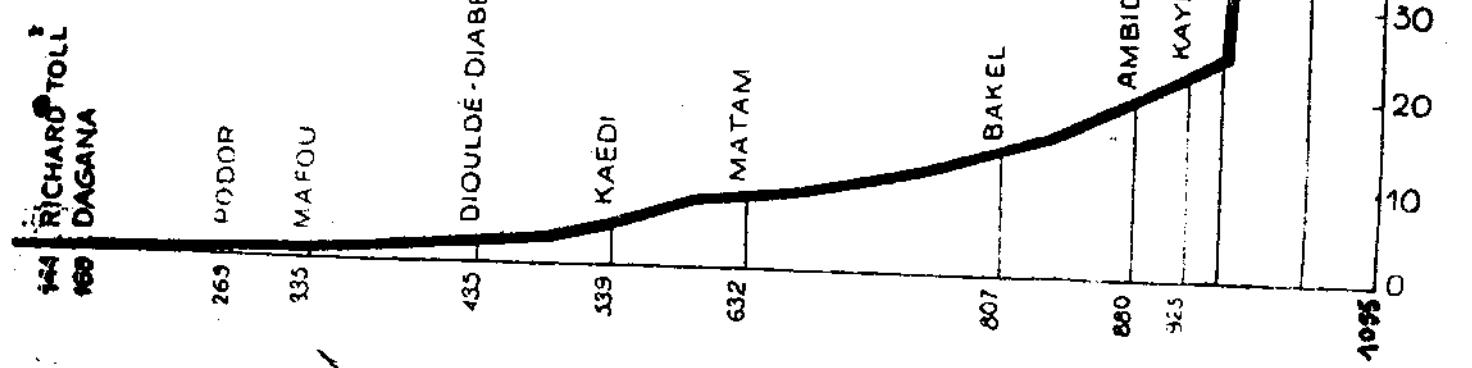
	1ère décennie			2e décennie			3e décennie		
	Min.	Max.	Moyenne 2	Min.	Max.	Moyenne 2	Min.	Max.	Moyenne 2
St-Louis	192,5	373,4	297,2	171,9	473,4	353,4	102,3	389,4	215,1
Podor	198,8	375,3	321,8	124,8	431,4	287,0	109,7	303,9	192,2
Matam	470,5	688,9	549,9	281	700,6	470,6	175	407,5	194,2

En effet, la pluviométrie moyenne de Matam dépasse les maxima de Podor et Saint-Louis sur la première et la troisième décennie et est presque égale au plus grand des maxima c'est à dire 473,4 mm à Saint-Louis.

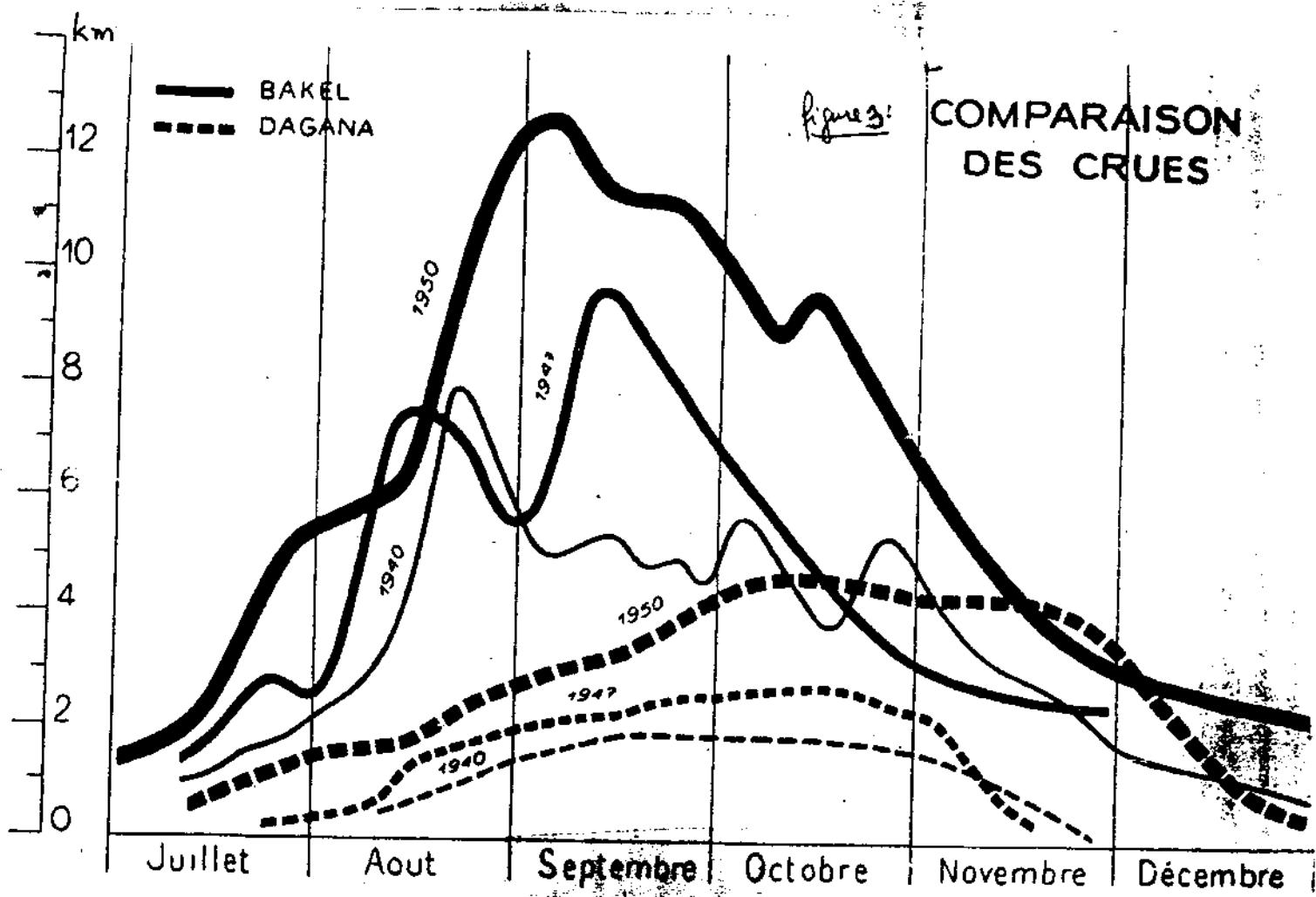
1. Nous avons établi ce tableau à partir de ceux compris dans l'annexe IX p.196 du tome 2.
 2. Il s'agit ici de la moyenne arithmétique des pluviométries annuelles sur la décennie.

Figure 2: PROFIL EN LONG
DU FLEUVE SENEGAL

SOURCE : Yves Henri



COMPARAISON
DES CRUES



Sur la même période, Podor et Saint-Louis garde les minima les plus faibles (375,3 et 373,4 respectivement). Cependant, pour les deux dernières décennies, Podor garde la pluviométrie moyenne la plus faible avec 287,0 mm dans la deuxième décennie et 192,2 dans la troisième décennie.

Les déplacements inter-tropicaux dus au déplacement du soleil donnent à la région deux groupes de vent :

- de novembre à mars, l'harmattan chaud et sec
- de mai à septembre, un vent humide pendant cette période, l'opposition entre l'harmattan et la mousson venue du Fuuta-Jallon, amène les premières tornades et la pluie sur la vallée, l'hivernage prend place ensuite, des vents de mousson apportent les pluies.

A l'intérieur de cette division, le paysan de la vallée (le paysan de la vallée ^{est} dans le cas qui nous intéresse le futanke) distingue 5 saisons en fonction de la pluviométrie et des températures :

- le ndungu, de juillet à la mi-octobre, est la période pluvieuse accompagnée de chaleur moins forte.

En trois ou quatre mois d'hivernage, il tombe à Matam environ 440 mm d'eau, moyenne pouvant fortement varier d'année en année.

- le kawle, de la mi-octobre à la mi-novembre, voit l'hivernage s'achever ; les pluies cessent peu à peu mais la chaleur et l'humidité persistent.
- le dabunde, saison fraîche de novembre à février
- le ceedu, chaud et sec en mars et avril
- le demminaare accuse en mai-juin, les maxima de température. Fin de la saison sèche, les premières tornades se déclarent.

2. Le fleuve Sénégal

Cette région est entièrement traversée par le fleuve Sénégal. Le fleuve long de 1790 km décrit un arc de cercle orienté de l'est à l'ouest et va se jeter dans l'océan Atlantique par un delta qui occupe la partie comprise entre Richard-Toll et Saint-Louis.

Son bassin versant couvre 335 000 km² dont 75 000 km² pour le Sénégal soit 22 %. L'étude de Félix BRIGAUD¹ montre les potentialités du fleuve.

2.1 Description hydrographique

L'hydrographie du bassin permet de distinguer deux zones :

2.1.1 Le Haut Bassin

Le Haut Bassin, de l'extrémité du bassin jusqu'à Bakel fournit la quasi totalité en volume d'eau, car il est bien arrosé, sa pluviométrie allant de 600 à 2 000 mm. Ses rivières ont un profil assez accentué, en marches d'escaliers, ce qui leur donne un aspect jeune.

Le fleuve est constitué par la réunion du Bafing et du Bakoy, grossi du Baoulé. Le principal affluent est la Falémé.

2.1.2 La vallée

La vallée, de Bakel à Dagana, constitue la zone d'inondation du fleuve, dont la longueur peut atteindre près de 25 km. Cette plaine alluviale est encadrée par des zones semi-désertiques.

Des bourrelets de berge séparent le lit mineur des cuvettes argileuses du lit majeur. Dans l'enchevêtrement de ces bourrelets s'est formé tout un système de marigots.

La pente est très faible. De Bakel à Ouaoundé, elle est de 0,055 mètre par km, puis jusqu'au seuil de Diouldé-Diabe de 0,035 m par km. Elle tombe ensuite, de ce seuil à l'embouchure, à 0,005 m.

2.2 Le régime du fleuve

Fleuve tropical, le Sénégal se gonfle à la saison des pluies qui se situe entre juin et octobre et son débit varie alors entre 2 500 m³/s et 7 000 m³/s à Bakel.

En saison sèche, de novembre à mai, ce débit tombe à quelques dizaines de m³ et peut atteindre des valeurs souvent inférieures à 5 m³ en juin. Dans la partie inférieure, c'est la mer qui, à ce moment, alimente le fleuve. L'eau salée remonte jusqu'à 220 km en amont de Saint-Louis et la marée monte jusqu'à 440 km.

La hauteur maximum au-dessus de l'étiage moyen, en forte crue est de :

11,50 m à Bakel
4,50 m à Dagana
1,45 m à Saint-Louis.

L'aplatissement de la crue vers l'aval s'explique d'une part par le fait qu'aucun affluent n'apporte son tribut à partir de la région de Kaédi, et d'autre part, par le débordement qui étale les eaux sur le lit majeur, retardant ainsi la propagation d'une fraction notable du volume total.

L'amortissement est donc très important vers l'aval. Les débits de pointe à Dagana sont compris entre les deux tiers et la moitié des débits à Bakel.

La vitesse de propagation n'est pas rapide dans la vallée, plus d'un mois entre Bakel et Richard-Toll. Le temps moyen et la vitesse moyenne par jour, sont, selon Yves HENRY :

Bakel - Matam	17 km, 7 jours : 25 km/j
Matam - Kaédi	93 km, 6 jours : 15,5 km/j
Kaédi - Boghé	158 km, 7 jours : 22,5 km/j
Boghé - Podor	112 km, 7 jours : 16 km/j
Podor - Dagana	100 km, 3 jours : 33,3 km/j
Dagana-Richard-Toll	25 km, 4 jours : 6,2 km/j

Dans l'estuaire, la vitesse de la crue est, entre Richard-Toll et Saint-Louis (144 km) de 16 km/j au maximum.

Il y a à cette lenteur, trois raisons : la faiblesse de la pente, l'infiltration et l'épandage des eaux dans le lit majeur.

La décrue commence à des dates variables, mais généralement dans la deuxième quinzaine de septembre à Bakel. Et dès qu'elle arrive à 4 mètres dans cette station, les eaux abandonnent le lit d'inondation. En décembre, c'est l'étiage, qui s'étend jusqu'à la crue prochaine, c'est à dire jusqu'en juin-juillet.

Dans l'ensemble, le fleuve Sénégal est varié dans son aspect, avec les seuils et les biefs de son Haut-Bassin, la pente faible et encombrée de bancs de sable de sa large vallée où serpentent les marigots, l'immense plaine d'inondation de son delta, que remonte, à l'étiage, l'eau marine.

Régulier dans son comportement, si l'on considère le rythme de sa pulsation annuelle, il est irrégulier dans son débit, les crues pouvant descendre à 2 500 m³/s, et monter à 7 0 00 m³/s ou plus suivant les années.

3. Le terrain d'enquête : la région de Saint-Louis

3.1. Situation physique et climatique

La rive gauche du fleuve Sénegal couvre la région de Saint-Louis et une partie de celle de Tamba. Nos enquêtes ont eu lieu dans la région de Saint-Louis (ex région du Fleuve).

La région de Saint-Louis s'étend au nord du Sénegal sur 44 127 km² soit 22,4 % de la superficie nationale. On y distingue trois zones naturelles :

- le cours moyen du Fleuve Sénegal (la vallée)
- le cours inférieur du Fleuve et la frange maritime (Delta)
- et la zone sylvopastorale.

Le fleuve Sénegal longe la région sur près de 500 km et peut jouer un rôle encore plus important dans cette région où la pluviométrie est faible et irrégulière.

Cette région est divisée en trois départements, onze arrondissements, vingt-huit communautés rurales et cinq communes.

Le département de Dagana couvre une superficie de 6 087 km² de terrains plats constitués de sols argileux alluvionnaires, argilo-sableux et sableux. Sur le plan climatique, le département compte deux influences : celle venant de l'Est est de type soudano-saharien avec l'harmattan ; vers l'Ouest se manifeste l'influence de l'alizé sud-canarien. Le département de Dagana est arrosé par le fleuve Sénégal et ses affluents et défluents permanents : le Djeuss, le Lampsar et le Taouey qui alimente le lac de Guiers. Le Gorom et le Djo4j sont des cours d'eau temporaires.

C'est dans ce département que se trouvent le périmètre intermédiaire de Ndombo-Thiago et certains grands aménagements comme celui de Ndiaye.

Le département de Podor couvre une superficie de 12 947 km² soit 29 % de la superficie régionale. Au nord du département, le fleuve Sénégal se divise en deux bras qui enserre l'île à Morphil. Le second bras du fleuve dénommé "Marigot du Doué" reçoit en même temps que le premier, la crue qui touche ainsi de vastes étendues.

Actuellement le département le plus sec, il contient uniquement de grands aménagements comme Guédé. C'est aussi le lieu de déploiement de quelques organisations non gouvernementales (ONG) comme l'Office Africain pour le Développement et la Coopération (OFADEC).

Le département de Matam s'étend sur une superficie de 25 093 km² soit 57 % du total régional. Son relief est peu accidenté, on y rencontre quelques petites collines aux environs de Ourossogui et de Semmé. Les écarts de température entre décembre et juin sont généralement très élevés : l'harmattan y est le vent dominant.

Dans ce département, se trouvent les aménagements villageois. C'est là où on peut voir au mieux les restes de cultures waalo et jeeri.

C'est pourquoi notre séjour sur la vallée a été plus long dans le département de Matam, anciennement appelé province du Damga.

3.2. Les populations de la vallée

Depuis très longtemps, les populations de la vallée ont rythmé leur vie à celle du Fleuve. Après des siècles d'histoire et à travers des royaumes qui se sont faits et défait, ces populations se répartissent en trois grands groupes principaux :

- les wolof occupent la zone du delta, de Saint-Louis à Dagana (cette zone correspond à celle de l'ancien royaume du Waalo)
- les haal-pulaaren occupent la zone de la moyenne vallée proprement dite. Elle s'étend de Dagana à Dembankani (cette zone correspond à l'ancien Fuuta-Toro)
- les soninké occupent le reste du fleuve ; leur royaume était le Gadiaga.

Toutefois, du fait du barrage séculaire et des populations de la vallée, la situation est plus confuse actuellement même si le fond reste toujours le même.

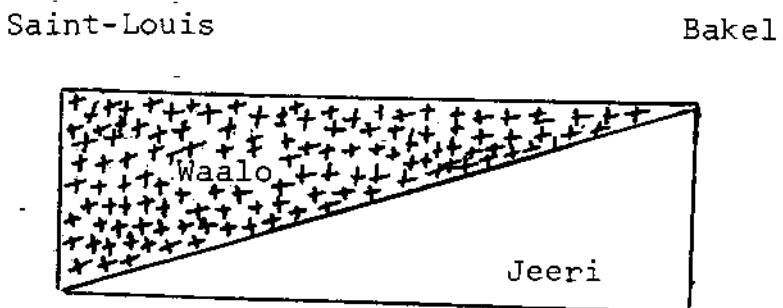
Actuellement, la population totale de la région de Saint-Louis est estimée à 577 000 habitants¹ soit 9,6 % du total national qui est de 6 038 000 habitants. La population urbaine est de 107 012 habitants contre 469 988 habitants en milieu rural soit des taux respectifs de 19 % et 81 % de la population régionale. Le taux de croissance moyen est de 1,5 %. Il est de 3,5 % en milieu urbain et 1,1 % en milieu rural.

3.4 Le choix des villages

Le choix des villages s'est fait essentiellement en fonction de notre problématique ; la reconstitution de systèmes agraires qui ont existé dans le bassin et qui ont marqué durablement la vie des populations du bassin.

Sur le plan global, nous pouvons avancer une première synthèse : de Saint-Louis à Bakel, les terres inondées (waalo) et celles non inondées (jeeri) se superposent de façon inversément proportionnelle comme il est indiqué dans la figure suivante .

Figure 4: le waalo-jeeri de Saint-Louis à Bakel



Entre Saint-Louis et Bakel, se trouve donc une zone moyenne où waalo et jeeri se partagent la vallée en parts presque égales. C'est la zone comprise dans la Moyenne-Vallée. ~~Dans le contexte actuel de sécheresse~~, l'endroit le plus approprié est le Damga, province extrême du Fuuta-Tooro, actuellement le département de Matam.

Une autre raison explique le choix des villages. En effet, l'évolution d'un système agraire est liée à l'histoire de cette région. Et l'histoire du Royaume du Fuuta¹ montre que les descendants des différentes dynasties se trouvent dans des villages qui ont servi de base à leurs ancêtres et où ils continuent d'être hégémoniques.

Dès le départ, mes informateurs m'ont indiqué les correspondances entre les villages actuels des familles régnantes et les systèmes sociaux qui correspondaient.

1. voir Moustapha THIOUNE : Une évaluation de la mise en valeur du fleuve Sénégal - L'Etat, la SAED et les Paysans.
Diplôme d'Etudes Approfondies : IEDES Paris 1983

G'est le cas des TALLA à Sinthiou Bamambe(almami), des JA à Lebali(Pél-jaawo) et des BA (Denyanke-Yaalalbe) à Matam.

Au fur et à mesure que ce système agraire cède le pas aux aménagements hydro-agricoles, nous nous sommes déplacés en fonction des différents types d'aménagements:

- aménagements villageois:village de Orkadière
- grands aménagements:village de N'Diaye et de Nianga
- aménagements intermédiaires:village de Thiago.

Dans l'ensemble, nous avons fait nos recherches (bibliographie et enquêtes sur le terrain) sur les trois départements qui constituent la région de Saint-Louis. Ce qui nous a permis:

de réaliser deux plans de villages(Sinthiou-Bamambe et Lebali)

de recenser les 262 et les 85 chefs de carré de ces deux villages

d'effectuer des enquêtes avec questionnaires auprès de 160 paysans

d'interviewer diverses personnes(encadreurs, paysans, artisans, ect...).

Pour plus de commodité, nous avons regroupé toutes les annexes dans un tome 2. C'est pourquoi, lorsque nous nous referons à ce tome 2, nous ne citerons ^{pas} le titre mais directement le tome 2, le numéro de l'annexe et la page.

DEUXIEME PARTIE

LA DYNAMIQUE DU SYSTEME AGRAIRE

WAALO - JEERI

+ = + = + = +

CHAPITRE III

LE SYSTEME AGRAIRE WAALO-JEERI

L'écologie de la vallée du fleuve Sénégal a étroitement conditionné l'art et la manière d'exploiter l'écosystème.

L'existence des terres de waalo refertilisées annuellement par la crue a amené toutes les populations de la vallée à consacrer à l'agriculture une grande part de leur temps, tandis que malgré la richesse du fleuve, la pêche marquait un certain recul. Enfin, les vastes étendues de pâturage de part et d'autre de la vallée rendaient possible l'élevage d'importants animaux.

Toutefois, chacun des 3 groupes humains que l'on rencontre dans la vallée a interprété à sa manière les données du milieu. Les Haal-pulaaren ^{Tukulor} mis l'accent sur l'agriculture et la pêche, tout en conservant à l'élevage une assez grande place. Au contraire, les Maures et surtout les Fulbe ont placé l'élevage en tête de leurs activités, tout en consacrant encore une part appréciable de celle-ci à l'agriculture et à l'élevage en négligeant presque complètement la pêche.

1. LA BASE FONDAMENTALE DU SYSTEME :

Ce système, rythmé par la crue du fleuve, elle-même dépendant des pluies, a pour fondement la distinction faite entre les terres inondées, le waalo et la zone de culture sous-pluie, le jeeri.

majeur?

a) Le waalo est l'ensemble des terres de la vallée plus ou moins régulièrement inondées par la crue du fleuve. Il existe diverses variétés de terrain waalo que les paysans classent selon leurs positions par rapport au fleuve et au niveau des crues. En partant du lit mineur, on a successivement :

- le falo (pluriel : pale) : ce sont les berges du fleuve. Les pale sont régulièrement inondées et bénéficient toute l'année de l'humidité due à la proximité des eaux du fleuve. L'étendue est limitée et le terrain très en pente.

- le fonde : est "un puissant bourrelet alluvial créé par un exhaussement des bords ~~à~~ au moment des crues" (Pappy). Le sol est soit argileux compact, gris, peu perméable, soit argilo-sableux. Il ne présente pas un relief uniforme, est défoncé par des brèches et parcouru par de longues dépressions alluvionnaires. La végétation est de type arborée. Les terres hautes ou fonde sont très rarement mises en culture et servent surtout à l'emplacement des villages.

- les hollade sont des terres restantes du waalo. C'est sur ces hollade que se trouvent les grandes cuvettes portant la quasi-totalité des champs/sorgho : les collade.

b) Le jeeri est, à l'inverse du waalo, l'ensemble des terres jamais inondées par la crue du fleuve. C'est le domaine des cultures d'hivernage. Les sols du jeeri sont ceux du plateau, bordant le lit majeur du fleuve inondés en saison des pluies. Ce sont des terres abondantes mais pauvres.

Quel que soit l'endroit de la vallée où l'on se trouve, une coupe en travers de celle-ci se présente généralement comme il est indiqué sur la figure page suivante.

2. LES INSTRUMENTS DE PRODUCTION

2.1. L'outillage

C'est presque le matériel utilisé dans le système forestier. L'utilisation est donc manuelle. Les principaux outils sont :

a) le njinangu (ou daba) : il se présente sous la forme d'un long manche de bois complété par une deuxième pièce (en bois également), plus courte, le tout formant un angle plus ou moins aigu dont le sommet est dirigé vers le haut. C'est cette deuxième pièce de bois qui reçoit la pièce en fer qui permet d'aménager les trous pour le semis.

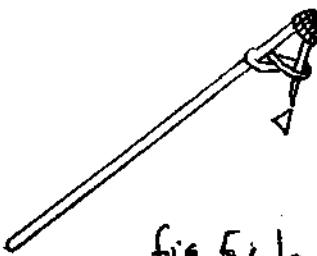


fig.5: la daba

b) Le jalo (ou houe) a les mêmes aspects que la daba mais dans des dimensions réduites. De plus, il se compose uniquement de deux pièces : le manche en bois à l'intérieur duquel on fixe directement la pièce en fer. Il n'y a plus donc la deuxième pièce de bois que l'on retrouve dans le njinangu.

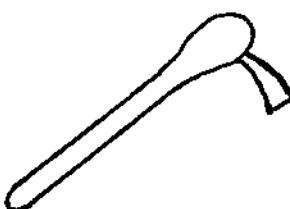


fig.6: la houe

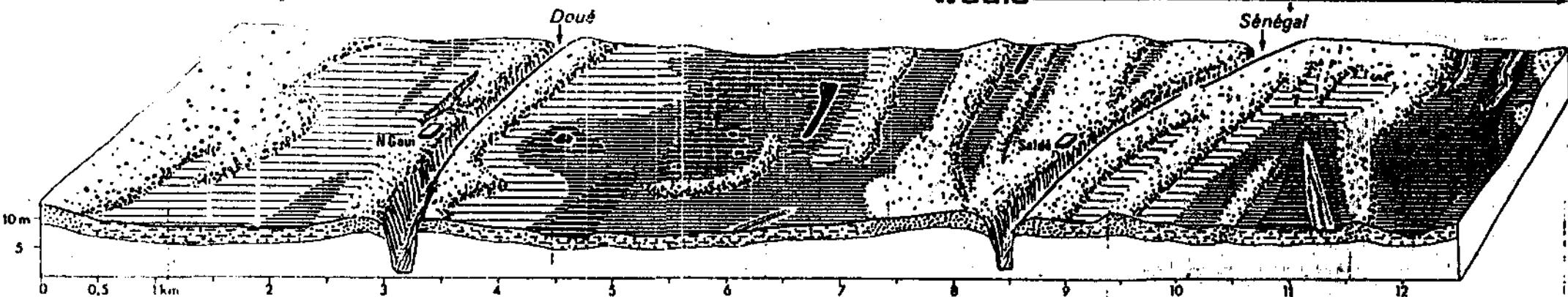
SO

--jeeri--

SENEGAL + MAURITANIE

NE

waalo



ENSEMBLE	TYPES DE SOL DOMINANT sel. SEDAGRI (1973) noms-classes	texture		UNITES GÉOMORPHOLOGIQUES	APPELATION LOCALE	CARACTÉ- RISTIQUES	UTILISATIONS DOMINANTES
JERI WAALO	sols bruns - rouges (sols zonaux sub-arides tropicaux)	sableuse		Dunes Plateaux	Seno	jamais inondé	cultures sous pluie (petit mil-niéché-béref) pâturages d'hivernage
	sols peu évolutés d'apport : sous groupes hydromorphes et modale	sableargileuse argile 11 à 30 %		bourelles de berge hauts levées levées subactuelles	Foonde foonde ranere foonde ballere	inondé par crue forte à très forte	site de village cultures sous pluie (rare) pâturages
	sol hydromorphe peu humifère pseudo-gley			levées actuelles et subactuelles berges des cours d'eau	Falo	berges des cours d'eau toujours inondé	cultures maïs, niéché maraîchage (champs de femmes)
	Vertisol topomorphes non grumosoliques	argilo-saléuse argilo-séruineuse argile 35 %		cuvette de décantation (bord) dépression faible petites levées	bollalde ranere bollalde waka	inondé par crue forte à moyenne	cultures de décrue pâturages de décrue
	Association de sols : sols peu évolutés hydromorphes Pseudo-gley à bâches et concrétions	argileuse argile-limon 34 % argile 43 %		cuvette de décantation petites levées delta de rupture de levées	bollalde (divers)	inondé par crue moyenne à moyenne faible	cultures de décrue (mango, niéché) pâturages de décrue
	Gley de surface et d'ensemble	très argileuse argile-limon 26 % argile 51 %		cuvette de décantation parties basées cuvettes très déprimées bord de mare	bollalde ballere	inondabilité forte décrue tardive	pâturages de décrue cultures de décrue pâturage
				mare temporaire	Weendu	stockage d'eau vidange tardive	point d'eau pour le bétail pêche
				défluents bréchies de défluviation	Caangol	marigot	point d'eau pêche

Fig. 7 BLOC DIAGRAMME DE LA MOYENNE VALLEE DU SENEGLAL (secteur Ngoul-Salde)
Principales unités physiographiques et utilisations de l'espace alluvial

S. M. SECK 1981

c) Le jambere (ou hache) comprend lui aussi un manche en bois et une partie tranchante.

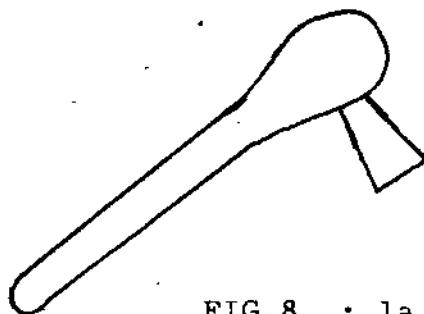


FIG.8 : la hâche

REMARQUE : La différence entre le jambere et le jalo réside sur deux points :

- 1) le manche du jalo est plus grand et plus épais que celui du jambere. Si celui-ci mesure au maximum 50 cm, l'autre peut aller jusqu'à 75 cm.
- 2) La partie tranchante du jalo est incurvée alors que celle du jambere est droite. De plus, elle est beaucoup plus mince que celle du jambere.

Ces différences font que le jalo très léger peut être utilisé par les enfants dans les travaux des champs alors que le jambere est utilisé surtout par les hommes.

d) Le luugal : si tous ces instruments ont leur tranchant en fer, le luugal ou bâton fouisseur est entièrement en bois.



fig.9 : le bâton fouisseur

2.2. Le matériel biologique

I. Les produits végétaux

Pour ce système agraire, les deux principales cultures sont le mil et à un moindre degré, le sorgho.

a) Le sorgho : originaire de l'ancien monde (probablement d'Ethiopie), cette espèce est déjà répandue, à cette époque, dans la zone inter-tropicale. En culture de décrue, ces sorghos ont des particules très compactes érigées ou croisées en forme de massue. Ces variétés ont un grain farineux. La durée du cycle est de 90 à 200 jours.

Le sorgho est surtout cultivé pour son grain qui est utilisé pour l'alimentation de l'homme (bouillies, semoule, etc...) et pour l'alimentation du bétail (volaille, bovins, ovins). Il s'agit du sorgho à grain ou "gros mil".

L'amidon contenu dans les grains sert à préparer des colles, des adhésifs, du dextrose, etc... Les sous-produits intéressants sont l'huile et les aliments du bétail.

La
Les fibres de tige servent à faire des panneaux utilisés dans la construction. Les grains fermentés servent à la préparation d'une bière (le dolo chez les bambara).

On peut faire pâture les animaux dans les champs de sorgho, après la récolte, à condition qu'il n'y ait pas de repousses (qui contiennent de l'acide cyanhydrique en trop grande quantité) susceptibles d'empoisonner les bêtes.

On peut parfois utiliser le sorgho comme engrais vert. En outre, certains sorghos sont spécialisés pour quelques productions secondaires :

La hampe des sorghos à balai, dépouillée de ses grains, sert à faire des balais durs que l'on appelle balais en "paille de riz". La moelle sucrée des sorghos sucrés peut produire du sucre.

La graine, les feuilles, les plumes et la moelle rouge des sorghos tinctoriaux donnent des pigments qui sont utilisés comme teintures. Les feuilles des sorghos sont utilisés comme fourrages. Les tiges de sorghos sont aujourd'hui utilisées comme matière première pour la fabrication du papier.

b) Le mil : il est appelé mil à chandelle ou mil pénicillaire. Il s'agit d'une culture alimentaire de grande importance dans les zones soudano-sahéliennes et pré-désertiques d'Afrique.

Plus appréciés que les sorghos pour l'alimentation humaine, les petits mils sont aussi parfois utilisés à la fabrication de bières familiales et quelquefois pour l'alimentation des animaux.

La valeur énergétique du mil est voisine de celle du sorgho mais le rapport Ca/P est faible (1 kg de mil fournit environ 3 500 cal.).

Si le terme "mil" prête à confusion, le paysan haalpuitaar distingue bien le samme¹ et le njiniko². Samme et njiniko sont appelés gawri.

1. Samme = petit mil

2. Njiniko = sorgho ou gros mil

Ce mil, autochtone en Afrique, donne les caractéristiques suivantes : 1 000 grains pèsent 5 à 6 kg.

On distingue deux grands groupes : les souna hâtifs (60 à 90 jours) et les sanio tardifs (110 à 130 jours).

D'après leur morphologie, on distingue de nombreux types à la taille de 0,5 à 3 m et fortement influencée par l'écologie ; la longueur de l'épi (plus exactement faux épis, 40 cm en moyenne) est plus caractéristique ; il existe des variétés dont l'épi mesure plus d'un mètre.

Les pénicillaires sont des graminées de zones chaudes. Pendant leur cycle végétatif, qui est court (60 à 90 jours, rarement 120 jours), la température moyenne optima est de l'ordre de 28°C. Deux cents millimètres de pluies suffisent parfois ; l'optimum ne dépasse pas 400 à 700 mm et plus de 1 200 mm entraînent des risques graves de charbon.

Les pénicillaires sont moins exigeantes pour la qualité du sol que les sorghos. Elles préfèrent des sols sablo-argileux bien drainés qui sont d'autant plus riches que le cycle de la variété est plus court.

c) Autres produits végétaux : très voisine de celle du sorgho, la culture du petit mil est effectuée souvent en association avec le niébé et parfois l'arachide. Dans l'assoulement, elle vient souvent derrière l'arachide.

Dès cette époque, d'autres variétés y sont cultivées. C'est le cas du maïs (makka), le beref (pode), les haricots (fèbbeck), le gombo (kanja), l'oseille (bisaab), le coton (liige), etc...

II. L'élevage et la pêche

a) L'élevage : il tient une place importante dans le système agraire. Ses rapports avec l'agriculture vont de la complémentarité au conflit dans l'exploitation de l'écosystème entre le paysan fuutanke et le paysan pasteur pullo ; nous y reviendrons.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'importance de l'élevage :

- les immenses étendues qui, de part et d'autre du fleuve, se couvrent d'herbes pendant l'hivernage ;
- la réserve d'eau que constitue le fleuve, en saison sèche ;
- la présence durant presque toute cette période, des dynasties de pasteurs fulbe (sing. = pël) à la tête de ces royaumes.

Dans le système d'élevage, les bovins occupent la première place en nombre. Il y a aussi des caprins, des ovins, des chevaux, de la volaille, etc... Pendant la saison des pluies, la traite a lieu deux fois par jour, le matin vers 8 heures et le soir dès la rentrée des troupeaux / ^{entre} 18 heures et 19 heures. Après la traite du matin, les bêtes s'en vont en pâturage vers 9 heures.

Du mois d'août jusqu'en novembre-décembre, les troupeaux transhument aux environs des campements, bovins et caprins pâturant souvent ensemble ou à proximité les uns des autres.

A partir d'octobre, début de la saison sèche, seules les vaches ayant encore une production acceptable sont traitées deux fois par jour, les autres le sont une seule fois, le matin ou le soir.

Après la période hivernale, le troupeau de bovins est scindé en deux :

- les vaches non traitées accompagnées de leurs veaux et les taureaux reproducteurs sont gardés par le chef de famille. Celui-ci garde en même temps les caprins ;

- les vaches traitées, les jeunes mâles et les veaux sevrés sont donnés à la garde d'un membre de la famille qui va transhummer pendant le reste de la saison sèche, là où les pâturages seront les meilleurs. Quelquefois même, ce troupeau est séparé en plusieurs lots pour pouvoir exploiter de plus grandes surfaces dans le même temps et profiter aussi de la période où le fourrage est à son maximum de qualité. Il en est ainsi des pâturages de décrue à l'inondation.

En janvier, les vaches sont taries en majorité mais les chèvres prennent le relais. La traite a lieu une fois par jour, le soir.

Pour ce faire les animaux sont rassemblés dans un enclos d'épines appelé jofnde, de manière à être sevrés les uns contre les autres et à ne plus pouvoir bouger. Il suffit de se faufiler entre les mères, de choisir celles à qui on peut prendre du lait.

Toujours à partir de janvier, les bovins pâturent de nuit. Les bêtes partent alors au pâturage vers minuit et reviennent au campement pour la traite des vaches non taries vers 7 h 30 - 8 h. Elles repartent vers 9 h - 10 h et ne reviennent que le soir à la tombée de la nuit.

Les zones sèches sont exploitées de nuit alors que les zones dépressionnaires le sont de jour. L'exploitation est bonne par les nuits très claires. Dans le cas contraire, les bêtes partent d'elles-mêmes aux premières lueurs du jour et doivent être ramenées au campement pour la traite.

Les pailles et les feuilles sèches sont mangées quand elles sont humides. D'ailleurs, les bêtes les délaisse vers 8 h du matin et ne recommencent à en prélever que le soir, sur le chemin du retour.

La méthode d'exploitation est très bonne et évite les accidents de digestion (métorisation ou autres) dus à la consommation d'herbe verte et mouillée.

Dans la journée, le temps de pâture est assez limité. Les bêtes mangent jusqu'à 10 h - 11 h, recherchent l'ombre où les endroits secs et propres pour ruminer et ne recommencent à manger que vers 16 h en retournant au campement.

L'abreuvement n'a lieu aussi que le soir, avant la rentrée.

Il n'y a donc que les chevaux de prestige et les moutons de case qui reçoivent une nourriture de complément ou sont nourris exclusivement avec des aliments récoltés (paille de brousse, de niébé, mil, etc...). Tous les autres animaux trouvent leur nourriture sur les pâturages naturels.

L'élevage des caprins et surtout celui des ovins est pratiqué par les fulbe nomades. Ces deux élevages font l'objet d'une conduite spéciale, difficile, souvent plus délicate, plus astreignante que l'élevage bovin.

En milieu sédentaire (haal-pulaar), il existe également des propriétaires de chèvres et de moutons. Les chèvres constituent de petits troupeaux familiaux de quelques unités ; les ovins les plus souvent achetés à des pasteurs, sont mis en condition bouche pour être vendus à l'occasion des fêtes traditionnelles et religieuses

L'élevage de l'âne, pratiqué en liberté, ne fait l'objet d'aucun soin spécial. Le cheval, également élevé en liberté, fait cependant dans certains cas (chevaux de course, monture de prestige), l'objet de soins particuliers. L'élevage avicole est de type familial.

Dans l'ensemble, on constate que :

- les animaux appartiennent soit aux cultivateurs sédentaires (haal-pulaaren)¹ soit aux pasteurs nomades (fulbe). En règle générale, les cultivateurs sédentaires confient leurs animaux aux bergers fulbe (célibataires ou chef de famille) ;

- l'espèce animale bovine est traitée de façon prioritaire, chaque troupeau constitue une unité de production. Pour l'agriculteur, l'animal fait office de caisse d'épargne dont la gestion est souvent confiée à un étranger ;

- les cultivateurs sédentaires (haal-pulaaren) confient les animaux à des fulbe (bergers célibataires ou chef de famille).

En retour, ces derniers sont pris en charge (si le berger est célibataire) ou payés en nature (s'il est chef de famille).

b) La pêche : elle tient également dans la vallée, une place essentielle. Le poisson est un des aliments de base de la ration alimentaire des habitants. La pêche est principalement faite par une des castes composant la société ~~tukwodr~~ : les subalbe (singulier cubalo).

Les communautés subalbe, toujours installées sur les rives même du fleuve, sont en quelque sorte propriétaires du fleuve et de ses principaux marigots où ils ont un quasi monopole de la pêche qui leur est d'ailleurs reconnu par le reste de la population. C'est ainsi que chaque village cubalo a des droits sur une position en amont et en aval bien délimitée par ceux des communautés voisines. Toutefois, le monopole dont ils jouissent n'est pas complet ; il ne concerne que certaines façons de pêcher, certaines autres sont libres et peuvent être exercées pour n'importe qui.

C'est ainsi que tout le monde peut pêcher avec une ligne "cutoi" comprenant l'hameçon "nandi" et l'appât "cendi" ou "tufndi". De même tout le monde - surtout les femmes et les enfants - peut pêcher avec le "judol", double filet en forme de nasse fixée par un bois courbé qui permet de le tenir.

La pêche dans certaines mares et dans tous les kollaade au retrait des eaux est également libre. Les formes de pêche dont les subalbe ont le monopole, sont la pêche au saakit un filet entre deux longs bras pour pêcher en pirogue lama, le long des rives et aussi la pêche au grand filet.

Par la suite, nous parlerons moins de la pêche, non pas parce qu'elle n'est pas assez intégrée dans la vie du paysan mais parce que nous voulons nous concentrer beaucoup plus sur le noyau de notre recherche : l'agriculture. Enfin, l'étude de la pêche peut demander des investigations, certes ayant quelques liens avec notre préoccupation, mais qui n'entrent pas directement dans le cadre de ce travail.

2.3. Population fuutanke et mise en oeuvre de la force de travail

L'exploitation agricole fuutanke semble nettement liée à la maison familiale en général. Le tableau suivant va nous permettre de préciser la répartition de cette population dans l'exploitation agricole.

Tableau 3. Répartition des parcelles, des cultures et de la main d'oeuvre

	Produits agricoles	Responsable de la parcelle
Cultures principales	mit	Le chef de carré
	sorgho	
Cultures secondaires	beref	La femme
	arachide	
	haricots	
	oseille	
	gombo	
	coton	

C'est une main d'œuvre familiale qui pratique une agriculture d'autosubsistance essentiellement. Toutefois, une petite quantité de la production peut être troquée sur les marchés hebdomadiers.

Nous constatons aussi que le chef de carré et les hommes adultes s'occupent des cultures principales (mil, sorgho). Ils sont accompagnés des garçons surtout. Quant aux femmes, accompagnées des filles essentiellement, elles s'occupent des cultures secondaires.

La parenté constitue donc la base des rapports de production et du troc, la forme privilégiée des rapports d'échange.

Ce système de parenté est "patrilineaire, patriarcal, patrilocal ; il se réfère à des valeurs de solidarité fondées sur la communauté de sang et de patrimoine hérités d'un ancêtre commun, etc.. Ainsi le mariage préférentiel avec la cousine parallèle paternelle dans un cas, croisée maternelle dans l'autre repose sur le désir de l'agriculteur "attaché à ne pas céder ses terres, mais contraint pourtant à s'allier à ses voisins séculaires"¹.

Cependant, la famille fuitanke n'arrive pas toujours à satisfaire ses besoins en force de travail. Alors elle peut faire appel à l'entraide dont Minvielle² décrit les différentes formes.

1) - Francis de CHASSEY L'étrier, la houe et le livre Ed Anthropos 1977 page 84
 2) - MINVIELLE op. cit. p. 2

La plus simple est l'aide gratuite—"balondiral"—: pour une opération donnée, le groupe A assiste le groupe B qui ensuite aidera A. La nourriture est assurée par le jom (le propriétaire) du dawol (entraide) donc par l'exploitation bénéficiaire de l'assistance. Une variante dans laquelle aide et contrepartie ne sont pas de même nature, est la participation à quelques travaux, et plus particulièrement à la récolte, de soeurs ou cousines de l'exploitant. Dans ces "saatinaade" (pluriel de dawol), la compensation est réalisée le jour de la récolte par le prélevement de certaines quantités de mil.

Enfin, ces dawol peuvent revêtir la forme d'une aide absolument gratuite, organisée par un appel aux bonnes volontés en dehors de toute considération parentale, en vue de venir en aide par exemple à des individus incapables d'assurer seuls la mise en culture de leur champ. La dénomination dans ce cas sera celle de "dawol-doftal", proche du "saatinaade".

Dans notre échantillon à Sinthiou Bamambe, nous avons rencontré un paysan âgé de 76 ans. A sa faiblesse physique, s'ajoutait le fait que ses enfants avaient émigré. Il avait alors fait appel à cette forme d'entraide. Mais malgré la gratuité du service, il avait décidé de partager la récolte avec un paysan beaucoup moins âgé, qui lui avait rendu service et dont le champ ne fournissait pas assez à manger. Il faut remarquer, comme me l'a souligné le paysan, que ceci est différent du "rempecen" (signifiant: cultive et on partage) qui résulte d'un rapport de production déterminé (exemple: propriétaire terrien/paysan libre).

Exception faite du "njoldi", tous ces dawol sont organisés dans un cadre pouvant être lâche : du regroupement familial au sens strict à de simples affinités individuelles. D'autre part, il convient de souligner l'importance des classes d'âge; dans ce cas, le dawol porte le nom de dawol-fedde (fedde signifie classe d'âge, donc entraide dans une classe d'âge).

Telles sont à notre avis, les raisons pour lesquelles F. DECHASSEY note: "Dans une telle économie, les rapports de parenté expriment directement les rapports de production"¹.

24. La reconstitution de la fertilité

La notion de fertilité est une notion très relative. Si, comme le remarque H. DUPRIEZ, "c'est la quantité et la qualité du produit obtenu qui déterminent aux yeux de l'agriculteur, l'efficience d'un sol"², les produits agricoles sont très variés et les minéraux que consomment ces produits, ne le sont pas moins.

Ainsi le mil répond bien à la fumure minérale mais réagit très faiblement à l'apport de potasse. Si le riz est très exigeant en eau, le mil et le sorgho se contentent de peu. Le manioc pour sa part, se trouve bien sur des sols déjà exploités par d'autres espèces.

Pour ce type d'agriculture où le matériel biologique est très varié et les sols assez différents, la fertilité doit donc être considérée comme l'expression du résultat global de la mise en œuvre du potentiel édaphique et du capital biologique disponible pour l'agriculture.

Plus précisément, nous savons que notre type d'agriculture est un système agraire qui repose fondamentalement sur la différence entre les terres "jeeri" cultivées à l'aide de la pluie et les terres "waalo" arrosées par la crue du fleuve Sénegal. Sur le plan du complexe édaphique, les terres waalo, en recevant les masses d'alluvions déposées par la crue, se trouvent en meilleure position de fertilité que les terres jeeri qui ne sont arrosées que par la pluie. Quant aux opérations d'artificialisation du milieu³, si elles se résument à la défriche et aux brûlis, des nuances méritent d'être apportées selon qu'on est en terres waalo ~~ou~~ en terres jeeri. Ainsi les terres argileuses waalo ne vont pas se comporter de la même façon que les terres jeeri, terres sableuses ressemblant au "joor" wolof.

1. F. DECHASSEY op. cit. page 186.

2. Hugues DUPRIEZ : Paysan d'Afrique noire ed. Terre et vie, Belgique 1980, page 95.

3. Voir Pierre BOUTTIER qui y consacre des développements très intéressants dans sa thèse.
4. sol très perméable.

Les terres jeeri étant plus abondantes que les terres waalo, la durée de la jachère va y être plus longue (5, 10 et même 20 ans).

Enfin, les animaux participent aussi à la fertilisation des terres waalo et jeeri par leurs excréments qu'ils y déposent au moment du pâturage.

3. LE MODE D'EXPLOITATION DE L'ECOSYSTEME CULTIVE

En juin, donc les premières pluies tombent sur les montagnes du Fouta Djallon situées au Sud-Est. Alors l'eau monte rapidement à Bakel par une série de pulsations, les diverses ondes de crue se propagent vers l'aval. Le maximum de la crue est atteint généralement vers le début de septembre à Bakel et vers le 15 octobre à Dagana.

Ces pluies tombent de juin à octobre et font tellement croître les eaux qu'elles rendent le fleuve navigable jusqu'à l'océan Atlantique. Elles se répandent en même temps de tous côtés. Elles remplissent une infinité de marigots et petits ruisseaux et forment des lacs.

L'eau se répand sur ces terres et les fertilisent par le limon qu'elle y dépose. C'est ce que J. B. LABAT exprime en ces termes : "l'inondation rend le terrain très fertile et très gras ; le tabac, le mil, le pois et le riz qu'on y sème viennent en perfection"¹.

1. J.B. LABAT : Nouvelle relation - Afrique occidentale T. 2, P. 200
ed. Guillaume CAVELIER. Paris 1827.

L'eau répandue sur ces terres se maintient jusqu'en fin novembre sans qu'on s'aperçoive sensiblement de la diminution. Mais le retrait se fait plus rapidement. C'est ce que rapporte LABAT : "... aussitôt qu'elles commencent à se retirer, elles décroissent si promptement qu'on aperçoit à vue d'oeil, de manière que du 6 au 8 décembre, on trouve qu'elles étaient diminuées de quatre pieds sur le banc de Roche de Douguel... et que le 9, il ne s'en trouvait plus qu'un pied de haut ; ce qui diminuera en peu d'heures si considérablement qu'il n'y resta plus qu'un petit canal..."¹.

Malgré l'ampleur de la crue, LABAT voit bien l'origine de cette inondation : "ce sont les pluies qui tombent régulièrement dans ces pays pendant les mois de ²juin, juillet, août et septembre qui font cet accroissement d'eau" .

"Elles commencent - continue-t-il - régulièrement toutes les années au Royaume de Galam et aux autres pays qui lui sont à l'Est, les premiers jours du mois de juin ; elles continuent pendant trois ou quatre mois sans qu'il se passe presque jamais un jour entier sans qu'il ne pleuve ; et souvent il pleut jour et nuit sans discontinuité, d'une manière à faire craindre un nouveau déluge"³.

1. J.B. LABAT : op. cit.p. 218

2. J. B. LABAT : op. cit. p. 210

3. LABAT op. cit. p. 212

Dès le demminaare, le paysan fuitant prépare ses champs pour aborder la nouvelle saison. Ainsi, cette saison est consacrée au désherbage et à la clôture des champs jeeri dont les travaux accompagnent la période d'inondation des champs waalo par la crue.

Quant aux préparatifs dans la maison, Jean LABAT nous les rapporte à la page 214 de son livre :

"C'est alors que les gens sages mettent tout en oeuvre pour se garantir des effets de la tempête qui est prochaine, et qui cause souvent de grands désordres. On barricade les portes et les fenêtres des maisons et des magasins ; on porte des vaisseaux dans les cases où l'on serre le mil, la gomme et les autres marchandises, afin de recevoir l'eau qui ne manque jamais d'entrer par les couvertures de paille qu'une sécheresse de sept ou huit mois a entrouvertes".

Si le paysan prend toutes ces précautions, c'est parce que les pluies sont violentes, "Heureux quand on a profité au plus vite de l'avertissement que le ciel a donné car il s'élève tout d'un coup un vent d'Est des plus violents, suivi de quelques coups de tonnerre épouvantables avec une pluie si grosse et si continue, qu'il semble que tout va être inondé. Ce premier grain ne dure quelquefois que quatre ou cinq heures, quelquefois on n'en voit pas la fin au bout de trente"¹.

Après cette première tempête, une période de huit ou dix jours marque définitivement la fin de la saison précédente : le demminaare.

1. LABAT op. cit. p. 216

Quand cette première tempête est passée, il faut s'attendre à de très grosses pluies tous les jours, le tonnerre s'y joint souvent et fait quelquefois bien des désordres. Au bout de huit à dix jours. Ces pluies ne sont plus si dangereuses. La terre qui a été rafraîchie et humectée ne pousse plus d'exhalaisons putrides et malfaisantes, les campagnes se couvrent de verdure, les arbres changent de feuilles et fleurissent, l'air devient plus tempéré, les nuits plus fraîches ; il semble qu'on ait changé de climat.

a) Le ndungu et la culture de jeeri

Les champs du jeeri étant défrichés à la fin du demmi-naare (mai - juin), le ndungu (juillet à mi-cotobre) commence avec le semis dans la culture de jeeri. On y cultive du mil, un peu moins de sorgho. Dans l'ensemble, il y a 5 opérations culturelles pour la culture de jeeri.

a.1 - Le défrichement ; il intervient lors de la première mise en culture du terrain et se fait au moyen du feu (jeungol), de la hache (jambere). C'est le lewre. Lorsqu'après un abandon, la végétation repousse, il s'agit du duggere, brûlis des touffes de graminées.

a.2 - Le semis : il se pratique habituellement dix à quinze jours après les premières, lorsque la terre est bien humectée. Pour cette opération, toute la famille paysanne se présente sur la parcelle et se répartit les tâches qui composent le semis.

Tout d'abord, l'homme creuse un poquet avec le njinangu. Puis vient la femme qui, avec le luugal, fait un trou d'une quinzaine de centimètres au fond du poquet. Enfin, un ou deux enfants déposent dans ce trou quelques graines de semence (gawri) qu'ils recouvrent ensuite avec une poignée de terre pulvérisée (wekkude).

a.3. Le binage/sarclage : environ trois semaines après le semis, prend place le travail du sol à l'aide de la houe (jalo) dont l'effet est à la fois celui d'un binage et d'un sarclage et "dont le moindre des mérites est de dégager les jeunes pousses de la végétation adventice qui risquerait de les étouffer"¹. Le binage-sarclage se fait tantôt en tournant en spirale (dimande ou filande) tantôt en lignes (casi).

a.4. Le démariage : coïncidant avec le binage-sarclage lorsque celui-ci est effectué après le semis, le démariage consiste à arracher ou à sectionner quelques pieds lorsque la touffe est bien fournie aux yeux du cultivateur. Mais, s'il est aussi possible de limiter le nombre de pieds à conserver par poquet, "le remplacement des manquants est par contre impraticable, d'où la tendance du paysan à exagérer les doses de semis par poquet pour assurer la levée d'au moins un grain"².

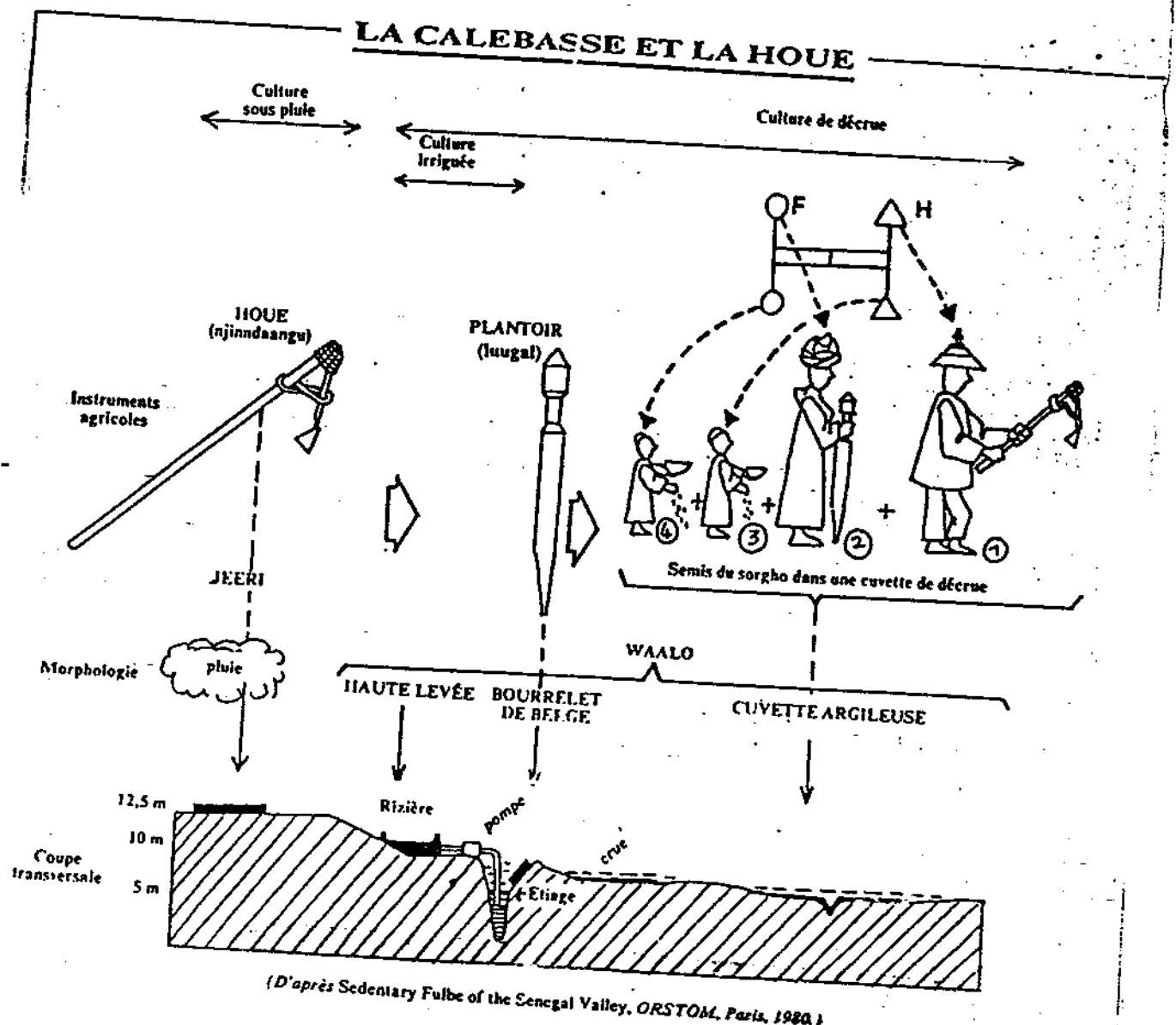
a.5. Le gardiennage : pour lutter contre les déprédateurs de toutes sortes (mange-mil, singes, phacophères, etc...), les cultivateurs utilisent principalement deux procédés : d'une part un gardiennage quasi permanent sous le nom de lulingol ou lubo consistant à transférer la vie des villages aux champs ; d'autre part, le bunagol ou gardiennage de jour du champ qui se trouve ainsi à la merci des déprédateurs de nuit. Pendant près de deux mois, toute la famille s'installe dans le jeeri où des cases ou des hangars sont spécialement préparés à cet effet. Grâce à cette présence et à l'utilisation d'épouvantails (bcyvengal, moomaa), de tam-tam, de frondes (lo-tundu), une rude surveillance s'organise et polarise la vie du groupe jusqu'à ce que le mil récolté et mis en tas (gerngal) soit transporté, à dos d'âne, au village et mis en grenier. Quant à la protection partielle des panicelles, elle se fait en les enveloppant de feuilles et en recourbant l'extrémité de la tige (turo).

1. Mamadou WANE : Réflexions sur le droit de la terre tukulor. Bulletin de l'IFAN - Série B, Sciences humaines Tome 42 n° 1 p. 86 janvier 1980

2. SOGHETA : Etude des Kollade du Lao et de Gorgol p. 37 Paris 1959.

figure 14: SCHEMA DE JEAN SCHMITZ

Extrait du Monde Diplomatique
de Mars 1983



Telles sont les opérations culturelles qui font que, du mois de juin au mois de novembre, le jeeri prend au paysan toutes ses journées. Il faut en effet dès les premières pluies, semer, désherber, clôturer les champs ; puis, dès que le mil est en voie de mûrissement, surveiller jusqu'à la récolte de septembre, donc pendant le kawle (mi-octobre, mi-novembre).

b) Le dabbunde¹ et les cultures du waalo²

Succédant au jeeri dès l'amorce de la crue, le waalo à son tour réclamera toute l'attention. Cette attention ne relâchera que vers le mois de mai quand la récolte et le transport du mil du waalo seront achevés à leur tour.

A quelques variantes près, les opérations culturelles sont identiques à celles du jeeri. Toutefois, si pour le jeeri les opérations culturelles mobilisent un nombre de personnes réduit (3 ou 4 personnes), les travaux agricoles des terres waalo nécessitent l'implication de tout le carré et même d'autres. C'est là que se manifestent les différentes formes d'entraide.

Toutes les opérations se font progressivement au fur et à mesure que l'eau se retire, excepté le "mbayniigu" ou "looro" qui consiste à faire la même opération mais cette fois-ci en terrain immergé, avant que la décrue n'ait commencé. Le waalo c'est aussi le lieu des cultures associées (céréales, cultures maraîchères).

Pendant toute l'année donc, le paysan fuitant gère son temps, son espace et ses activités en fonction du waalo et du jeeri, comme le montre le tableau de la page suivante.

Saison froide de novembre à février

Cette partie pourra nous permettre de résoudre le problème du chevauchement, actuellement entre le waalo et le jeeri ; chevauchement qui constitue un goulot d'étranglement en début de période de l'Après-Barrage

Tableau 4: CALENDRIER AGRICOLE AU FOUTA-TOORO

Mois français	Saison pulaar	Falo	Foonde	Waalo	Jeeri
Juin	deminaare	Récolte patates	Défrichement des zones à semi-goniakié		
Juillet					sarclage
Août	ndunjan				sarclage gardien-nage
Septembre					gardiennage
Octobre					récolte
Novembre	kawle	semis mais niebbe etc	semis		
Décembre			binage	semis	
Janvier	dabbaale				binage
Février		récolte mais			binage et gardiennage
Mars	ceddu		récolte	récolte	
Avril		récolte niebbe	récolte	récolte	
Mai	deminaare	récolte patate	récolte	défrichement	

4. La conservation du système sur une période longue et agitée

Le système agraire, constitué sous les JA-OGO (7ème siècle de notre ère), va se conserver jusqu'à la fin du 16ème siècle. A cette période se forment deux économies parallèles :

- d'abord une économie de subsistance au niveau paysan avec le troc comme forme privilégiée des rapports d'échange;
- ensuite une économie de marché (commerce transsaharien) basée sur de produits non fondamentaux dans le système agraire waalo-jeeri mais servant essentiellement la reproduction des groupes sociaux dominants. Le surplus extrait de l'économie paysanne n'est pas valorisé mais consommé et/ou stocké dans des greniers.

C'est une période peu connue du fait qu'à l'époque, la région était située dans les grands empires notamment le Ghana ensuite le Mali. C'est pourquoi, à partir des enquêtes effectuées à Lobali (village des Pël-Jaawo), nous émettrons quelques histoires.

Il reste maintenant à voir si ces hypothèses vont être cohérentes avec les périodes plus connues comme celle de l'almamiat.

Pour cette période donc, le waalo comme le jeeri sont déjà exploités. Nous pouvons donc dire au moins que le système agraire waalo-jeeri existe.

Comment peut-il se présenter ?

4.1. Le système agraire originel

Dans ce système, il y a une relation intrinsèque entre le village et les champs. En effet, au village, les artisans produisent l'outillage. Mais on n'est pas encore à l'ère des castes. **En effet**, comme le montre H. BOCOUM¹, les JA-OGO sont forgerons et dirigent le Tekrour²; **alors** que dans les sociétés de castes, les artisans sont dans les castes inférieures et ne peuvent jamais prétendre au trône. Le surplus est réalisé donc à l'intérieur du village. La domination par les pël JA-OGO s'effectue par référence à la "domination militaire et non à des droits fonciers quelconques"³.

Pour le matériel biologique, le mil et le sorgho sont déjà connus. Mais nous n'avons pas d'information sur le riz et l'arachide qui **sont introduits** beaucoup plus tard (voir chapitre VI). Toujours est-il qu'il y a des céréales, quelques cultures maraîchères sur les palle (pluriel de falo = berge).

La force du travail repose sur la main d'œuvre familiale avec des formes d'entraide (voir chapitre III).

1. Hamady BEAUCOUM : Les sites archéologiques du Nord-Sénégal. Evidences archéologiques et périodisation. Colloque de Nouakchott décembre 1984; texte dactylographié 17p.
2. Royaume de l'époque couvrant notre zone d'étude.
3. J. P. Minvielle : La structure foncière du waalo fuutanke-ORSTOM Dakar 1977.

Alors la production agricole est stockée, transformée et consommée dans le village. Cette production va servir tout d'abord à entretenir la force de travail ; ensuite il y a une part réservée aux semences des cultures prochaines et une autre réservée au troc pour l'acquisition de différents produits.

^{paysanne}
La petite propriété est très répandue à côté des activités relativement importantes de pêche et de cueillette. Le fond de la population, apparenté aux groupements connus actuellement sous le nom de sérère et wolof est entrain de se mélanger avec l'immigration Pël et Maure pour donner les toucouleurs ou haalpulaaren.

Ces immigrants, vivant dans un système d'autarcie presque complète sous la seule autorité du chef de famille ont défriché et se sont appropriés toutes les terres nécessaires à leur subsistance. C'est du défrichement "jeyngol", "droit de feu", que proviennent la plupart des droits de propriété détenus par ces groupement familiaux.

Cependant ce droit donné par le défrichement au lieu d'être un véritable droit de propriété est resté un simple droit de culture.

Le droit de culture : c'est le droit d'ensemencer et de récolter une parcelle de terre. Le droit de culture est donné de plein droit au défricheur du terrain et à ses descendants ; d'où l'expression "jeyngol" (droit de feu) ou "lewre" (droit de hâche). Le titulaire de ce droit s'appelle "jom jeynglo" ou "jom lewre".

Il faut attendre la dynastie du Laam-Termes (1400-1450) pour que se constituent les premiers grands domaines. Certains proviennent soit de commandements territoriaux exercés par des princes Pël, soit de donations faites à des chefs Pël par les descendants du Laam-Termes : à la tête de ces domaines correspond généralement encore le titre de farba (farba walaldi, farba Ndioum, farba Diewol).

A ce type de terre correspond le droit de "maître de la terre" - jom leydi. Celui qui en est détenteur du grand domaine est en quelque sorte le gérant de cette terre. Il perçoit des redevances de la part des titulaires du droit de culture sur ces mêmes terres. Il arbitre les différents qui peuvent surgir.

Henri GADEN⁴ cité par MINVIELLE résume ainsi les caractéristiques du mode de tenure des terres à cette époque :

- chaque membre mâle de la collectivité a le droit de posséder une part du bien commun. Sauf le cas exceptionnel de conventions différentes, cette part est transmissible à des héritiers mâles ; en l'absence d'héritiers mâles, elle fait retour au bien commun ;
- personne ne peut aliéner la part qu'il possède héréditairement ou dont il dispose comme chef ;
- la femme sans ressources a droit à une part du bien commun mais à titre provisoire ; elle ne peut ni la recevoir, ni la transmettre par héritage ;

1. H. GADEN : Du régime des terres de la vallée du Fouta; Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'AOF. déc. 1935, p. 409 cité par Minvielle dans sa thèse op. cit. page 197.

- les conflits survenant à propos de la terre
sont réglés, non par les cadis ni par les délégués
du souverain, mais par le chef de la collectivité
assisté, s'il y a lieu, par ses nobles".

Quant à l'extorsion du surplus, il se fait d'une part par le droit de feu ou le droit de hâche et d'autre part par le droit de maître de la terre. L'économie paysanne nourrit donc, en plus de la famille paysanne, les deux catégories que sont : les "jom-jeynqel" (ou jom-leuvre) et les "jom-leydi".

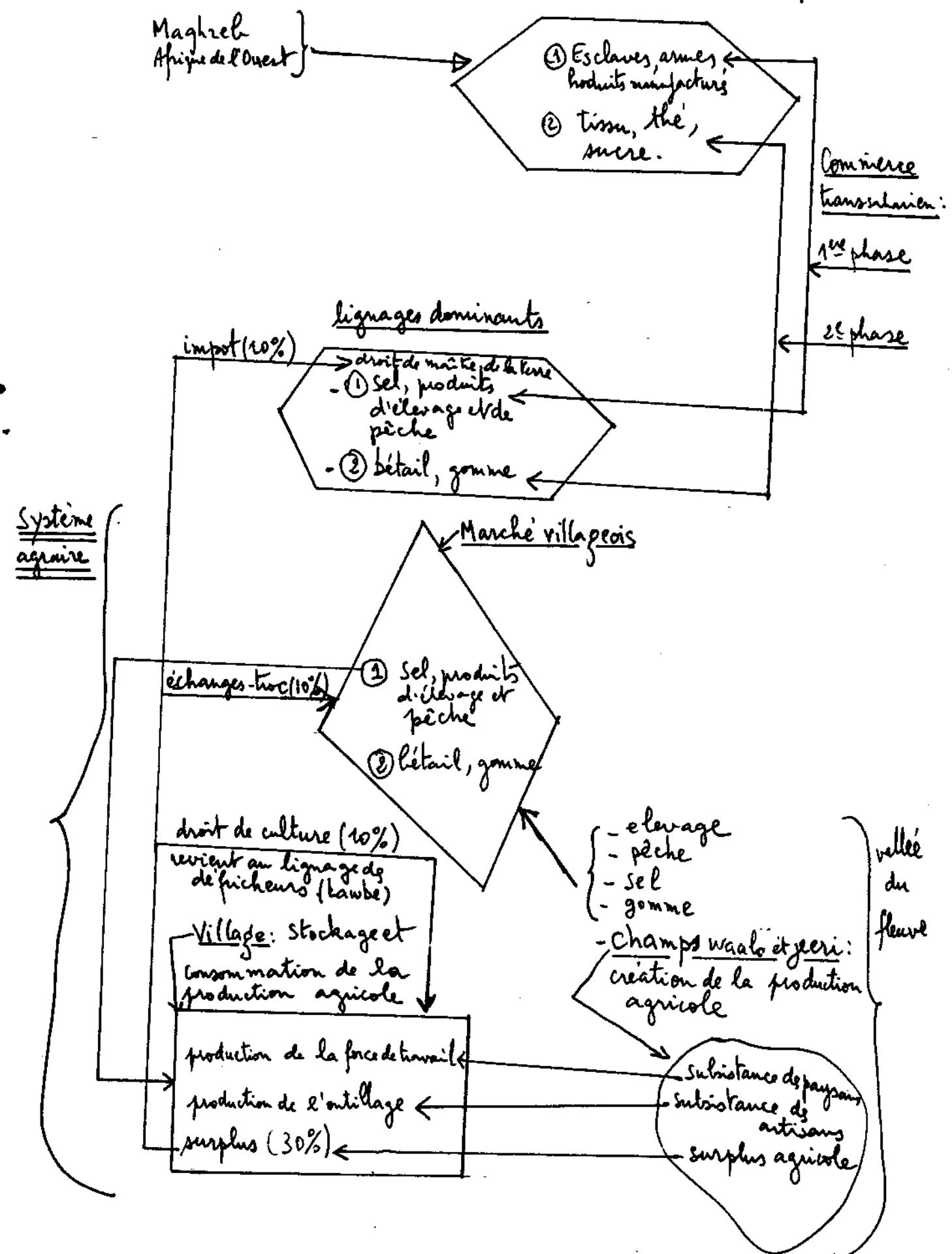


Figure 11 : Système agraire et système social dans la période du commerce trans-saharien

4.2 L'économie paysanne dans la période des grands empires

Pour cette époque, l'économie paysanne repose sur une production d'autosubsistance. Les deux tiers environ des récoltes et des autres produits sont encore autoconsommés par les familles ou échangés à l'intérieur de la communauté villageoise, parfois avec les nomades pêl ou maures voisins, mais presque toujours sans intermédiaire, par simple troc.

Pour cette période donc le commerce est basé sur l'échange de quelques rares produits et se fait dans les petits marchés locaux. Ces marchés de village se tiennent tous les trois ou cinq jours avec un système de roulement permettant aux paysans de s'approvisionner dans différentes localités, voire de rendre visite à des débiteurs ou des parents.

Les produits de l'échange viennent de deux économies complémentaires en l'occurrence les produits de l'élevage contre ceux de l'agriculture. Le principal objet du commerce était constitué par le sel. Ainsi Le Courbe nous rapporte : "on fait à Bouscart les plus grands canots qui sont dans la rivière dont ils se servent pour aller quérir du sel à Bieurou à Maca, et le vont ensuite échanger contre du mil dans le pays Foules"¹. Vient ensuite le commerce du poisson.

C'est pourquoi B. Barry nous dit que : "le commerce des grains est au centre de ce commerce local qui ne connaissait pas l'usage de la monnaie"². De fait, cette économie de subsistance limitait les échanges à de rares produits.

1. P. CULTRU : Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la côte d'Afrique en 1886. Paris 1913, cité par Boubacar BARRY dans "Le royaume du waalo"ed. Maspéro 1972 page 82.

2. B. BARRY op. cit. page 83.

Comment donc entretenir l'Etat et les pouvoirs dominants ? Ceci va se faire par le commerce transsaharien essentiellement.

4.3 Le commerce transsaharien

C'est tout d'abord, au bord du fleuve, les échanges traditionnels des produits des nomades maures contre ceux des agriculteurs, dominés par le commerce du sel, des grains et du bétail. Mais, le principal ^{aspect} du commerce a été très tôt constitué par l'achat des chevaux contre des esclaves. C'est ce commerce de chevaux qui a donné le patronyme Gaajo, l'actuel Président de la Communauté rurale de Pétén s'appelle du reste Monsieur Ousmane GAAJO. Ce trafic est entretenu par le besoin constant du Roi du Maroc en esclaves noirs pour sa garde royale. Au centre de ce commerce, les Berbères du Sahara occidental, les Sanhaja, détiennent le monopole.

Enfin, le commerce de l'or joue aussi un rôle très important. Ainsi S. AMIN note : "l'articulation du monopole de l'exploitation de l'or et du commerce - fonction des marchands musulmans qui assument l'écoulement - définit la structure de ces formations. Ces marchands sont, comme souvent, organisés en une sorte de caste, la minorité religieuse"¹.

1. S. AMIN dans la préface du livre de B. BARRY : op. cit. page 13.

Le commerce transsaharien, limité entre les berbères et une minorité, exclut donc aussi bien les paysans sédentaires que les produits de la vallée. J. SURET CANALE l'exprime ainsi "Jusqu'au XVI^e siècle, l'Afrique noire, suivant sa propre voie de développement, avait produit des civilisations déjà évoluées... Ce développement, sans doute, présentait des aspects contradictoires : l'apparition des Grands Empires, reposant sur une différenciation croissante en classes antagonistes, avait aggravé au profit des minorités (aristocraties guerrières, marchands de cités), le sort des paysans"¹.

Parallèlement, l'Europe accuse des mutations profondes, comme le montre J.S. CANALE. En effet, le déclin de la civilisation antique gréco-romaine, esclavagiste, s'était manifesté par une régression généralisée : disparition du marché méditerranéen, disparition ou étiollement des villes, déchéance profonde de toutes les formes de culture ; le retour à une économie autarcique, fermée, chaque village ou canton vivant sur ses propres ressources, presqu'exclusivement agricoles, avait servi de base à la constitution de rapports sociaux féodaux : une classe de seigneurs, vouée aux armes ou à la religion, entretenue par le surproduit issu du travail des paysans.

Mais le féodalisme libérait les forces productives enchaînées par l'ancien système : progrès des techniques agricoles, généralisation du moulin à eau, introduction de l'attelage moderne du cheval (collier d'épaules), et plus tard du gouvernail, etc...

L'accroissement du surproduit qui résulte des progrès techniques jusque-là introduits permet la renaissance de l'économie marchande ; un nouvel essor de la civilisation urbaine et favorise le développement dans les villes de la petite production artisanale indépendante. Les premières ébauches de la production capitaliste font leur apparition notamment dans les villes d'Italie.

Cette expansion de l'économie marchande rend la société occidentale apte à assimiler et à développer de nouveaux progrès 'technologiques' provenant souvent d'autres civilisations (arabe et chinoise notamment) = armes à feu, boussole, imprimerie, sciences mathématiques, etc...

Le XV^e siècle ouvre en Europe la période de l'accumulation primitive qui rendra possible en cette région du globe, l'avènement du capitalisme industriel. La colonisation mercantile jouera un rôle essentiel dans cette accumulation primitive indispensable à la genèse du capitalisme.

Les premiers navigateurs viennent sur les côtes africaines dès le XV^e siècle. Arrivés sur les côtes sénégalaïses, ils remontent le fleuve Sénégal pour pénétrer dans la partie ouest du continent africain. Le commerce transatlantique s'installe donc progressivement et concurrence de plus en plus le commerce transsaharien.

Mais les Maures détiennent toujours leur rôle commercial ; ils ont même un rôle prépondérant. "Ils sont extrêmement actifs pour le commerce, leur commerce s'étend sur toutes les productions du pays, la gomme, les esclaves, l'or, l'ivoire, les chevaux et le millet. Ils vont chercher des esclaves et l'or dans les contrées les plus éloignées à cinq ou six cent lieues avec quelques bêtes de somme qui sont des bouriennes et des chameaux qui portent du sel, de la poudre à canon, de l'écoulatte, du girofle, etc... produits de leurs échanges du Sénégal jusque dans le royaume du Tubut et plus loin encore pour y vendre ces articles avec de très grands avantages avec 300 % de profit"¹.

La vallée commence donc à être "le point de convergence de deux axes commerciaux : Est-Ouest et Nord-Sud"².

Le premier est constitué par le fleuve lui-même. Il est navigable toute l'année non seulement pour les grandes pirogues à voiles traditionnelles mais aussi pour les navires "européens" de moins de 2,70 m de tirant d'eau et ceci jusqu'à Podor (208 km de l'embouchure). Cependant ceux-ci ne peuvent atteindre Kaédi (525 km) et Matam (620 km) que de juillet à octobre.

Le deuxième axe, perpendiculaire au premier, est celui des pistes caravanières qui s'enfoncent dans le désert à partir des escales du fleuve.

1. L'amiral: L'Afrique et le peuple africain considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies. Paris 1789 p. 10 cité par B. BARRY op. cit. page 84.

2. P. DE CHASSEY : op. cit. page 170 .

Les réseaux de communication intérieurs à la vallée sont, quant à eux, assez peu empruntés par les commerçants et du reste impraticables cinq ou six mois de l'année à cause des crues.

F. DE CHASSEY note : "Cette superposition traditionnelle de deux systèmes d'échange - le premier à grande distance, relativement important quant aux valeurs d'échange des produits mais échappant aux Toucouleurs, le second leur appartenant bien mais limité aussi bien en importance que dans l'espace - explique peut être une constante socio-historique, apparemment énigmatique, de la vallée"¹.

Ces deux systèmes d'échange ont un point commun : ils ont eu lieu hors du système agraire puisqu'ils s'appuient sur des produits non fondamentaux dans le système waalo-jeeri, à partir du surplus agricole. Il s'agit essentiellement du bétail et de la gomme (autrefois du sel et des produits artisanaux du Maghreb) amenés par les Maures et échangés contre tissu, thé, sucre (autrefois esclaves, armes et petits produits manufacturés).

Le système agraire waalo-jeeri se conserve donc sur une longue période jusqu'au XVII^e siècle, époque où la traite négrière se détache comme activité spécifique : c'est la première agression contre le système waalo-jeeri.

1. F. de CHASSEY op. cit. p. 171

CONCLUSION :

Nous nous trouvons donc devant le cas d'une société agraire que l'on peut décrire en termes de système agraire composé de :

- un sous-système waalo(culture de décrue)
- un sous-système jeeri(culture sous-pluie)
- et un pastorat intégré.

C'est un système ouvert déjà au 7ème siècle et soumis au rapports d'exploitation imposés par les lignages dominants , pratiquant le commerce trans-saharien.

Il reste maintenant à suivre le système agraire waalo-jeeri jusqu'à la mise en place de la culture irriguée.

CHAPITRE IV

LA CRISE DU SYSTEME AGRAIRE WAALO-JEERI ET L'INTEGRATION DE LA REGION DANS L'ECONOMIE DE MARCHE

Dans ce chapitre, nous allons voir que l'émergence du marché mondial capitaliste par la traite négrière va plonger le système agraire dans une crise de plus en plus profonde.

1. La période XVI^e-XVIII^e siècle : la dynastie des Denyanke/Yaalalbe

La particularité de la dynastie des Denyanke/Yaalalbe est que le roi Koli Tengela est considéré comme un Pël étranger. Si donc il libère le Fuuta-Tooro de toute domination étrangère (africaine et arabe), il rencontre une certaine opposition de la part des familles-propriétaires fonciers-autochtones. C'est pourquoi le chef Pël dirige un pays instable. Il faut donc une organisation qui lui permette la maîtrise réelle du royaume sur le plan interne mais aussi qui lui permette de résister efficacement contre l'envahisseur. Pendant trois siècles, les Denyanke seront tiraillés par cette contradiction.

1.1. L'organisation sociale

Par l'intermédiaire des Farba, les rois Denyanke/Yaalalbe vont chercher à exercer une maîtrise militaire réelle. La division du travail en castes va être systématisée. Désormais, toute la société va être régie par cette stratification.

Enfin les nécessités de prélèvement du surplus imposent une mise en place progressive d'un véritable droit foncier.

Koli Tenguela, en se nommant "satigi", décrète tout d'abord que l'ensemble des terres de la vallée est reconnu propriété de la couronne. "Le satigi" en dispose librement¹ donc. Il effectue d'importantes donations de terres, gratuites ou moyennant tribut, à des familles influentes dans le but de consolider son pouvoir². C'est le cas des terres de Bogué, près du village de Dioudé Diabé données à des Fulbe qui avaient bien servi les princes Denyanke lors des guerres. Seulement, comme le note justement Minvielle, la redevance est acquise au titre du protectorat militaire, et non de l'appropriation privée de la terre.

Ce qui change donc de façon fondamentale par rapport à l'époque précédente, C'est que la terre n'est plus communauté mais propriété de la couronne.

1. Organisation pour la Mise en valeur de la Vallée du fleuve Sénégal (OMVS): "Bassin du fleuve Sénégal = aspects fonciers et organisationnels dans le développement de la culture irriguée" p. 21 texte dactylographié 147 pages.

2. C'est cet acte qui a induit Minvielle en erreur quand il dit que les grands domaines datent des Denyanke. Déjà en 1512, lors de la fondation de Matam, le Farba avait déjà de grands domaines (cf annexe 1, Tome 2 p. 158) -

Ensuite, si le donateur conservait un droit de regard direct et effectif, ces dons de terres **beaucoup plus vastes, représentent à ce moment-là** avec les Denyanke/Yaalalbe, une délégation sans contrôle du pouvoir central. Celui-ci, en contrepartie d'une toute théorique relation d'allégeance au **souverain** acceptait de se séparer d'une partie de son domaine en déléguant ses pouvoirs au Farba. C'est pourquoi ces donations de terre sont relativement limitées durant la majeure partie du règne Denyanke. Elles ne se voient systématisées que par le dernier de ces souverains, le satigi Suley Njaay (1760-1769) qui espère ainsi trouver en elles, le moyen suffisant pour contrer l'influence grandissante de la nouvelle théocratie musulmane. Celui-ci s'empare de vastes superficies près de Dioude Diabe, les attribue à des guerriers "Tippalimaabe" qui se sont fait remarquer par leur valeur guerrière.

C'est pourquoi Minvielle explique que l'une des raisons de la chute des Denyanke fut que le pouvoir n'avait pu se donner le moyen traditionnel d'un pouvoir effectif sur les attributaires.

Ce phénomène souligné par Minvielle, n'est-il pas une condition de la chute ? Car nous pensons que la chute des Denyanke a des causes aussi bien internes qu'externes.

Les causes sont internes en tant que l'organisation du pouvoir Denyanke très simple (voir paragraphe 3 de ce chapitre) parce que guerrière, n'a jamais pu se stabiliser pendant 3 siècles. Le deuxième type de causes est d'ordre externe car les Denyanke sont arrivés en même temps que la colonisation.

1.2 La division sociale du travail

Dans l'évolution de la formation sociale du Tekrour, différents métiers vont émerger et se scléroser jusqu'à donner des castes dans la société Fuutanke. En même temps que ces castes, des ordres apparaissent.

1.2.1 Castes directement liées à l'agriculture

a) Les wayilbe (sing. baylo)

Les wayilbe sont spécialisés dans la transformation (waylude) du métal brut en objets utilitaires. Alors que les métaux non précieux, notamment le fer, ressortissent de la compétence des forgerons (wayilbe Baleebe), l'or et l'argent relèvent du travail des bijoutiers (wayilbe sayokoobe).

Les wayilbe tiennent une place importante liée au rôle de la métallurgie qui s'affine. C'est ce que LABAT exprime en ces termes : "les taillandiers (les wayilbe) sont chez eux des orfèvres, couteliers, fourbisseurs, forgerons, marêchaux, chaudronniers en un mot, ils réunissent dans un seul corps, tous les ouvriers qui se servent du marteau et de l'enclume"¹.

Les wayilbe travaillent à domicile comme tous les autres artisans, liés à l'agriculture, devant la maison sous un arbre. Les instruments sont simples : une enclume, une peau de bouc qui sert de soufflet, quelques marteaux, une tenaille et deux ou trois limes.

Trois personnes suffisent. Le feu est entretenue par quelques bouts de bois et une peau de bouc divisée en deux pour servir de soufflet ; ces deux parties se rejoignent dans un tuyau en fer pour canaliser l'air.

1. J. B. LABAT op. cit., p. 304

Celui qui doit souffler est assis derrière son soufflet et appuie ses mains (en fermant l'ouverture supérieure) l'une après l'autre sur ces outres qui se remplissent d'air successivement au fur et à mesure qu'il en fait sortir par le tuyau en fer. Les deux autres sont assis de part et d'autre de l'enclume sur laquelle ils battent le métal.

En plus des objets en fer destinés à l'agriculture, ils font des poignées de sabre, des plaques pour orner les fourreaux, des couteaux, des hâches, des ciseaux, etc ...

L'annexe ("la parole aux artisans") nous permet d'être plus précis. Selon le baylo que nous avons interviewé, on trouve le métal gratuitement ou on l'achète. De plus, le service rendu par le baylo est reconnu comme forme d'entraide. Ainsi, à la récolte, le paysan va lui donner une part de son produit. Le baylo fait aussi des instruments de travail pour les non-cultivateurs.

Pour les griots, ils font des parures que les femmes fixent sur la tête ainsi que des boucles d'oreille en or et en argent.

Pour les lawbe, ils font des hâches, des "serem" et aiguisent leurs outils.

Chez les wayilbe, il faut porter l'un des patronymes affectés à ce métier car l'apprentissage se fait de père en fils.

outil utilisé pour sculpter le bois.

Yaya WANE : La société toucouleur. IFAN Dakar 1974 page 52.

b) Les sakkebe (sing. sakke)

A l'instar de la précédente caste des wayilbè, les tanneurs de peaux et travailleurs de cuir se partagent en deux sous-castes, chacune d'elles correspondant à une sous-caste professionnelle.

Les savetiers (sakkeebe woseebe : sing. bo-deejo) forment la première sous-caste. La nature des objets et la légende autour de ce métier permettent de penser que les sakkeebe, même s'ils servent l'agriculture à cette époque, ont eu leur métier socialement reconnu bien avant cette période.

En effet, selon la légende, l'ancêtre des sakkeebe woseebe serait Jaaje Hamadi Sali Gaako, qui occupait ses loisirs à fabriquer les sandales destinées aux bergers de ses nombreux troupeaux.

Quant aux cordonniers (sakkeebe alwobe : sing. gaalabbo), ils s'occupent des autres objets en cuir que le métier permet de fabriquer.

Selon le cordonnier de notre échantillon à Sinthiou Bamambe, les cordonniers font des chaussures spéciales **contre les épis pour les cultivateurs**. Ils font aussi des frondes (lotundu) pour chasser les oiseaux, des harnais pour les chevaux et font la décoration des chapeaux de paille.

Les outils sont simples. Il y a un pied en bois, sootaande, un karlem (petit morceau de bois pour régler la taille de chaussures), un cukkitindi (en fer) pour trouer la peau à travailler.

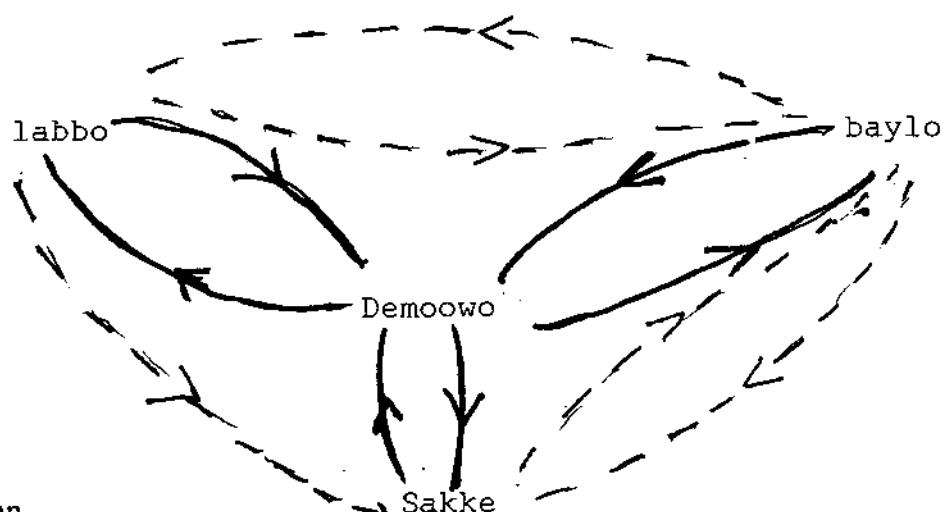
c) Les awlube (sing. gawlo)

La caste des boiseurs tiendrait son nom d'une déformation du substantif lewbe, qui désigne les défricheurs, le travail de ceux-ci consistant précisément à abattre arbres et arbustes, en vue de gagner des terres de culture sur la forêt.

Ils fabriquent aussi les instruments de travail des tisserands: le dongre (la trame pour le passage du fil), le dalgulal (la navette), le taggoral (bois qui est au niveau du bassin du tisserand assis et qui permet à celui-ci de rouler la bande de tissu).

Enfin, ils font des objets d'art, des bran-cards, le lumawal (bois où on pose les habits pour le repassage), le tappirde (bois avec lequel on tape les habits sur le lumawal) comme l'indique l'annexe I¹ C (la parole aux artisans) page 10 tome 2.

Fig 12 La circulation des moyens de production dans le système waalo-jeeri



→ Relation entre
demoowo et artisan

→ Relation entre artisans

* Commentaire

Cette figure montre que chaque artisan pris individuellement, qu'il soit labbo (boiseleur), baylo (métallurgiste) ou sakke (savetier), organise sa profession essentiellement en fonction des besoins du demoowo (l'agriculteur). Toutefois, entre deux artisans, il peut y avoir transaction pour l'acquisition des moyens de production. Enfin, il faut remarquer que seul le labbo (boiseleur) n'a pas besoin des services d'un artisan : le sakke (savetier).

1. 2. 2. Les castes non directement liées à l'agriculture

Dans ce groupe, nous pouvons distinguer tout d'abord les castes professionnelles :

Les wambaabe et les awlube (sing. gawlo) qui sont les professionnels de la musique et de l'histoire ainsi que les maabuube (sing. maabo : tisserand), les subalbe (sing. cuubalo = pêcheur) et les buurnaabe (sing. buurnaajo : potier-céramiste).

Le Buurnaajo cuit au feu pour les durcir, tous les objets et instruments à partir de l'argile (vases, canaris, gargoulettes, encensoirs, etc...). Cette caste est l'une des moins connues et des plus problématiques actuellement dans la vallée. Et ce qui complique la chose, c'est qu'actuellement seules les femmes exercent ce métier : de plus ce sont en général des femmes de baylo.

Selon notre labbo, le bambaado a même père que Pullo le deuxième fils. De plus, on constate actuellement que "les wambaabe habitent le plus souvent avec les fulbe sédentaires et ne les quittent jamais car ils en obtiennent leur subsistance"¹. Nous pouvons donc penser qu'ils seraient venus des fulbe.

1. Yaya WANE op. cit. p. 59

Les wambaabe sont reconnaissables à la guitare (boddu ; pluriel kollî) qu'ils portent constamment en bandouillère sous le boubou. Le bambaado est présent à toutes les fêtes et réjouissances. En temps ordinaire, il sera le courtisan aux agapes discrètes.

Situées aux antipodes des wambaabe quant à la pudeur et à la discréetion, les awlube (sing. gawlo = griot) revendiquent leur entretien permanent par la collectivité sociale. Ce sont aussi les historiens de la société.

Les maabuube (sing. maabo) sont les nyenyebe (artisans) spécialisés dans la technique du vêtement. Le métier à tisser (canyirgal) leur serait venu des eaux par l'intermédiaire des subalbe¹. Cette caste est moins fermée que les autres, en ce sens que d'autres peuvent adopter le métier : c'est le cas des maccube (sing. maccudo = esclave, serviteur).

Les subalbe (sing. cubbalo = pêcheur) : c'est la seule caste professionnelle qui se trouve dans les catégories sociales supérieures. Produisant directement la nourriture (le poisson) pour la population et fabriquant ses propres instruments (à l'exception de quelques éléments en fer), le cubbalo se trouve dans une position privilégiée.

1. Une fois de plus, nous remarquons l'antériorité des subalbe dans ce système social.

Enfin, il y a la caste des maccube, c'est à dire les esclaves. Toutes les catégories sociales peuvent en détenir. Ils sont donc au bas de l'échelle sociale. Capturés souvent lors des guerres et des conquêtes, les esclaves peuvent servir de force de travail comme de valeur d'échange.

Les maccube peuvent se racheter et deviennent alors des sootibbe (affranchis).

1.2.3. Les ordres

Les rimbe (sing. dimo = homme "libre") constituent les sebbe (sing. ceddo : guerrier) et les subalbe.

Comme l'indique Bintou BA, "les sebbe, à l'origine, étaient des guerriers... Et ces sebbe-là, en général, sont des wolof, des sérères ou bien tout simplement des pêcheurs qui ont eu des talents sur le plan de la guerre"¹. Ce qui pourrait permettre de comprendre pourquoi les denyanke-yaalalbe se sont appuyés sur eux pour asseoir leur dynastie.

Les nyeenybe (sing. nyeenyo = artisan) constituent l'ensemble des castes professionnelles. Ils sont entre le rimbe et les jyaabe (sing. jyaado : esclave captif ou affranchi) qui constituent le **même ordre de la stratification**.

1.3 La traite négrière

Amorcée au XV^e siècle, érigée en système par les Espagnols au XVI^e siècle, la traite des Noirs s'organise très tôt selon des règles qui resteront à peu près les mêmes jusqu'au XIX^e siècle. Elle a des sources variées : servitude pénale, vente de leurs proches par des chefs de famille, saisie arbitraire d'un sujet par son souverain, mais surtout guerres entre princes indigènes, avec razzias de prisonniers pour principal objet.

Les captifs (homme, femmes et enfants) sont conduits en caravanes vers les marchés du littoral et troqués contre des étoffes, des armes, de la poudre, des verroteries, de l'eau-de-vie, etc...

1.3.1 Solution aux besoins de main d'œuvre dans les colonies françaises

Après avoir perdu au cours des guerres napoléoniennes les derniers restes de son empire colonial, la France récupère, au retour de la paix, certaines de ses possessions d'Outre-Mer. Les plus actives, au point de vue économique, celles qui avaient formé au siècle précédent la principale source de fortune de portes océaniques de la métropole, étaient les colonies de plantation aux Antilles et dans l'océan indien.

Au XVII^e siècle, des colons s'y établissent et développent des cultures de canne à sucre, café, indigo, tabac. Dans ces îles contenant une population peu nombreuse face aux besoins de main d'œuvre, le système naissant présentait des inconvénients :

"il était trop coûteux car la période d'engagement trop courte (3 ans) imposait des reconstitutions fréquentes de personnel et, d'autre part, la superficie réduite de ces territoires insulaires limitait de beaucoup les perspectives de distribution de terres au bénéfice d'anciens engagés"¹.

Concurremment avec ses derniers, on introduit une main d'œuvre servile en provenance d'Afrique : entièrement à la discrétion des employeurs, elle satisfaisait au mieux leur souci de rentabilité et devint à peu près exclusive. Ainsi se constitua une structure économique et sociale bien caractéristique, basée sur l'exportation de denrées tropicales et dominée par des propriétaires européens disposant d'esclaves noirs qui formaient la majorité numérique de la population.

1.3.2 Conséquences de la traite négrière en Afrique

Comme l'exprime si bien Jean Suret CANALE, l'intervention européenne à partir du XV^e et surtout du XVI^e siècle, sous la forme quasi exclusive de la traite des esclaves, devait changer tout cela (il s'agit du processus de développement des sociétés africaines).

Elle crée "l'appétit dévorant" de surproduit qui conduit à accentuer l'exploitation des sujets, à donner à la perception des tributs autrefois opérée sans difficulté, avec la force de l'habitude, des allures de razzia : il s'agit de se procurer toujours plus de marchandises de traite, spécialement des armes à feu, ^{produits} d'entretien des troupes armées permanentes toujours plus nombreuses. La dynastie des denyanke (1500 à 1776) peut servir d'exemple.

Ce qu'on exige ce n'est plus l'or mais des hommes, de la force de travail elle-même, qui devient en place et lieu de monnaie, le signe de la richesse, l'étalon monétaire...

C'est ce qu'exprime Osendé AFANA : "Ce fléau (la traite des noirs) a ravagé la partie occidentale du continent africain de 1442 à 1865... Ses tristes effets directs peuvent se résumer en trois chefs principaux... : une ¹ponction démographique, un facteur de régression et de différenciation".

Parmi ces facteurs, l'élément qui nous paraît le plus fondamental pour notre problématique est la ¹ponction démographique.

Comme le dit J. S. CANALE, la traite paralyse le développement des forces productrices en Afrique noire : d'abord, par l'énorme perte en force de travail qui en résulte ; mais aussi par ses conséquences économiques et politiques indirectes.

*discutable :
sur une ve
nair*

Ainsi, cent millions de Noirs environ sont arrachés à l'Afrique par la traite au profit des féodaux du Nord et du Moyen-Orient. Les négriers s'intéressaient surtout aux éléments les plus dynamiques et les plus féconds de la population : "les pièces de l'Inde, c'est à dire les beaux adolescents, pour les plantations de sucre, les nègresses aux formes généreuses pour la reproduction ou le plaisir des maîtres et les enfants pour la domesticité".

Tableau 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION
AFRICaine ET MONDIALE
(en millions d'habitants)

Années	1650	1750	1850	1920	1940	1950
Pays africains	99-110	90-110	90-110	130	180	200
Monde	500-550	700-750	1 200	1 800	2 150	1 400
Pourcentage	18-20	13-14	8-9	7,2	8,2	8,4

Source : Etudes et conjoncture 1955 extrait dans l'économie de l'Ouest africain par Osendé AFANA ed. Maspero Paris 1966, page 43.

Telle est l'importance de la fonction démographique causée par la traite-des Noirs en Afrique. Ce phénomène touche particulièrement le bassin du fleuve car dès le début du XVII^e siècle, c'est le pays de Galam qui constituera la source principale des esclaves exportés de Saint-Louis.

De plus, le "mémoire anonyme" de 1762^{*} indique, à la page 8, que sur la période 1758-1763, il y a 3 000 captifs répartis de la façon suivante :

- le département de Gorée, y compris le comptoir de Gambie :	450
- le comptoir de Podor	300
- celui de l'Isle de Bilbos	350
- à l'embouchure de la Falémé	1 300
- ceux qui sont situés sur la rivière Falémé	600
	3 000

* - "Mémoire anonyme" 1762 page 8, texte dactylographié 17 pages, publié et commenté par Charles BECKER, Kaolack :CNRS L.A. 94-1982

Sur 3 000 esclaves donc, 2 200 proviennent de la vallée du fleuve Sénégal, soit plus de 70 % de l'ensemble des captifs du Sénégal. Ce qui peut donner une idée sur l'importance de la fonction démographique dans cette zone.

Quel est le moyen de paiement d'un esclave ?

"On donne en échange de ces nègres, de la toile de coton, du cuivre, de l'étain, du fer, de l'eau de vie et quelques bagatelles de verre. Le profit qu'on tire de ce commerce est de 800 %. Les cuirs, l'ivoire et la gomme se portent en France et quant aux esclaves, on les envoie aux îles françaises de l'Amérique pour travailler au sucre. On en a des meilleurs à dix francs pièces et on les revend plus cent écus. Pour quatre ou cinq pots d'eau de vie, souvent on aura un bon esclave, ainsi la dépense est moins dans l'achat que dans le transport à cause des grandes dépenses des vaisseaux".¹

Plus précisément Charles BECKER² rapporte :
"Paiement d'un captif à 30 barres avant 1755"

		Barres	Prix de la Côte
8	Pataques	4	16 L
1	Pièce toile de Guinée noire	8	32 "
1/2 M	Cornaline ronde	1	4 "
1 1 Bon(ne)	Poudre à canon	1	4 "
50	Pierres à fusil	1	4 "
8	Main papier de traite	1	4 "
4	Barres verroteries	4	16 "
1 au (ne)	Reveche	1	4 "
1/8	Drap écarlate, ou 1/4 ratine	1	4 "
1	Fusil de traite	8	32 "
30 barres			120 L Prix de côte

• LE MAIRE: Les voyages du sieur Le Maire aux îles Canaries, Cap-Vert, Sénégal et Gambie. Paris 1695 Page 160 cité par B. BARRY op. cit. page 120

• Ch. BECKER op. cit. page 16



Pour nous intéresser plus aux objets d'échange qu'à la valeur d'un esclave, nous dirons que la force de travail est échangée contre de la pacotille. Cela signifie que la force de travail n'est ^{pas} renouvelée. Car d'abord les objets d'échange, s'ils ont des rapports avec la population, ce sont des rapports de destruction comme les fusils. Ensuite, parmi ces objets d'échange, aucun ne contribue à la compensation de la force de travail détruite comme pourrait le faire une machine.

Le système waalo-jeeri, utilisant les outils du système forestier avec un apport constant de fertilité (regénération naturelle par la jachère, le limon provenant de la crue, animaux domestiques), ne compte que sur la main d'oeuvre comme élément variable pour jouer sur le rendement. Car le paysan fuutanke ne peut pas jouer sur un accroissement des surfaces pour améliorer ce rendement.

L'élément population faisant défaut avec la traite négrière, la production agricole va sérieusement baisser ; le système ne permet plus la reproduction de la famille paysanne. C'est la première crise structurelle du système waalo-jeeri.

La cause fondamentale de la crise est donc la destruction de la force de travail par la traite négrière. Seulement, la force de travail n'étant pas renouvelée à la demande des négriers, elle devient de plus en plus chère. Du reste, à la source comme à la destination future de cette force de travail, les conditions économiques et sociales s'opposent au système de traite.

En effet, à la source, l'état de guerre et de pillage provoqué par la traite négrière en Afrique rend de plus en plus difficile l'acquisition d'esclaves. Quant au lieu de destination, la progression croissante des rapports de production capitalistes aboutit à l'hégémonie du mode de production capitaliste.

Le système de traite négrière entre donc progressivement en crise du fait de l'achèvement de la période mercantile supplantée par "la révolution industrielle". A partir du XVIII^e siècle, le commerce des esclaves commence à céder le pas à celui de la gomme le long du fleuve.

2. La Théocratie musulmane

2.1. Le cadre historique

La période du XVII^e siècle et XVIII^e siècle est une période marquée par l'hégémonie britannique dans le monde et bousculée progressivement par celle de la France. En particulier le bassin du fleuve fut le théâtre d'une concurrence violente entre ces deux puissances coloniales.

En effet, quelques extraits des "Trois Mémoires..." peuvent nous donner des indications :

"Il reste encore un grand obstacle pour la réussite parfaite de ce commerce, c'est d'empêcher les interlopes anglais de venir à Portendik ; je n'imagine pas mieux plus sûre et meilleure à employer pour cela que celle-ci, voici la façon de s'y prendre..."

Mais la cupidité de la nation anglaise comme lui faisait prendre d'autres expédients pour parvenir à ce traité et nous enlever le profit de ce commerce exclusif, alors la compagnie pourrait s'y opposer avec des forces ouvertes s'il était besoin.

C'est assez démontrer la nécessité absolue d'empêcher la traite de portendik par les anglais ; si cette nation avait par devers elle ce commerce, son insigne jalousie de tout profit ne la laisserait pas aussi tranquille que nous l'avons été jusqu'à présent à son égard"¹.

Quant aux exactions Maures sur la région, El Hadji H. Mamadou DIA nous en parle. En effet, "le danger maure est si réel que Samba Guelajo-Jeegi, après avoir été placé par eux à la tête du Fuuta, juge à propos de ménager la compagnie dans le but de construire un fort dans le Fuuta. La leçon de 1724 contre

Saint Joseph n'est pas perdue par Samba. Le fort serait pour lui, un moyen de mettre fin à la tutelle des Maures, il permettrait le cas échéant, d'appuyer les prétentions des satiguis contre la compagnie même"¹.

Si les Maures sont aussi actifs c'est parce que les enjeux sont réels. Pour ne citer que deux exemples, les Brakna possèdent les forêts de gommier de AL-Fatach et El Hisbar alors que les Ida contrôlent ^{de} les vastes forêts/gommiers dans l'Aftout Cherqui au nord de Kaïfraïd dans le Régimba (jeeri fuuta).

Cependant les Maures vont être sérieusement concurrencés par les compagnies coloniales françaises et ceci facilité par l'action de Samba Gelajo Jeegi. En effet, "Samba ne rate aucune occasion pour prouver à la compagnie son amitié ; c'est lui qui protège en 1725 la double chaloupe de la compagnie contre les maures qui voulaient la piller, c'est lui qui avertit la compagnie du guet apens que les maures ont tendu aux bateaux qui montent vers le Galam en juillet 1726" .

La période est donc très agitée et les alliances se font et se défont. Ce qui aboutit à la révolution toorodo dans le Fuuta et à la guerre de la gomme dans le waalo. Mais cette révolution ne peut durer car la présence française semble déjà irréversible tellement les besoins d'approvisionnement (en particulier gomme) se font sentir en Europe.

Ainsi le colonisateur, comme partout au Sénégal¹ a joué la caste des marabouts (pouvoirs religieux) contre les princes (pouvoir temporel).

2.2. le parachèvement de la réglementation foncière

2.2.1 Les diverses catégories de terre

Nous retrouvons une terre de la communauté mais cette communauté est ici musulmane (beyt-el-maal leydi **beyti** en pulaar) ; elle est administrée par l'almaami élu, chef de cette collectivité.

Ce prince a le pouvoir de distribuer à ses vassaux et à certains de ses sujets des domaines qu'il a prélevé sur le leydi-beyti, ou bien qu'il a confisqués à leurs possesseurs légitimes.

A la fin du XVIII^e siècle, le premier en date des Almaami, Abdul Kadæer, soucieux de récompenser ceux qui l'ont appuyé, songe à leur attribuer des appanages. Il est ainsi amené à espérer une redistribution de terres connues sous le nom de Feccere-Fuuta (partage du Fuuta³) Ayant reconnu la possession de leurs terres aux anciens usagers², il distribua les superficies disponibles à des guerriers connus pour leur bravoure, à des chefs de familles importantes, à des marabouts influents.

1. L'ex-Casamance constitue une exception car cette région n'a été pacifiée que beaucoup plus tard vers 1950

2. Il s'agit des maîtres du sol, premiers défricheurs, descendants de compagnons ayant suivi la fortune des JA-OGO, des Manna, des Tonjou, du Laamu-Termes et du Laamu-Taga

3. Ce qui est intéressant c'est que les protagonistes de l'almamiat comme ceux de la dynastie des Denyanke revendiquent ce phénomène.

Aux yeux des habitants de cette contrée, toute la terre est dominée. C'est pourquoi elle est appelée Leydi njimaandi (de njimbe = être au dessus de, surplomber). Les Haal-pulaären entendent exprimer ainsi que, contrairement à ce que pense le colonisateur, il n'existe dans leur pays aucune superficie qui ne soit effectivement vacante et sans maître. Mais le leydi njimaandi se divise en leydi-bayti (terre de la communauté musulmane) et leydi-njeyaandi (terre sur laquelle s'exerce une tenure quelconque, celle du seigneur ou celle de la collectivité cantonale, villageoise ou familiale)¹.

Ces terres sont administrées par le conseil des notables, présidé par le maître du sol. Cette assemblée a la faculté de louer des parcelles aux étrangers, de percevoir certaines redevances, de régler les litiges qui se produisent entre usagers. Ces diverses attributions portent sur ce que l'on nomme hyja-leydi (les affaires de la terre) dont les impôts fonciers ne sont qu'une partie.

2.2.2 Les redevances foncières

Nous avons vu la différence fondamentale qui existe entre le waalo et le jeeri. Cette différence fondamentale va marquer la réglementation foncière.

1. Comme l'explique Henri LABOURET in "Paysan d'Afrique Noire" Gallimard. 2^e éd. 1941, on retrouve dans cette expression le racine jey déjà signalée et dont a tiré, le Jeyngol (= feu), vraisemblablement parce que l'incendie des herbes est l'un des moyens reconnus pour acquérir des droits sur le sol.

a) Le jeeri : il est exploité par le défricheur quelque temps puis abandonné par ce dernier qui perd tout droit sur le terrain abandonné. "Cette terre peut être reprise sans indemnité et même sans autorisation par un tiers, suivant la coutume assez généralement observée dans tout le Soudan géographique où la culture extensive est pratiquée", note H. LABOURET. Toutefois, certains lopins, situés aux abords des villages et formés d'un humus assez riche, peuvent être exploités sans interruption. Les usagers ont l'habitude de prendre en location ces parcelles avantageuses moyennant une faible redevance, payée à la collectivité ou au détenteur "on a même enregistré au cours de ces dernières années, des ventes de ces terrains" poursuit H. LABOURET. En dehors de ceux-ci, les champs de jeeri, voués par nature à la culture extensive, acquittent simplement la dîme ou assakal sur les superficies où l'on récolte du mil.

b) le waalo : le régime foncier des terres waalo est plus complexe. Ces terres sont frappées de plusieurs droits originaux :

- Njoldi (pluriel jolle), mot qui peut-être dérivé ou de la racine yool = noyer, submerger ou bien de la racine jol = descendre dans un endroit en contrebas.

Le njoldi est la redevance que perçoivent, dans la vallée inférieure du Sénégal, les personnes ou collectivités ayant des droits sur des terres régulièrement inondées et cultivées à titre précaire par des **exploitants** dûment autorisés par un contrat.

Celui-ci peut porter sur 1, 3 ou 7 récoltes ; il peut même s'appliquer durant toute la vie de l'exploitant. Le prix payé varie naturellement avec la longueur de la convention, l'étendue de la surface en cause et sa fertilité.

Il était versé à l'origine en bandes de coton d'une dizaine de centimètres de large, tissés par les indigènes et qui servaient d'échelon monétaire dans cette partie du Sénégal. Ces bandes étaient cousues, de manière à constituer des pagnes de cinq coudées ou de **deux mètres** cinquante de long sur une largeur de deux bandes. On leur attribuait la valeur d'une tête de bétail (dammuwal) soit un mouton soit une chèvre. Pour chaque njoldi, on donne un ou deux de ces pagnes.

Plus tard, lorsque les étoffes de coton teintes, en bleu et qualifiées "guinéens" seront introduits par les européens, elles prendront la place des tissus locaux.

Le njoldi est perçu par les maîtres du sol qui sont suivant le cas :

1er cas les descendants de toorobe dont les ancêtres avaient reçu des apanages du temps du règne Denyanke

2è cas des seigneurs possesseurs de domaines englobant les champs inondés

3è cas l'almamy agissant par l'intermédiaire de ses intendants, les Jagaraaf.

Le versement du njoldi ne libère pas entièrement le cultivateur qui est tenu à des prestations accessoires. Il doit d'abord la corvée du doftal (de doftaade : arracher les mauvaises herbes) qui consiste à enlever les vieilles tiges du mil récolté et à sarger le champ ensemencé.

Le locataire porte encore au maître du sol le hoore-kosom ou tête du lait c'est à dire la poitrine et les côtes.

- L'asakal : dîme religieuse, égale au dixième de la récolte. Pour Minvielle, elle représente la seule modification apportée par l'almamiat au régime. Et pourtant cette redevance date de la période Denyanke comme l'explique Abdu Salam à l'annexe IV du tome 2

Selon notre interlocuteur, "après avoir récupéré la dîme, le chef de la tribu guerrière la remet au satigi"¹.

1. cf Annexe IV p. 60 tome 2

Notre interlocuteur assimile-t-il toutes les redevances foncières à la dîme ? Nous sommes enclin à le penser car il n'a cité comme redevance que la dîme. D'autant plus que les Denyanke/Yaalalbe, s'ils pouvaient tolérer l'islam installé depuis le XI^e siècle, ne constituaient pas une théocratie musulmane contrairement aux Almaami.

2. 2. 3. Les redevances annexes

a) Le nafoore (rendre service) est l'ensemble des petits cadeaux ou service que le cultivateur d'un terrain fait ou rend au propriétaire des terres qui, en contre-partie, allège les autres droits ou les supprime ;

b) Le kawgal (droit de pêche) est la part donnée au propriétaire des produits de la pêche faite dans un marigot ou une mare lui appartenant

c) Le dooftal, journée de travail due par un cultivateur sur le champ de son propriétaire

d) Le hoore-kosam (tête de lait) est la cale-basse de lait donnée tous les jeudi soirs par le possesseur d'un troupeau au propriétaire de son champ

e) Le Yiyal (os) est le don de la poitrine et des côtes du mouton ou du boeuf lorsque le cultivateur en tue un.

2.2.4 Les redevances contractuelles

a) Le coggu (sodd = acheter) : le sens est d'abord prix d'achat puis valeur et enfin convention contrat, marché. Elle est perçue au début de chaque année comme le njoldi mais elle en diffère de façon essentielle. D'abord, si le njoldi se rapporte à un droit précaire, limité dans le temps à un certain nombre de récoltes et de manière exceptionnelle à la vie de l'usager, le paiement du coggu est dans l'esprit des intéressés, un versement qui confère une sorte d'usufruit dont le bénéficiaire jouit jusqu'à sa mort. D'autre part, le coggu nécessite de l'allocataire la détention de disponibilités monétaires.

b) Le rempeccen (cultive et on partage la récolte) : métayage permettant l'accès à la culture des paysans ne disposant que de leur force de travail. Le propriétaire, faisant l'avance de la semence, récupère lors de la récolte, la moitié des quantités produites. Dans le cas où il aura été particulièrement satisfait de son métayer, il pourra prendre en charge, à posteriori, sa subsistance en lui accordant le loowre bottaari (part du repas), représentant le volume de nourriture consommée par ce dernier durant la mise en culture.

c) Remarque sur les champs détenus par les maccube (esclave de case) : moyennant leur soumission à un noble, ces serviteurs disposent en propre d'une ou plusieurs parcelles accordées à titre précaire, sur lesquelles ils disposeront de la totalité du produit et ne devront aucune redevance, si ce n'est l'asakal au jom-leydi. En contrepartie, ils travailleront toutes les matinées sur les lougans de leur maître, et ne consacreront que leur soirées à la mise en culture de leur propre parcelle. L'allocation des terrains est bien évidemment révocable à tout instant, particulièrement en période d'insoumission.

2.3. Le commerce de la gomme

Dès le commerce transsaharien, la gomme était déjà l'objet d'échange marchand. Mais elle constituait avec l'ivoire l'essentiel des "produits rares"¹. Cependant au XVII^e siècle, la gomme cesse d'être un "produit rare" et domine avec l'esclave nègre, le commerce du fleuve. En effet, comme le relève B. BARRY "en 1697.... on a, en remontant la rivière à main gauche, les pays des Maures. Ce sont eux qui font le commerce de la gomme laquelle ils apportent sur des chameaux vers le mois de juin sur le bord de la rivière... A droite c'est le pays des nègres avec lesquels il n'y a pas de commerce que celui des captifs et des dents d'éléphants. La traite des captifs n'a pas été jusqu'à présent fort abondante dans cette année. Mais la compagnie espère l'augmenter considérablement"².

Ce n'est donc qu'au XVIII^e siècle que la gomme remplace l'esclave nègre dans le commerce transatlantique.

¹Samir AMIN : dans la préface du livre de B. BARRY op. Cit. page 15.
²Colonies, C⁶ 2, 1967, Cie du Sénégal et Côte d'Afrique: Etat présent de la Cie du Sénégal; cité B. BARRY op. cit. page 122.

Il faut voir qu'au XVIII^e siècle, les sources d'approvisionnement sont abondantes. La seule forêt de gommier d'Iguidi mesure deux cent kilomètres de profondeur et s'étend à l'Est jusqu'à Tersagueurt (au nord de Podor) et à l'ouest jusqu'au puits de Torsch à une centaine de kilomètres de l'océan.

C'est pourquoi malgré les troubles du XVIII^e siècle, les quantités de gomme traitée sont importantes. Charles BECKER rapporte :

"La compagnie des Indes de France traitait jadis au Sénégal, 1 200 quintaux maures de gomme (en marge : le quintal maure est le même que 900 livres de France), ce qui fait 540 tonneaux, il y a eu des années qu'elle en a traité jusqu'à 3 000 quintaux maures, mais depuis environ 8 ans, excepté en 1757, elle en eût 500, lorsqu'ils se sont emparés de la concession du Sénégal le 1er mai 1758".¹

La traite de la gomme continue jusqu'au début du XX^e siècle, dans un contexte social certes agité mais contexte où la France s'installe de façon durable².

C'est la ville de St-Louis qui arrive à développer les échanges commerciaux en organisant la traite deux fois l'an. Ainsi, la petite traite a lieu de janvier à avril et la grande traite d'avril au mois d'août. La durée des traitants en rivière nécessite de gros navires susceptibles d'assurer à la fois le transport des marchandises et de garantir une protection efficace à tous les négociants.

Avant la conquête définitive de l'ensemble de la grande confédération, les coutumes constituaient la pierre angulaire de la politique commerciale. Elles ont renforcé l'emprise de la France sur les pouvoirs locaux et ébranlé l'unité relative des différentes provinces. Elles ont entamé les bases d'un pouvoir dont la richesse reposait jusqu'alors sur les redevances qu'il tirait de la production agricole.

1. Charles BECKER : Trois Mémoires... op. Cit. p. 10

2. Nous nous appuyons ici sur El Hadji Seydou Nourou TOURE in Histoire économique et sociale du Fuuta-Tooro (1880 - 1980) - DEA d'Histoire - Faculté des Lettres et Sciences humaines - Dakar

Elles ont enfin désarticulé l'organisation politique et sociale du Fuuta et rendu plus lâches les moyens de contrôle des uns sur les autres en suscitant une vive concurrence entre les chefs qui en bénéficiaient.

Ce commerce est surtout le fait des grandes maisons bordelaises de Saint-Louis (PETERSEN, NOSOCO, CFAO, MAUREL ET PROM, BUHAN ET TEISSEIRE), dont les succursales installées à Podor et à Matam recevaient les livraisons des courtiers africains.

La gomme venant du Ferlo ou de la Mauritanie l'emporte tant en quantité qu'en valeur sur le mil, produit autoconsommé à plus de 70 % comme l'indique le tableau suivant :

TABLEAU : Comparaison des quantités de mil et de gomme vendues

Années		1907	1908	1909	1910
Mil...	Kg	6 476	13 145 2620(gros mil)	7 025 5590(gros mil)	23 470 23 470
	FCFA	776	1 577 210	843 1 118	2 801
Gomme	kg	3 437 113	3 351 374	2 960 889	2 379 032
	FCFA	1 552 445	1 581 945	1 531 911	-

Source : ET Hadji S. N. TOURE op. cit. p. 25

La fixation des prix de la gomme relève dans le système de traite, de la loi de l'offre et de la demande et de mécanismes qui échappent aux paysans. Ainsi, à la crise de 1929, les prix des produits ayant baissé de moitié, les paysans commencent à se désintéresser du système de traite et reconstituent les stocks vivriers.

Le trafic fluvial sur lequel est basé le commerce traditionnel de traite accuse de sérieuses difficultés à partir de 1949 surtout, avec l'effondrement du prix de la gomme qui passe (pour les deux variétés vendues à Podor et à Matam) de 45 FCFA et 50 FCFA le kg en 1948, à 12 FCFA et 22 FCFA le kg en 1950.

Du XVIII^e au XX^e siècle donc, le commerce de la gomme a évolué dans des contextes difficiles et divers. L'instabilité due à la rivalité entre Anglais et Français, ensuite maures et européens, a été la première difficulté qui devait bloquer le développement du commerce.

La deuxième difficulté est d'ordre économique. En effet, avec la deuxième révolution agricole, l'expansion coloniale en Afrique engendre le développement de la culture de l'arachide au Sud de la vallée. Les échanges commerciaux vont s'orienter sur ce produit au détriment de la gomme. Il en résulte un déclin du commerce de la gomme. Ce qui provoque une baisse de revenus monétaires du paysan fuutanke dans un système agraire depuis longtemps en crise.

L'issue est alors la migration du paysan fuutanke vers l'économie de marché. La première étape est le bassin arachidier et la deuxième les centres urbains (Dakar, Kaolack, Paris etc...).

3. Le phénomène migratoire

3.1 La problématique de la migration

Nous étudierons ici la migration comme "élément du processus de prolétarisation"¹. Si on se base sur la typologie des campagnes par S. AMIN, on voit aisément que la vallée du Fleuve fait partie du deuxième type. En effet, elle fait partie de "celles qui ont été façonnées par la politique économique coloniale, poursuivie après les indépendances, comme les réserves destinées à fournir aux premières précisément cette main d'œuvre salariée".

La migration ici est une "migration de main d'œuvre". C'est à dire, selon S. AMIN que les migrants s'insèrent dans une société d'accueil, organisée et structurée. Ils acquièrent très généralement un statut inférieur, selon les cas, celui de prolétaires salariés ou de métayers, etc...

Pour notre zone d'enquête en particulier, "l'analyse des migrations doit être restituée dans le cadre général de la participation obligée de paysans au mode de production capitaliste, la mise en lumière de leurs caractéristiques contemporaines exige que soient dégagées les conditions de la seule alternative qui s'offre au paysan; migration ou production domestique"²

1. S. AMIN : "Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest"
Colloque de l'IDEP-IEDES-IDS-CLASSE 1972 p. 44

2. Daniel DELAUNAY : Migrations et pénétration de l'économie marchande ORSTOM Dakar 1975

DELAUNAY distingue deux formes principales de mobilisation de la main d'oeuvre selon qu'elles supposent ou non un déplacement :

- d'une part, les transferts de travailleurs vers les zones de colonisation agricole intensive ou vers les villes ou escales du commerce de traite qui avaient la charge de la gestion politico-commerciale des surplus agricoles ; elles étaient aussi le lieu où une part du surproduit était dépensée en domesticité, services...

- d'autre part, la mobilisation de la force de travail indigène à la production, généralement domestique, de biens destinés à l'extérieur (gomme, peaux, ivoire...) ou aux producteurs de ces biens (vivriers: mil, bétail...).

3.2 La migration dans notre zone d'enquête

3.2.1 Importance de la migration

Tableau 4: Répartition des carrés en fonction du taux de migration (population migrante sur population totale)

Population migratoire/ Population totale Villages	0 %	0 à 10 %	10 à 25 %	25 à 50 %	50 à 75 %	75 % et +	Total
Sinthiou Bamambé	43	25	23	5	5	0	100
Orkadiéré	50	0	50	0	0	0	100
Total	44	19	29	4	4	0	100

Source : nos enquêtes

SINTHIOU BAMAMBE : La migration est assez importante car pour la majorité (57 %) des concessions, le phénomène y est connu.

Dans ce village, 24 % des concessions ont un taux de migration compris entre 1 et 10 % et 23 % ont ce taux compris entre 10 et 25 %. Le reste se répartit également avec d'une part 5 % pour les taux compris entre 25 et 50 %, d'autre part 5% pour les taux compris entre 50 et 75 %.

Ce qui caractérise donc ce village c'est qu'il y a une relative disparité des concessions si on avance le critère du taux de migration. De plus, la majorité des concessions se trouve dans les faibles taux de migration. Enfin, les concessions qui ont les taux de migration très élevés, sont rares.

ORKADIÈRE : Pour Orkadiéré, il y a 50 % de concessions qui connaissent le phénomène migratoire. Et tous ces 50 % sont dans la tranche de 10 à 25 %. Ce village connaît moins que le précédent le phénomène migratoire.

Nous pouvons conclure donc que les aménagements contribuent à diminuer le phénomène même s'ils ne le rayent pas.

Sur le plan d'ensemble, tous villages confondus, nous pouvons dire que le département de Matam continue de connaître le phénomène migratoire. Car la majorité des concessions (56 %) présentent des émigrants. Cependant le plus gros lot se trouve dans les taux compris entre 10 et 25 %.

3.2.2 La destination des migrants

TABLEAU 8 : Destination des migrants de Sinthiou Bamambé et de Orkadiéré

Destina- tion Village	Dakar	Autres villes du Sé- négal	Autres pays d'Afi- que	Europe	Autres	Total
Sinthiou Bamambé	30 %	8 %	47 %	15 %	0 %	100 %
Orkadiéré	0 %	0 %	83 %	17 %	0 %	100 %
TOTAL	24 %	5 %	57 %	14 %	0 %	100 %

Source : nos enquêtes

Ce tableau montre que la migration s'est réorientée de l'Europe vers l'Afrique. Car la majorité des migrants dans les deux villages (57 %) se dirigent vers les autres pays d'Afrique. Il faut probablement voir là les effets de politiques européennes de restriction de la migration.

Vient ensuite Dakar comme lieu d'accueil des migrants avec 24 % sur l'ensemble de l'échantillon.

Ce n'est qu'après que l'Europe prend la 3^e place. Ce qu'il faut remarquer c'est que la migration vers les autres villes du Sénégal (en particulier le bassin arachidier) est faible; ce centre étant saturé accuse même actuellement des phénomènes d'émigration.

3.2.3. Profession des migrants

A Sinthiou Bamambé, la majorité des migrants (50 %) sont des ouvriers/manoeuvres. Ensuite vient le méfier de commerçant avec 43 %.

Pour Orkadiéré, la majorité (80 %) des migrants s'est lancée dans le commerce. Viennent ensuite les ouvriers/artisans avec 20 %.

Dans l'ensemble, les migrants quittent donc le village pour s'intégrer dans l'économie de marché. Ils acquièrent ainsi des revenus monétaires qu'ils envoient au village pour faire face à divers besoins de la concession.

3.2.4. Les revenus apportés par les migrants

Tableau 9: Répartition des concessions en fonction de la part du revenu de l'émigration dans le revenu total

Revenu migrant /revenu total	0 %	0 à 25%	20 à 50%	50 à 75%	75 à 100 %	100 %	Total
<u>Villages</u>							
Sinthiou Bamambé	43 %	0 %	5 %	5 %	0 %	47 %	100 %

Source : nos enquêtes

L'enquête à Sinthiou Bamambé montre que pour la majorité des concessions, les revenus de la migration jouent un rôle très important. En effet, 47 % de notre échantillon vivent uniquement de la migration. Ce type de revenu est donc le seul moyen d'accéder au marché pour 47 %. D'autres

aussi font appel à ce type de revenu tout en faisant appel à d'autres types ; ils sont 10 %. Cependant, 43 % de l'échantillon ne font guère appel à ce type de revenu.

Dans l'ensemble de par son importance la migration joue d'une part un rôle d'atténuation de la crise du système agraire waalo-jeeri. Car les revenus obtenus de la migration permettent de payer les dettes à payer dans la culture irriguée mais aussi d'acheter les produits alimentaires que le système en crise n'est plus capable de fournir en qualité suffisante.

D'autre part, la migration est aussi un facteur d'intégration dans l'économie de marché car le paysannat en migrant n'a pas d'autres alternatives que d'entrer dans cette économie de marché pour acquérir des revenus monétaires.

CONCLUSION : Effets du commerce sur le système waalo-jeeri

De ce qui précède, nous pouvons dire que le système waalo-jeeri se conserve pendant une longue période et aussi longtemps que le commerce se fait sur le surplus agricole et a fortiori sur des éléments lui étant étrangers. Le commerce transsaharien, malgré son aspect désagréable d'esclavage, ne pouvait mettre le système en crise, d'autant plus que ce commerce avait un aspect objectivement positif pour les couches dominantes en Afrique de l'Ouest.

Mais avec la traite négrière, le système agraire waalo-jeeri est touché dans son élément le plus fondamental sans compensation en retour. De plus, cette traite accélère guerres et pillages, et donc détruit l'environnement social¹.

Cependant, comme la traite disparaît avec la crise du système waalo-jeeri et le développement du système capitaliste, de nouvelles formes d'intégration de la société vont faire jour.

Ayant le dessus sur les Anglais et les Maures, la France va promouvoir de nouvelles formes d'exploitation de l'écosystème cultivé.

Parallèlement, avec la spécialisation du Sénégal dans la production de l'arachide, la vallée du fleuve va servir les besoins de main d'œuvre du bassin arachidier mais aussi de la métropole et de façon plus vaste de l'économie de marché.

1. ce phénomène est, nous pensons, la cause des "révolutions politiques" sans révolution agricole dans le Fuuta-Tooro.

C'est pourquoi avec l'indépendance du Sénégal et les velleités de recentrage de l'économie par la première équipe dirigeante, nous verrons la région changer de spécialisation mais toujours en rapport avec l'arachide.

De fournisseuse de main d'oeuvre, elle devient productrice de riz pour diminuer la dépendance du pays envers l'extérieur dans la fourniture de denrées alimentaires pour les populations urbaines, toujours dans le cadre de la spécialisation dans l'arachide.

Ainsi s'explique l'importance des aménagements dans la vallée pour la bourgeoisie post-coloniale.

D'une pierre, on tire deux coups : avec les aménagements on répond à la crise fatale du système agraire waalo-jeeri et on diminue la dépendance alimentaire envers l'extérieur, tout ceci dans le cadre de la spécialisation internationale du Sénégal dans l'arachide.

TROISIEME PARTIE

**VERS LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES FORMES
D'EXPLOITATION DE L'ECOSYSTEME CULTIVE**

+ = + = + = +

CHAPITRE V.LES EXPERIENCES D'AMENAGEMENT
HYDRO-AGRICOLE

Les expériences d'aménagement hydro-agricoles commencent dès le début du XIX^e siècle. "Pour satisfaire ses besoins de productions massives et d'importations régulières, la métropole passe du ramassage des produits à la mise en valeur résolue"¹.

Toutefois les premières expériences eurent lieu dans le delta. La moyenne vallée ne fut donc touchée que bien longtemps après, plus d'un siècle après. Car "suscité par et pour l'extérieur, rythmée par les besoins de la conjoncture métropolitaine et internationale (colonisation, industrialisation, situation de guerre), la mise en valeur du Sénégal devait prendre naissance dans les régions sinon pacifiées du moins connues et explorées"².

Retenant les idées du Baron Portal sur ses plans de colonisation agricole pour trois colonies françaises (la Guyane, Madagascar et le Sénégal), le Baron Roger se lance dans la réalisation de la première colonisation agricole au Sénégal. Le système repose sur l'attribution de lots de terres à des colons européens recrutés ou volontaires qui "auraient pour dessein, sous la protection des forestiers et avec la main d'œuvre noire, de faire du royaume du waalo un îlot de prospérité"³.

- Moustapha THIOUNE : Une évaluation de la mise en valeur du fleuve Sénégal. DEA socio-économique du développement option développement agricole - IEDES Paris Sorbonne 1983 p. 18
- Sidi Mohamed SECK : Expériences d'aménagement hydro-agricoles dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal - ORSTOM Dakar 1978 p. 3
- G. Hardy : La mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal 1921, cité par Sidi SECK dans sa thèse d'Etat Tome 2 page 249.

La traite des esclaves étant abolie, il faut donc transformer les esclaves potentiels en "ouvriers corvéables ou à bon marché". Pour cela, le Baron Roger s'appuie sur les expéditions militaires de la garnison de Saint-Louis et d'autre part sur les chefs indigènes moyennant le paiement des coutumes.

Il commence par la création d'un jardin expérimental au confluent de la Taouey et du Sénégal, qu'il confie à un jardinier pépiniériste du nom de Richard (c'est ce nom qui a donné celui de la ville Richard-Toll i. e. champ de Richard). Ce dernier entreprend dès 1822, les aménagements techniques nécessaires, une recherche variétale ainsi qu'une expérimentation : la colonisation agricole est lancée.

1. Le jardin de Richard-Toll

En 1824, est créé le jardin de Richard-Toll qui constitue le point de départ de la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal.

1.1 Le personnel employé

"Ce qui caractérise avant tout la politique agricole du Gouverneur Roger, c'est l'organisation de cadres spéciaux, le recrutement et la formation d'agents exclusivement destinés à étudier les aptitudes agricoles du pays et à les mettre en valeur"¹.

Ainsi, la force de travail, tant physique qu'intellectuelle, sous la direction du jardinier Richard repose sur :

- le personnel de direction
- les jardiniers agriculteurs
- les spécialistes : arpenteurs, indigotiers, botanistes, chimistes, comptables ainsi que le personnel des TP en tant que service annexe et les auxiliaires
- la main d'œuvre dite étrangère
- et les engagés à temps.

Les trois premiers groupes sont en général des Français qui sont libres et jouissent de leur plein droit. Ils constituent le personnel.

Quant aux deux autres, ils constituent la main d'œuvre. Ils sont différents des autres car ils s'occupent du travail manuel et en général ne jouissent pas de leurs pleins droits. En effet, la main d'œuvre étrangère est constituée par les déportés politiques des vieilles colonies. Il sont au nombre de 38. Les autres sont les engagés à temps. Ce sont les Noirs provenant des "saisies ou des confiscations" selon G. HARDY. Leur régime se trouve entre l'esclavage et la libération totale, une sorte de régime de transition : l'engagement à long terme (14 ans au plus); ils sont placés sous la tutelle des tribunaux de première instance. Nous voyons là la première forme de travail forcé qui débute donc au Sénégal avec le jardin de Richard-Toll.

REMARQUE : Une dernière catégorie existe, c'est celle des ouvriers indigènes qui sont des ouvriers libres recrutés. Ils font partie de la main d'œuvre mais leur nombre est négligeable. Ils sont "loués" et viennent du Cayor, du Baol, mais surtout du Fuuta-Tooro ; il y a aussi des Darmancours*.

1.2. Le matériel biologique

Les plantes sont sélectionnées par acclimatation. Tout repose sur la recherche technique et l'expérimentation à grande échelle des cultures.

* Darmancours : éthnie maure.

Les plantes européennes sont : la pomme de terre, la salade, le choux, le cerisier, le pommier, le poirier, l'olivier, le figuier, la vigne. Il y a donc aussi bien des légumes que des arbres fruitiers. Mais celles-ci ne réussissent pas toujours. En effet, "mis à part les orangers, aucun de ces arbres méditerranéens ne pouvait trouver au Sénégal les conditions de sol et surtout de climats nécessaires à sa vie"¹.

Alors Roger se tourne vers les plantes tropicales mais celle dites exotiques, avant tout. Ce sont le coton d'Egypte, les plantes tinctoriales notamment l'indigo du ~~Bengal~~ et le roucouyer des Antilles et Guyane introduit en Gambie, les plantes alimentaires comme l'oignon, le piment, la banane des îles du Cap-Vert, l'ananas; la papayer, le palmier dattier, la canne à sucre, le thé, le cacaoyer et le caféier et les plantes oléifères : le sésame et le ricin. Enfin Roger expérimente aussi l'acajou pour le bois.

Pour les "plantes utiles indigènes", Roger "tente d'améliorer le coton et l'indigo mais des patates douces, du melon, des manguiers et du riz pour la satisfaction des besoins du pays et l'arachide en même temps que le caoutchouc et le caïlcédrat"².

L'élevage n'est pas exclu car Roger pense à introduire la culture attelée. "En dehors de quelques recherches sur le dressage des boeufs et sur les plantes fourragères, il s'est borné sur ce point à organiser l'exportation³ de ces animaux et plantes vers le Sénégal".

1. G. HARDY : op. cit. p. 158

2. G. BARRY : op. cit. p. 243

3. G. HARDY op. cit. p. 189

En revanche, il s'efforce d'acclimater au Sénégal le ver à soie et la cochenille, qui paraissent d'un rendement assez élevé et qui sont vivement encouragés par le Ministère des Colonies et le Muséum.

1.3. L'outillage et les opérations culturelles

Les travaux d'aménagement sont à l'image de la noria algérienne. Puis le procédé se perfectionne et il s'agit, non plus seulement de norias mais de "bascules à monter l'eau" ou "délons" c'est à dire une longue perche montée sur pivot et qui porte à l'une de ses extrémités un seau, à l'autre un contre-poids.

Le travail de la terre commence par un important travail de défrichement et de détoffage fait par des populations locales "requisitionnées", avec des instruments du système waalo-jeeri (haches, coupe-coupe). Mais l'entreprise étant trop grande pour ce matériel, Roger fait une commande de matériel pour la culture attestée en 1822. Ainsi pour 12 000 F, il obtient des pelles carrées, des bêches, des pioches, des houes, des rateaux, des fourches, des hâches et hachettes, des serpes, des croissants et fauilles, des scies, des meules. En 1823, il fait une nouvelle commande de machines aratoires : un manège à boeufs, un araire léger, un serchoir à attelage, cinq éperons à planter, une charrue, une houe à deux rangées de dents, un moulin à bras et une meule.

Dans les ateliers mis sur pied pour l'occasion, il entreprend de faire fabriquer sans arrêt les outils et les machines agricoles qui donnent les meilleurs résultats. En même temps, le Ministère des Colonies continue à introduire au Sénégal, un approvisionnement d'outils de diverses professions, d'instruments de culture.

Il expérimente le labour profond. Pour cela, il proportionne la profondeur des labours à la nature des terrains et des cultures.

Enfin, il y a une industrie de transformation : é-grenage de coton, fabrication de l'indigo.

Dans l'ensemble, la réalisation du plan de colonisation agricole ne connaît que des déboires et le rêve de faire du Sénégal une seconde Antille n'a pu résister à l'échec de l'entreprise. Ainsi le projet de budget pour l'année 1831 constitue une liquidation en règle de l'entreprise.

Pendant tout le reste du XIX^e siècle, la France s'occupe plus de la "pacification" de la colonie pour la mise en place de l'administration coloniale.

Ainsi, au XX^e siècle, profitant des résultats de la deuxième Révolution agricole, la France va reprendre l'idée de colonisation agricole. Cette fois-ci, l'expérience commence à Guédé.

2. Le colonat de Guédé

Après l'échec de l'expérience de Richard, "l'aménagement du fleuve a connu une longue période de tergiversations"¹. En effet, deux points de vue se sont confrontés. Pour l'un, il fallait donner la priorité à la régularisation du débit du fleuve par la construction de grands barrages afin de permettre l'irrigation des terres, la navigation continue du fleuve, la production d'énergie électrique. L'autre recherchait plutôt un développement faisant abstraction d'une régularisation immédiate en envisageant cette dernière ultérieurement.

1. Minelphe DIALLO : Projets de développement agricole dans la région du fleuve Sénégal (p. 43)
Thèse doctorat de 3^e cycle - Montpellier 1979

Le colonat de Guédé, produit des tenants du second point de vue, est créé en 1939. L'originalité du casier de Guédé est qu'il constitue la première tentative d'implantation d'une part de la riziculture dans la vallée et d'autre part, d'un paysan-nat organisé.

Le système de production repose sur :

- une monoculture rizicole paysanne, irriguée par submersion contrôlée
- une culture semi-mécanisée
- un encadrement semi-mécanisé
- une commercialisation groupée.

Le matériel biologique se réduit donc à un seul produit : le riz cultivé par le colon. C'est donc une monoculture pratiquée par les colons.

Etant donné le caractère aléatoire de la submersion contrôlée, les opérations culturales sont réparties entre la direction du casier et les colons. La première s'occupe des travaux de préparation du sol qui sont mécanisés. Quant au colon, il s'occupe des autres travaux culturaux en suivant un calendrier cultural établi par l'encadrement.

La commercialisation est groupée, c'est à dire que l'administration du casier regroupe la production commercialisée, y pré-tire en nature toutes les redevances qui sont prises en charge par le service des Domaines. Ce dernier les vend au profit du budget local et commercialise le reste.

Comment se fait la gestion technique du casier de Guédé ?

La terre et les aménagements ainsi que les infrastructures sont propriété de l'Etat, qui les gère lui-même grâce à la présence d'une structure d'encadrement étatique. Pour cela, un budget de fonctionnement annuel fourni par l'Etat doit permettre à cette dernière d'assurer la gestion du casier et d'effectuer certains travaux culturaux au bénéfice des colons. Ces derniers exploitent donc la terre en suivant les conseils des colons de l'encadrement et en payant certaines redevances dues pour des prestations de service fournies par l'administration du casier. L'originalité est que le colon peut être ailleurs un salarié de cette dernière.

En résumé, nous avons là :

- une gestion du casier par l'Etat
- une double condition du producteur colon :
 - . salarié de la structure d'encadrement
 - . exploitant agricole dans le casier

Par son caractère limité dans l'espace et les contradictions propres¹ à cette expérience, le colonat de Guédé n'a pas pu fournir de compensation face à la crise du système waalo-jeeri et n'a donc pas eu d'effet sur la population paysanne. "Aux yeux de la population d'ailleurs, le casier apparaissait beaucoup plus comme un service administratif qu'un paysannat"².

Cependant, c'est le système d'irrigation dit de submersion contrôlée pratiqué à Guédé, qui a servi de base technique pour la réalisation du colonat de Richard-Toll et même à l'extension de la riziculture villageoise. Nous verrons cependant, qu'elle sera vite abandonnée dans la période post-coloniale.

3. Le colonat de Richard-Toll

Comme le note R.D. HIRSCH¹, le casier rizicole n'est à l'origine que la première étape de l'aménagement de tout le delta. Cet aménagement intéresse 50 000 ha environ et doit permettre une production de 80000 tonnes de paddy.

Les grandes étapes de réalisation du casier sont les suivantes :

1946 : casier expérimental de 120 ha

1946 - 1949 : casier expérimental de 600 ha

1949-1953 : premier centre de culture de 1 500 ha

1953-1957 : achèvement du casier de 600 ha.

En 1957, donc, le colonat est implanté à Richard-Toll.

Le colonat pratique la monoculture du riz avec irrigation à maîtrise complète de l'eau sur des terres planées. Par rapport à leurs homologues de Guédé, les colons de Richard-Toll ne souffrent pas donc de contraintes d'irrigation et ont de ce fait une bien meilleure condition pour la culture du riz.

Le problème pour eux se situe au niveau de la gestion de l'irrigation et du partage des tours d'eau. Pour résoudre les conflits d'irrigation, les colons ~~éloutent~~ un chef d'équipe chargé d'irriguer les parcelles de culture selon un calendrier établi par le Conseil d'administration.

Les terres sont réparties en parcelles individuelles et chaque colon exploite sa parcelle avec sa famille. Cependant, l'exploitation du colonat fait l'objet d'une gestion globale au niveau de la coopérative. L'ensemble des approvisionnements est contracté par la coopérative qui seule procède au remboursement. Le colon est donc tenu de livrer l'ensemble de sa production à la coopérative. Celle-ci est pesée et y est prélevée la valeur de la dette contractée par le colon. Le reste, après déduction de l'autoconsommation, est commercialisée par la coopérative pour le compte de celui-ci.

La culture du riz est semi-mécanisée. Les travaux de labours et de récoltes sont exécutés mécaniquement. Le colon effectue le semis, l'épandage d'engrais et le désherbage. Les travaux mécanisés sont fournis sous la forme de prestations de service de la Société de Développement de la Riziculture du Sénégal (SDRS), puis plus tard par la Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED) (1965).

La gestion technique du colonat est assurée par le service de l'agriculture. Il y a un Directeur du colonat nommé par l'administration. Il est assisté d'un agent technique de l'agriculture et d'un chef d'équipe.

Au plan interne, la gestion relève d'un conseil d'administration de la coopérative dans lequel siège le Directeur du colonat qui y joue le rôle de Conseiller technique. Le Conseil d'administration s'occupe de la préparation de la campagne agricole, de la répartition des terres, du planning des irrigations, de la commercialisation et de la gestion de la coopérative de consommation créée au sein du colonat dès 1959.

4. Analyse de la colonisation agricole

La colonisation agricole n'a jamais dépassé le stade d'expérience sur la vallée du fleuve Sénégal. Après une courte expérience au 19ème siècle (1824-1831), elle ne reprend qu'au 20ème siècle avec Guédé en 1939 et Richard-Toll en 1957.

4.1. Le jardin de Richard-Toll

La réalisation du plan de colonisation agricole n'a connu que des déboires. Les tentatives d'acclimatation ont toutes échoué sauf pour les légumes, causant bien des désillusions aux colons. Les raisons de cet échec ont été multiples et leurs effets cumulatifs. A partir de l'analyse de B. BARRY,¹ nous pouvons les sérier en causes internes et causes externes.

4.1.1. Les causes internes

GERBIDON, un enquêteur dépêché de la métropole, met l'accent dans son rapport sur les causes techniques et les erreurs agronomiques: labours profonds, forte salinité des terres, effets de vents d'est, problèmes d'irrigation, culture des plantes délicates en hivernage alors que, dit-il, la saison sèche convenait mieux.

A cela s'ajoute le problème de la main d'œuvre. Le traité de 1819 stipule que le Brak (c'est-à-dire le roi du Waalo) et les principaux chefs du Waalo s'engagent à fournir la main d'œuvre sous leur autorité. Le salaire des ouvriers doit ainsi être fixé librement par les propriétaires et les engagés. Les chefs de village qui fournissent des travailleurs devraient recevoir en contrepartie une coutume de quatre barres de fer par individu et par an, mais avec l'obligation de remplacer dans les quinze jours les déserteurs, les malades, les morts sous peine de perdre l'allocation.

1. voir B. BARRY op. cit.

bien

La contrainte est donc aussi sur le paysan - force de travail-que sur le pourvoyeur de la force de travail. Il faut donc s'attendre à des difficultés immenses pour fournir la main d'oeuvre nécessaire. Certains colons parlent alors de "paresse des nègres" mais le baron ROGER dira en 1820 : "c'est précisément de cette habitude que les nègres ont de travailler pour eux-mêmes que naît la difficulté de les employer à nos cultures. Ces hommes ont une grande indépendance dans les moeurs ; ils disent fort bien nous sommes libres comme vous, leurs chefs n'ont que très peu d'autorité".¹

Devant la difficulté de mobiliser la main d'oeuvre locale, l'idée est émise d'importer la force de travail des colonies françaises d'Amérique. Mais l'échec de cette tentative ne se fait pas attendre. On se contente alors du système des engagés à temps².

Ainsi dès novembre 1823, on passera systématiquement au rachat d'esclaves, et il faut recruter sur le seul marché de Bakel 100 engagés à temps selon B. BARRY.

Cette forme, intermédiaire entre l'esclavage et l'affranchissement, s'approche plus de la traite négrière à cause des abus. Car les négociants de Saint-Louis, sous prétexte de recouvrer leurs anciennes dettes, demandent à faire venir en contrepartie des engagés à temps des différents points de commerce sur le fleuve et sur la côte. Zuccarelli³ montre qu'il y aurait 3 077 engagés à temps entre 1818 et 1844.

Copie d'une lettre de la rivière du Sénégal le 12.1.1820 par ROGER cité par BARRY op.cit. p. 253.
Voir § 1.2.1 de ce chapitre

Zuccarelli F. : "le régime des engagés à temps au Sénégal de 1817 à 1848" Cahiers d'Etude Africaine 1962 p. 434

On dirait que ce phénomène prolonge l'esclavage qui est pourtant officiellement interdit. Mais avec son cortège de destructions, le manque de main d'œuvre se fait de plus en plus sentir. C'est pourquoi JAUREGUIBERY précise en mars 1862 : "les excursions que je viens de faire dans le Waalo, le Kaylor, le Dian-der m'ont donné la conviction qu'un des obstacles au développement des industries agricoles qui peuvent seules faire la prospérité de la colonie, réside dans le manque de bras. On ne voit en effet partout que des terres incultes et de vastes solitudes, les rares habitants groupés dans certains centres se contentent de demander au sol les produits indispensables à la satisfaction de leurs besoins annuels. Une situation aussi triste s'explique naturellement par les guerres continues qui, depuis des siècles ensanglantent le continent africain et dont le commerce des esclaves ou les moeurs barbares ont été le mobile"¹ Il préconise, comme remède, de faciliter l'immigration de 20 000 familles chinoises pour assurer le développement agricole du Sénégal. Dès-lors, on comprend la répugnance des waalo-waalo à se consacrer aux cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières. Ne serait-ce que pour cette raison, la colonisation agricole ne pouvait réussir.

A cela s'ajoutent des causes externes de l'échec de la colonisation agricole.

4.1.2. Les causes externes

Nous pouvons considérer tout d'abord la pression des peuples voisins.

1. JAUREGUIBERY cité par B. BARRY op. cit. p. 256

Comme le note B. BARRY, "La Waalo, devenu centre de colonisation agricole, suscita la convoitise des peuples voisins qui virent d'un mauvais œil la présence française, à leur détriment dans ce pays"¹. Le 21 septembre 1819, le brak Amar Faatim Mborso n'ayant pas payé la coutume, le waalo est attaqué par les maures Trarza avec la complicité de PELLEGRIN mulâtre de Saint-Louis. L'incident a lieu dans le village de N'Tiaggar où se trouvent le brak et ses principaux dignitaires. Le 20 novembre 1819, le Lam Tooro conscient de l'affaiblissement du pouvoir dirigeant Waalo-Waalo, élève des prétentions sur Dagana qui ~~avait~~ été choisi pour recevoir le siège des établissements agricoles. SCHMALTZ, profitant de la guerre civile chez les Trarza, s'empresse de signer le 15 novembre 1819 avec Mohamed El Koury un traité par lequel ce dernier reconnaît la souveraineté du waalo sur le rive gauche et s'engage à ne plus en exiger de tribut moyennant une aide dans la guerre qui l'opposait à l'usurpateur Amar Ould Moktar. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs la formation, dès le 19 février 1820, d'une coalition de tous les peuples voisins, composée de Brakna, de Trarza, de Fuutanke et de Kajoor-Kajoor, contre la présence française au waalo. Boubacar BARRY nous donne des détails sur cette guerre atroce.

La France réagit par une politique de traités. Ce qui, en réalité, aboutit à soumettre le waalo à la double sujétion des maures Trarza et du comptoir de Saint-Louis, et à compromettre largement le succès du plan de colonisation agricole.

1. B. BARRY op. cit. p. 243

Telle est l'effet de la pression des peuples voisins sur la colonisation agricole. L'autre cause est la résistance du commerce traditionnel.

Le succès de la colonisation agricole perturbe les habitudes du commerce de Saint-Louis, et rencontre de ce fait une vive résistance de la part des petits négociants et des mulâtres. En effet, malgré l'euphorie provoquée par les belles promesses de Schmalz et de Roger, les occupations commerciales gardent leur importance dans l'économie de la colonie du Sénégal.

De nombreux commerçants s'opposent au système de concession. C'est le cas du négociant Valentine. S'adressant aux autorités coloniales, il écrit : "Laissez donc des nègres indépendants, maîtres chez eux qu'ils ne voient pas leur liberté menacée, qu'ils ne soient point effrayés par ces grands préparatifs"¹. Si Valentin est pour la liberté des Noirs, c'est parce qu'il prône la libre concurrence qui ne peut aller de pair avec le système d'engagé à temps. En effet, il note : "Laissez le commerce agir, accordez lui la protection qu'il mérite et nul doute alors qu'on ne réussisse au moins en partie dans les projets qu'on a formés"¹.

A vrai dire l'hostilité de la colonisation agricole se manifeste surtout au niveau des négociants et des mulâtres. Pour Roger, "les mulâtres très influents sur les chefs des peuples voisins, ont soufflé la guerre parce qu'ils avaient lieu d'être mécontents et inquiets de notre projet de colonisation agricole". En effet, l'opposition même des Trarza et des Brakna avait pour raison principale l'attachement à leurs anciens priviléges, notamment le monopole de la gomme.

Face à cette résistance du commerce, Roger associe les deux branches d'activité en fondant, en 1824, la société commerciale et agricole de Galam et de Waalo, avec obligation pour celle-ci de créer des établissements agricoles. Mais ceci n'empêche pas l'inévitable.

L'échec de la colonisation agricole assure le triomphe du commerce et, vers 1830, une véritable fièvre de la gomme s'empare de la population de Saint-Louis. Il faudra attendre le 20ème siècle pour de nouvelles tentatives.

4.2. Les expériences de colonisation agricole au 20ème siècle : Guédé et Richard-Toll⁴

Les péripéties du début du 20ème siècle (guerres mondiales et autres) ont poussé le colonisateur plus dans le recrutement de la force de travail que dans la mise en valeur.

La colonisation agricole ne reprend donc réellement qu'à partir des années 40 à Guédé et Richard-Toll mais les écrits sur cette période restent rares. C'est pourquoi Sidi SECK ne fait que des allusions quand il arrive dans cette période.

4.2.1. Le colonat de Guédé a) Aspects économiques Tout d'abord l'auteur reconstitue les résultats de l'activité agricole du colonat de Guédé dans le tableau suivant :

1. Nous reprenons dans ce paragraphe, en les intégrant de façon critique à notre analyse, les résultats de Minelphe DIALLO contenus dans sa thèse déjà citée. La discussion donc de cet auteur nous donnera des éléments de conclusion entre autres pour ce chapitre.

Tableau 10. Evolution des superficies cultivées, de la production et des rendements (1942 - 1969)

Année	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (Qx/ha)	Année	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendement (Qx/ha)
1942/43	-	-	-	1956/57	42	35	8,3
1943/44	-	-	-	1957/58	48	60,7	12,4
1944/45	-	-	-	1958/59	58	27	4,6
1945/46	220	-	-	1959/60	62	75	12,1
1946/47	203	180	12,7	1960/61	61	79	13,1
1947/48	215	180	8,4	1961/62	64	37	5,7
1948/49	153	165	10,8	1962/63	150	285	19,0
1949/50	135	200	15,0	1963/64	130	325	25,0
1950/51	172	0	0	1964/65	245	859	35,0
1951/52	123	105	8,5	1965/66	342	1 016	30,0
1952/53	118	142	12,0	1966/67	450	1 350	30
1953/54	69	86	12,5	1967/68	500	1 300	26
1954/55	47	85,5	18,0	1968/69	523	157	3,0
1955/56	48	58	12,1	1969/70	500	1 350	27,0

Source : RODTS cité par M. DIALLO op. cit. page 40.

L'analyse de ce tableau montre en premier lieu une grande irrégularité dans les surfaces cultivées due en partie au mauvais fonctionnement du système d'irrigation, nous dit Minelphe DIALLO. La station de pompage étant très souvent en panne et l'irrigation par gravité ne permettant pas la couverture de l'ensemble du périmètre, certains endroits du casier particulièrement élevés n'étaient pas souvent cultivés.

On remarque cependant une nette reprise à partir de 1962. Celle-ci tenait au changement intervenu dans le statut des riziculteurs de Guédé qui n'étaient plus considérés comme des colons, mais des producteurs au sein d'une coopérative. Ce changement était consécutif au développement de la riziculture dite villageoise et au mouvement coopératif lancé par l'Etat, poursuit M. DIALLO.

La reprise du casier¹ par l' OAV, apportera donc des modifications dans le réseau d'irrigation en améliorant corrélativement la dotation en terres irrigables.

Les rendements comme le montre le tableau, ont été dérisoires durant tout le temps que le casier avait le statut de colonat. Aussi, en dehors même de la médiocrité de la technique d'irrigation par submersion contrôlée, les colons partageaient leurs efforts entre l'entretien permanent du casier qui leur était payé, l'exploitation de leurs parcelles rizicoles et diverses autres activités économiques (pêche, culture de décrue). Mais la raison essentielle était plutôt que les paysans n'étaient pas motivés. Ils n'avaient aucune responsabilité dans la gestion de la structure qu'ils considéraient comme une chose de l'administration.

"La médiocrité des rendements obtenus par le colonat, entraînant une faible production globale du casier, ne pouvait permettre à l'opération de faire tâche d'huile et d'influencer le système de production agricole traditionnel"¹.

L'accroissement des superficies et des rendements que l'on constate à partir de 1962, serait lié à trois facteurs :

- changement dans la gestion du casier dû à son transfert du service de l'agriculture à l'Organisation Autonome de la Vallée (OAV)
- changement de statut de colonat en paysanat coopératif
- suppression de la formule du salariat.

1. Minelphe DIALLO op. cit. p. 49

Ceci est le signe de la méconnaissance du système agraire waalo-jeeri ; nous y reviendrons

L'on pourrait donc imputer l'augmentation des rendements obtenus à partir de 1962 à une participation accrue des agriculteurs au processus productif, conclut avec juste raison Minelphe DIALLO.

b) Les résultats d'exploitation du colonat de Guédé

Pour la période allant de 1964 à 1970, le tableau ci-dessous fournit un résumé très schématique par année des comptes d'exploitation du colonat de Guédé.

Tableau 11 Structure des comptes d'exploitation successifs du colonat de Guédé

Campagne	Production Tonnes	Redevances		Revenu Tonnes	Revenu monét.		Autoconsommat. Tonnes	%
		en Tonnes	%		Tonnes	%		
1964/65	859	124	14,4	735	193	26,6	542	73,8
1965/66	1 015	185	18,2	831	244	29,3	587	70,7
1966/67	1 350	173	12,7	1 177	306	25,9	871	74,1
1967/68	1 300	151	11,6	1 149	265	23,0	884	77,1
1968/69	157	142	90,0	15	0	0	15	100
1969/70	1 350	46	16,0	1 134	257	22,6	877	71,6

Source RODTS cité par M. DIALLO op. cit. Page 51.

Il faut signaler tout d'abord que les charges de gestion du casier et de l'encadrement ne figurent pas dans le calcul de ces comptes d'exploitation.

L'analyse de ce tableau montre que les redevances payées (engrais, semences, travaux culturaux mécaniques, divers, etc...) laissaient une part importante de la production aux colons. Cette dernière était partagée d'une part entre l'autocorsommation qui dépassait dans tous les cas les 70 % du revenu brut et une fraction de la production destinée à l'acquisition d'un revenu monétaire d'autre part.

Le taux de monétarisation était relativement faible, puisque la commercialisation n'était pas organisée mais surtout, le colon comme le cultivateur traditionnel, était préoccupé pour sa sécurité vivrière d'autant plus qu'il pratiquait la monoculture rizicole. De ce point de vue, le colonat n'apportait aucun changement dans l'économie familiale traditionnelle.

Le revenu familial par colon n'atteignait que 3 000 FCFA environ bien que ce dernier ne supportât que 50 % des charges d'exploitation.

En conclusion, Minelphe DIALLO nous dit : "l'implantation du colonat n'a aucun effet sur le système de production traditionnel qui l'environnait. Aux yeux de la population, le casier apparaissait beaucoup plus comme un service administratif qu'un paysannat".

4.2.2. Le colonat de Richard-Toll

Tableau 12. Nombre de colons, superficie, rendement et production

Année	Nombre de colons	Superficie (ha)	Nombre d'ha par colon	Rendement (T/ha)	Production (tonnes)
1958	64	190	2,96	2,19	411
1959	112	323	2,88	2,54	829
1960	112	323	2,88	2,71	871
1961	114	330	2,89	1,85	609
1962	105	330	3,14	2,95	973
1963	105	326	3,10	3,00	978
1964	105	300	2,85	2,09	627
1965	110	300	2,72	2,20	660
1966	110	290	2,63	2,32	672
1967	105	272	2,59	2,19	595
1968	105	275	2,60	2,10	571
1969	106	290	2,73	2,27	658
1970	110	300	2,72	0,82	244
1971	114	300	2,63	2,60	800
1972	114	310	2,71	3,20	997
1973	114	310	2,71	2,10	667
Moyenne	106	297	2,67	2,32	689

Source RODTS cité par M. DIALLO op. cit. pge 60.

L'analyse de ce tableau montre que le nombre de colons n'a augmenté que de très peu entre 1959 et 1973. Cela serait dû à l'insuffisance de la dotation en terre de culture. Cette dernière, voisinait une moyenne de 297 ha sur 16 années d'existence du colonat soit 2,67 ha par colon.

Les rendements obtenus ont été faibles malgré le planage correct des terres et la maîtrise complète de l'eau. Cette faiblesse serait consécutive à l'absentéisme de nombreux colons qui avaient par ailleurs d'autres occupations.

La structure globale de ce tableau montre un manque d'évolution ; le colonat est resté stationnaire durant toute son existence.

Nous avons dit au paragraphe 3, que l'exploitation du colonat faisait l'objet d'une gestion globale. C'est pourquoi l'analyse économique du colonat se fera d'abord au plan global ; ensuite nous tenterons d'approcher la position individuelle du colon. Le tableau suivant fournit l'évolution des charges d'exploitation payées par le colonat de 1962 à 1970.

Tableau 13 : Evolution des charges d'exploitation du colonat de Richard-Toll (1962-1970) en milliers de FCFA

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Irrigation	1 977	1 808	2 450	2 678	3 335	3 335	2 457	2 240	2 240
Labours	1 264	1 369	1 500	2 050	1 632	1 360	2 400	1 450	1 034
Entretien	389	457	460	510	500	1 205	1 038	1 073	1 105
Semences	963	1 057	780	1 210	920	1 012	931	840	1 058
Assurances		210	210	222	224	220	156	181	181
Intérêts	233	255	275	200	180	174	240	240	300
Engrais	394	460	400	401	401	460	400	504	-
Battage	1 109	619	800	850	789	554	1 023	1 300	-
Total	6 328	6 235	6 875	8 121	7 980	8 320	7 645	7 828	5 917
FCFA/ha	19 171	19 123	22 916	27 069	27 517	30 585	28 000	26 988	19 721
FCFA/tonne	6 500	6 375	10 964	14 099	13 124	13 983	13 337	11 895	24 250

Source RODTS cité par M. DIALLO op. cit. page 62.

L'analyse de ce tableau montre que c'est l'eau d'irrigation qui posait le plus sur les charges du colonat ainsi que les travaux de labours qui étaient mécanisés. L'irrigation intervenait entre 30 et 40 % de l'ensemble des charges, les labours pour 20 %.

Malgré les deux ou trois colons désignés pour la production de semences nécessaires à l'ensemble du colonat, le casier n'est pas arrivé à s'autoapprovisionner dans ce domaine.

Les charges d'assurances concernent le camion de transport acheté par le colonat, les intérêts, le paiement du loyer de l'argent emprunté à la BNDS⁽¹⁾ et qui servait à financer les opérations courantes de l'année.

Quant aux revenus, nous pouvons les analyser à partir du tableau suivant :

Tableau 14 : Comparaison des revenus obtenus au colonat en fonction des charges réelles et des charges effectivement payées (en milliers de FCFA)

Année	Charges réelles (R)	Charges payées (P)	Revenu net/R	Revenu net/P	Revenu ha/R	Revenu ha/P
1958	-	-	-	-	-	-
1959	9 241	7 570	5 698	7 369	22,81	17,64
1960	9 129	7 709	6 573	7 984	24,71	20,34
1961	7 231	5 654	3 741	5 318	16,11	11,33
1962	8 329	6 328	9 184	11 185	33,89	27,83
1963	8 692	6 235	8 916	11 372	34,88	27,34
1964	9 165	6 875	4 002	6 292	20,97	13,34
1965	10 747	8 121	3 120	5 746	19,15	10,40
1966	10 713	7 980	3 406	6 139	21,16	11,74
1967	10 825	8 320	1 685	4 190	15,40	6,19
1968	9 892	7 645	2 119	4 366	15,99	8,49
1969	10 021	7 827	3 798	5 992	20,66	13,09
1970	7 682	5 917	-2 548	-783	-0,02	-8,49

Source : Minelphe DIALLO op. cit. page 64.